



Parents solos aujourd'hui

Rapport exhaustif



Décembre 2012

Sommaire

INTRODUCTION	4
METHODOLOGIE.....	5
A. L'ENQUETE QUALITATIVE.....	5
A.1. L'appel aux familles volontaires.....	5
A.2. Les entretiens semi-directifs	5
A.3. Caractéristiques des parents solos interviewés en entretien	6
B. L'ENQUETE QUANTITATIVE.....	8
B.1. La population de référence	8
B.2. La représentativité de l'échantillon.....	8
B.3. Le traitement statistique et ses limites	8
C. CARACTERISTIQUES DE L'ECHANTILLON DES PARENTS SOLOS INTERROGES PAR QUESTIONNAIRE.....	9
C.1. Des femmes de plus de 40 ans	9
C.2. Des personnes séparées ou divorcées, avec un ado à charge	11
C.3. Une majorité d'employés, peu qualifiés.....	15
C.4. Trois quart des familles monoparentales en emploi	17
C.5. Des urbains, des personnes vivant dans l'agglomération grenobloise	22
C.6. Des parents mobiles	24
C.7. Revenus du travail et prestations, un reste à vivre souvent minime.....	26
PREMIERE PARTIE. LA VIE DE PARENT : DES OBSTACLES PLUS DIFFICILES A FRANCHIR QUAND ON EST SEUL(E).....	34
1.1. LE VECU DES PARENTS SOLOS.....	34
1.1.1. Une situation vécue aussi bien que mal... ..	34
1.1.2. ...malgré des difficultés cumulées	38
1.2. ...PLUS DIFFICILE DU FAIT DE RESSOURCES FINANCIERES DIMINUEES.....	40
1.2.1. Faiblesse des ressources, découvert, dettes, dépenses imprévues.....	40
1.2.2. Faire face aux dépenses... ..	42
1.2.3. Se priver de loisirs.....	45
1.2.4. Trouver à se loger.....	46
1.3. ...DES LIENS PLUS OU MOINS FORTS AVEC L'AUTRE PARENT.....	48
1.3.1. Le lien et la place de l'autre parent auprès des enfants.....	48
1.3.2. Le lien et la place des deux parents.....	51
1.3.3. Assurer l'éducation des enfants et prendre des décisions.....	53
1.3.4. Difficultés dans les relations avec l'autre parent	56
1.3.5. Difficultés concernant l'éducation.....	58
1.4. ...PLUS DIFFICILE POUR TOUT CONCILIER	60
1.4.1. Concilier travail et famille	60
1.4.2. Difficultés concernant l'emploi.....	62
1.4.3. ...et les modes de garde.....	65
1.4.4. Trouver du temps : pour soi, pour assumer les tâches quotidiennes, pour les enfants.....	69
1.5. ...PLUS DIFFICILE PAR MANQUE DE SOUTIEN ET DE RELAIS EXTERIEUR	74
1.5.1. Les relations familiales.....	74
1.5.2. Trouver un soutien moral.....	75
1.5.3. La question de l'accès à l'information.....	79

DEUXIEME PARTIE. LES SOLUTIONS DU QUOTIDIEN ET LES REPONSES A APPORTER	81
2.1. COMMENT FAIRE FACE AUX DIFFICULTES FINANCIERES ?	81
2.1.1. <i>Vigilance du budget, appel à l'entourage et aux services sociaux, trouver un emploi...</i>	81
2.1.2. <i>Des ressources plus importantes et des charges plus faibles...</i>	83
2.1.3. <i>Des loisirs accessibles financièrement...</i>	84
2.1.4. <i>Un logement adapté et des factures échelonnées</i>	85
2.2. COMMENT AMELIORER LES RELATIONS AVEC L'AUTRE PARENT ?	87
2.2.1. <i>Faire appel à la justice, renouer le dialogue et la communication</i>	87
2.2.2. <i>Faire appel à l'entourage, trouver des conseils pour l'éducation des enfants</i>	89
2.3. COMMENT FACILITER LA CONCILIATION DES TEMPS ?	91
2.3.1. <i>Concilier travail et famille</i>	91
2.3.2. <i>Les choix (et le manque de choix) vis-à-vis de l'emploi</i>	93
2.3.3. <i>...et les arbitrages nécessaires en termes de modes de garde...</i>	94
2.3.4. <i>...et de mobilité</i>	95
2.3.5. <i>Trouver du temps : à partager avec les, enfants, pour la maison et aussi pour soi</i>	97
2.4. OU TROUVER LES RELAIS ?	100
2.4.1. <i>Mobiliser l'entourage et les professionnels</i>	100
2.4.2. <i>Des informations centralisées</i>	102
2.5. L'AIDE RECHERCHEE AU MOMENT DE L'EVENEMENT	103
2.5.1. <i>Plus de 9 personnes sur 10 ont eu besoin d'une aide au moment de l'évènement</i>	103
2.5.2. <i>Les raisons évoquées par les parents n'ayant pas eu besoin d'aide</i>	105
2.6. LE SOUTIEN AU QUOTIDIEN	106
2.6.1. <i>Plus de 2 personnes sur 3 souhaiteraient bénéficier d'une aide</i>	106
2.6.2. <i>Nature de l'aide</i>	107
2.6.3. <i>Lieux ou personnes ressources</i>	111
CONCLUSION	113
QUESTIONNAIRE.....	115
BIBLIOGRAPHIE.....	123
TABLE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX.....	124

Introduction

Mieux connaître le parcours de vie des parents solos, l'organisation du quotidien des foyers monoparentaux, le réseau sur lequel les familles solos peuvent s'appuyer ou non, tels sont les objectifs de la nouvelle enquête lancée en mars 2012 par l'Observatoire de la Vie Familiale de l'Isère et intitulée « Etre parent solo aujourd'hui ».

Pourquoi cette enquête ?

Faire émerger des propositions à partir des constats, correspond à la mission de l'Observatoire de la Vie Familiale, piloté par le Conseil général de l'Isère, la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de l'Isère et l'Union Départementale des Associations Familiales (Udaf) de l'Isère.

Pour l'enquête 2012, ces partenaires ont souhaité approfondir leurs connaissances autour de la monoparentalité en Isère. En particulier les objectifs de cette enquête sont de :

- connaître les diverses formes de monoparentalité¹, le parcours de vie,
- identifier les besoins et les solutions trouvées ou imaginées par les familles pour dépasser leurs difficultés

Comment s'est déroulée l'étude ?

Comme l'an passé, cette étude s'est déroulée en deux phases : une phase quantitative, au cours de laquelle un questionnaire a été adressé à 4 000 familles allocataires de la Caf de l'Isère et une phase qualitative, qui a permis de recueillir la parole de 28 parents solos volontaires, sur l'ensemble du département.

Le présent document expose les résultats exhaustifs des phases qualitative et quantitative.

Au-delà de la définition « statistique », cette enquête souligne le fait qu'« être parent solo » n'est pas un état singulier mais recouvre des réalités de vie multiformes, variables dans le temps. C'est la raison pour laquelle cette enquête a été renommée « Parents solos aujourd'hui ».

Etre parent et être seul(e) au quotidien revêt de multiples visages : différences selon l'évènement à l'origine de la séparation (décès ou séparation), différences selon la relation à l'autre parent, différences selon la présence de l'entourage, différences selon la situation financière.

¹ Définitions statistiques et administratives différentes

INSEE : les familles monoparentales sont des ménages dans lesquels le parent vit seul sans conjoint avec ses enfants dans un logement ordinaire, sans qu'il y ait d'autres personnes partageant le même logement, qu'elles aient ou non un lien de parenté avec le parent isolé ; sont considérés comme enfants des familles monoparentales les enfants célibataires de moins de 25 ans ; le parent isolé est la personne de référence du ménage ; il s'agit de la notion de « foyer monoparental »

CAF : sont considérés comme parents isolés, les personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires qui assument seules la charge effective et permanente d'un ou plusieurs enfants, à condition qu'elles ne vivent pas maritalement ; sont considérés comme enfants des familles monoparentales les enfants à charge de moins de 20 ans (ou 21 ans pour le complément familial ou les allocations logement ou encore 25 ans pour le RSA) ; recherche d'unité pertinente pour le budget familial

Méthodologie

A. L'enquête qualitative

La finalité de la phase qualitative étant de comprendre et d'explicitier finement les réalités de vie des familles, les résultats présentés ne sont pas à considérer comme une représentation exhaustive de la réalité, mais comme un éclairage particulier sur les comportements et mécanismes mis en place par les Isérois pour s'adapter et assumer au mieux leur rôle de parent solo. Cet éclairage a permis d'enrichir et de compléter le traitement statistique de la phase quantitative.

A.1. L'appel aux familles volontaires

Pour participer aux entretiens, le choix a été de ne pas identifier au préalable des personnes correspondant à la typologie, mais de diffuser un appel à témoignage via la presse, les lieux d'accueil du public de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil général, le réseau des associations familiales, le Réseau d'Ecoute, d'Appui, d'Accompagnement des Parents de l'Isère (Réaap). Cet appel au volontariat a ainsi permis à des personnes de témoigner de leur réalité de vie de parent solo.

A.2. Les entretiens semi-directifs

Vingt-huit entretiens semi-directifs ont été réalisés (soit au domicile des personnes, soit dans les locaux de l'Udaf de l'Isère, soit dans un lieu neutre) en face à face auprès de personnes volontaires. Ils ont duré entre une demi-heure et deux heures. La parole des familles a été enregistrée, intégralement retranscrite et soumise à une analyse de contenu. L'ensemble des 28 entretiens réalisés représente plus de 18 heures d'enregistrement et plus de 180 pages de retranscription. L'anonymat des familles interrogées a été préservé, les verbatim qui illustrent ce dossier sont identifiables par des prénoms préalablement modifiés.

Ces entretiens consistent à centrer le discours des personnes autour de thématiques consignées dans un guide d'entretien.

Rubrique n°1 : Situation familiale	Actuellement vous vivez seul(e), pouvez-vous préciser l'évènement qui est à l'origine de cette situation ? ✓ Quelle année ? Première fois ?
Rubrique n°2 : Relations avec l'autre parent	Comment se déroulent les échanges avec l'autre parent ? En dehors de ses obligations, l'autre parent participe-t-il à la vie quotidienne ? ✓ Fréquence des relations autre parent/enfants ? ✓ Aide morale ? Education ? Organisation du quotidien ? Aide ponctuelle ? Plus de contacts ?
Rubrique n°3 : Vie quotidienne	Comment s'organise la vie quotidienne avec vos enfants ? ✓ Conciliation des temps ? (devoirs, école, loisirs, vacances,...) ✓ Mode de garde ? ✓ Vécu de la situation ? ✓ Difficultés rencontrées ? ✓ Solutions trouvées ?

Rubrique n°4 : Réseau Entourage Aides	Au moment de l'évènement, avez-vous eu besoin d'aide ? Si oui, de quelle aide s'agissait-il ? Auprès de qui l'avez-vous trouvé ? Ces personnes sont-elles géographiquement proches ? Si non, pourquoi ? ✓ Grands-parents, enseignants, amis, membres de la famille, collègues, professionnels,... ✓ Perception de leur place/rôle dans l'éducation des enfants ✓ Quelle image de parent pensez-vous renvoyer aux autres ? ✓ Représentation de la demande de soutien : Avez-vous déjà été en contact avec une de ses personnes ? A quelles occasions ? ✓ Quels peuvent être les freins pour faire appel à un soutien ? Actuellement, auriez-vous besoin de soutien ? Si oui, de quel soutien ? Auprès de qui ?
Rubrique 5 : Difficultés Solutions	Citez une difficulté aigüe rencontrée au cours de 6 derniers mois dans les domaines suivants. <i>famille / mode de garde / école / éducation / emploi / déplacements / logement / situation financière / information / juridique-administratif</i> Citez une solution que vous avez trouvée pour y remédier.

A.3. Caractéristiques des parents solos interviewés en entretien

- Sexe : 26 femmes et 2 hommes

- Age des parents

30-39 ans	8 personnes
40-49 ans	15 personnes
50-59 ans	5 personnes

- Age des enfants

< 3 ans	1 personne
3-5 ans	6 personnes
6-10 ans	13 personnes
11-17 ans	20 personnes
> 18 ans	2 personnes

Lecture du tableau : parmi les personnes interviewées, une seule a un enfant de moins de 3 ans

- Evènement à l'origine de la situation de monoparentalité

Décès du conjoint	2 personnes
Adoption	1 personne
Séparation / divorce	25 personnes - pour 5 personnes la séparation est subie (départ de l'autre parent) - pour 7 personnes la séparation est choisie (à l'initiative du parent interrogé) dont 4 suite à des violences - pour 3 personnes la séparation résulte d'une entente mutuelle

- Trois personnes ont connu plusieurs épisodes de monoparentalité

• **Durée de la monoparentalité**

< 5 ans	13 personnes
5-10 ans	11 personnes
> 10 ans	4 personnes

• **Organisation de la résidence des enfants**

Garde alternée	5 personnes
Droit de visite et d'hébergement de l'autre parent	15 personnes
Garde exclusive par le parent solo (pas d'autre parent)	8 personnes

• **Situation professionnelle**

Emploi - à temps plein	12 personnes
- à temps partiel choisi	5 personnes
- à temps partiel subi	2 personnes
En recherche d'emploi/inactif	7 personnes
En chantier d'insertion	1 personne
A la retraite	1 personne

• **Lieu de résidence**

➤ Selon la distinction entre urbain et rural (définition Insee)

Unité urbaine ²	25 personnes
Commune rurale ³	3 personnes

➤ Par territoires du Conseil général de l'Isère

Agglomération Grenobloise	14 personnes
Grésivaudan	5 personnes
Isère Rhodanienne	3 personnes
Bièvre-Valloire	2 personnes
Voironnais-Chartreuse	2 personnes
Porte des Alpes	1 personne
Haut Rhône Dauphinois	1 personne

L'anonymat des familles interrogées a été préservé, les verbatim qui illustrent ce dossier sont identifiables par des prénoms préalablement modifiés.

² **Unité urbaine** : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants. Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

³ **Communes rurales** : Sont considérées comme rurales, les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

B. L'enquête quantitative

B.1. La population de référence

L'enquête quantitative « Etre parent solo aujourd'hui » s'adresse à la population allocataire de la Caisse d'allocations familiales de l'Isère. 4 000 allocataires ont été choisis au hasard en respectant une répartition basée sur deux critères, nombre d'enfant et nombre de « monoparents » par canton.

Un questionnaire leur a été envoyé par courrier, dans le respect des principes requis par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : la réponse des personnes sollicitées est facultative et anonyme.

1 252 familles ont retourné leur questionnaire, soit un taux de retour de 31%.

B.2. La représentativité de l'échantillon

L'ensemble des allocataires n'ayant pas répondu au questionnaire, l'échantillon final n'est pas représentatif de la population de départ : on observe une sous représentation des personnes âgées entre 20 et 39 ans et une sur représentation des personnes de plus de 40 ans. Afin de rééquilibrer l'échantillon et garantir la fiabilité et la validité des résultats, un redressement statistique par la méthode des quotas a été effectué sur le critère de l'âge (il s'agit d'affecter un coefficient qui majore ou minore le poids des ménages parmi la globalité des répondants), ce qui a réduit la taille de l'échantillon à 1 250 individus.

B.3. Le traitement statistique et ses limites

Malgré toutes les précautions prises pour l'élaboration du questionnaire, il subsiste des incompréhensions, des formulations inadaptées, des problèmes de définitions, qui peuvent avoir des conséquences sur la validité des réponses. C'est effectivement le cas pour les questions Q16 et Q17 : ne pouvant savoir si les personnes n'ont pas répondu ou ne sont pas concernées, le taux de non-réponses est trop élevé pour traiter avec fiabilité les réponses.

L'exploitation statistique, via les logiciels Question Data et Excel, a consisté d'une part en la réalisation de tris à plat afin d'avoir une lecture globale des résultats et d'autre part à approfondir l'analyse et mettre en évidence l'existence de différences significatives entre certaines catégories, par la réalisation de tris croisés, associés au test du Khi-2. Celui-ci permet de vérifier s'il existe une association entre deux variables. Le logiciel calcule la probabilité exacte : si celle-ci est inférieure à 0.05, alors cela signifie qu'il existe une dépendance entre les deux variables. Les signes + et - indiquent que la case est statistiquement significative par rapport à l'effectif théorique (1 signe pour un seuil de 10% de risque, 2 signes pour 5% et 3 signes pour 1%).

Les différents traitements statistiques ont été établis sur la base de l'échantillon complet en tenant compte des non répondants pour le calcul des pourcentages (lorsqu'il y a trop de non répondants, la question n'est pas traitée faute de résultats fiables), d'une part, sur la base des répondants, en fonction des filtres établis dans le paramétrage, d'autre part. Sous chaque graphique, il est précisé quelle est la population étudiée (ensemble de l'échantillon OVF, personnes de l'échantillon OVF ayant répondu, etc.). Par ailleurs, dans la partie présentant les caractéristiques de l'échantillon, nous comparons les résultats de l'échantillon OVF avec les données fournies par la Caf de l'Isère (parents seuls ayant la charge d'un ou plusieurs enfant(s) au sens de la législation des prestations familiales, données 2010) et les données disponibles sur www.insee.fr (familles monoparentales, données RP 2007 exploitation complémentaire).

Pour assurer la fiabilité et la validité des résultats, plusieurs principes ont été adoptés :

- la question n'est pas traitée si les non réponses (NR) sont supérieures à 30%,
- la question n'est pas traitée si la probabilité d'un croisement de deux variables est supérieure à 5%,
- le graphique ou le tableau comporte l'indication « ns », si l'effectif est inférieur à 5 individus.

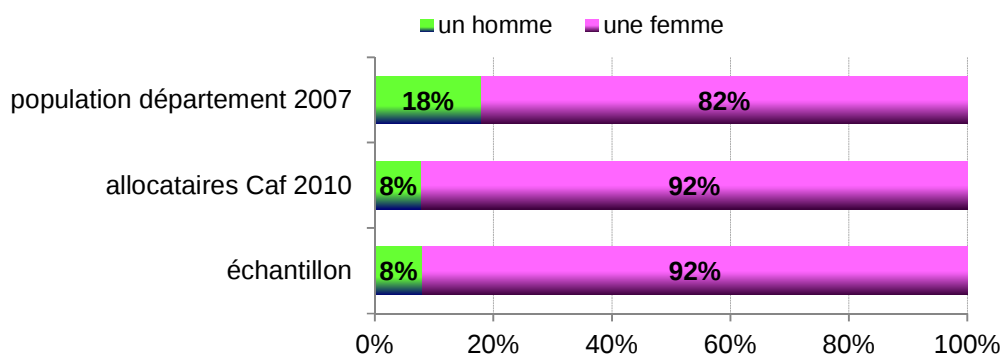
C. Caractéristiques de l'échantillon des parents solos interrogés par questionnaire

C.1. Des femmes de plus de 40 ans

L'échantillon est composé de 1 250 individus. Il s'agit de personnes veuves, divorcées, séparées ou célibataires qui assument seules la charge d'un ou plusieurs enfants : 92% sont des femmes et 8% des hommes.

L'échantillon est représentatif de la population allocataire iséroise (données Caf 2010). On remarque que dans l'ensemble des familles monoparentales iséroises (données Insee 2007), les hommes parents solos sont plus nombreux que dans l'échantillon.

Graphique 1. Répartition par sexe : comparaison échantillon et données iséroises (monoparents allocataires Caf et ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF, données Caf de l'Isère 2010, données Insee 2007
Lecture du graphique : 92% des répondants sont des femmes (contre 82% dans l'ensemble des familles iséroises)

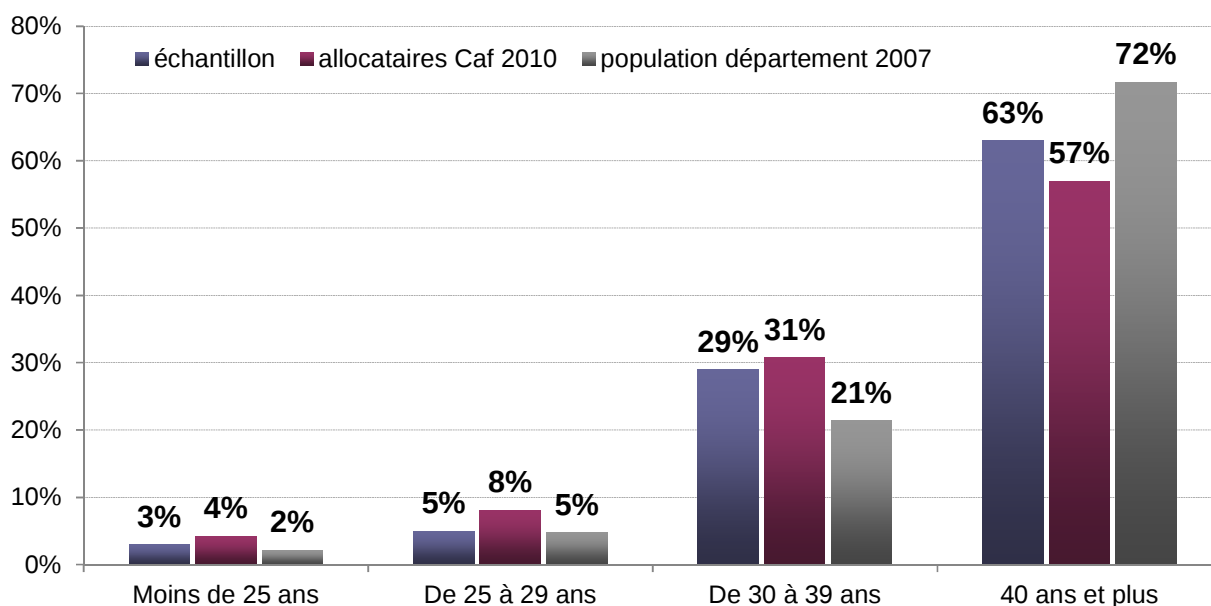
« La féminisation de la monoparentalité est accentuée par le fait qu'après séparation ou divorce les enfants sont plus souvent confiés à la mère qu'au père »⁴.

⁴ EYDOUX A., LETABLIER M.-T., juin 2007, *Les familles monoparentales en France*. Centre d'Etudes de l'Emploi, 112 p. N°36
Observatoire de la vie familiale de l'Isère - Parents solos aujourd'hui - Rapport exhaustif - Décembre 2012

Parmi les personnes interrogées, 3% ont moins de 25 ans, 5% sont âgées de 25 à 29 ans, 29% de 30 à 39 ans et 63% plus de 40 ans.

Les données Caf indiquent 57% de monoparents de 40 ans et plus, et des chiffres légèrement inférieurs aux données de l'échantillon pour les plus jeunes. Au niveau de l'ensemble des parents solos du département (données Insee), les données concernant l'âge sont aussi un peu différentes : les monoparents de moins de 40 ans sont moins nombreux que ceux de l'échantillon et ceux de plus de 40 ans sont plus nombreux.

Graphique 2. Répartition par âge : comparaison échantillon et données iséroises (monoparents allocataires Caf et ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF, données Caf de l'Isère 2010, données Insee 2007

« Les mères célibataires sont relativement plus jeunes que les autres parents. Les mères divorcées ou séparées du père des enfants sont en moyenne plus âgées que les mères célibataires et que les mères vivant en couple, et les veuves sont sensiblement plus âgées que les autres mères »⁵.

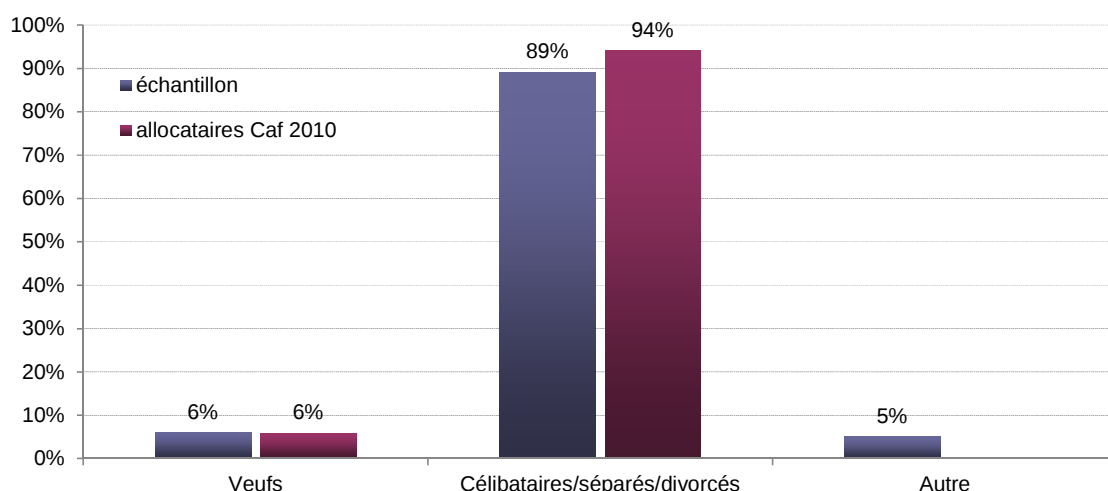
⁵ EYDOUX A., LETABLIER M.-T., juin 2007, *Les familles monoparentales en France*. Centre d'Etudes de l'Emploi, 112 p. N°36
Observatoire de la vie familiale de l'Isère - Parents solos aujourd'hui - Rapport exhaustif - Décembre 2012

C.2. Des personnes séparées ou divorcées, avec un ado à charge

Parmi les 29 700 monoparents solos (allocataires de la Caf de l'Isère), la séparation ou le divorce est l'évènement à l'origine de la monoparentalité pour 57% des familles et 37% des familles monoparentales se sont constituées alors que le parent ne vivait plus en couple. Enfin, dans 6% des cas, c'est le décès du conjoint qui a causé la situation de monoparentalité.

L'échantillon correspond aux caractéristiques de l'échantillon initial, sauf pour 5% de familles qui ont précisé un autre évènement. Quelques familles ont précisé leur choix de concevoir ou d'adopter en solo et ont expliqué avoir vécu plusieurs évènements et plusieurs épisodes de « monoparentalité ».

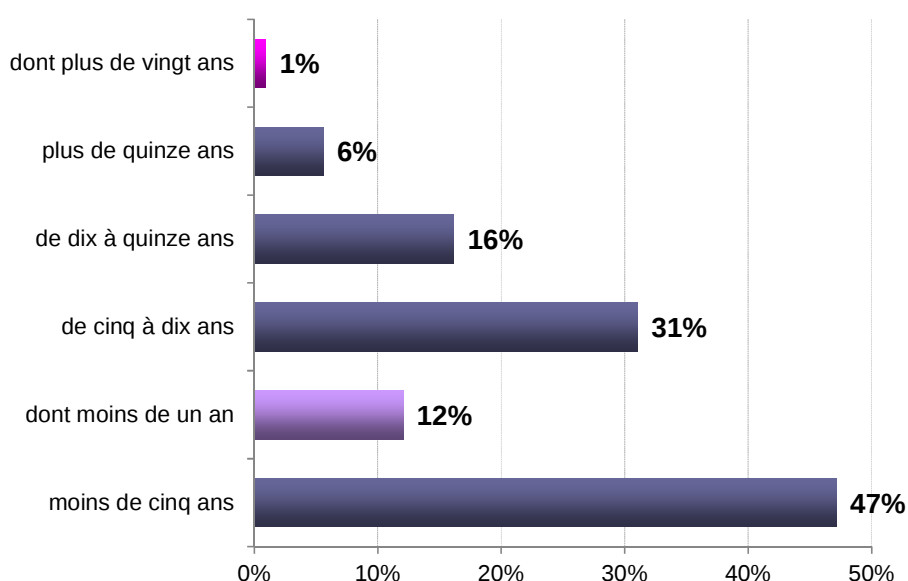
Graphique 3. Répartition par situation matrimoniale : comparaison échantillon et données iséroises (monoparents allocataires Caf)



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF, données Caf de l'Isère 2010

A partir des déclarations des personnes (année de l'évènement et âge), nous avons évalué à 5 années l'écart moyen entre aujourd'hui et la survenue de l'évènement et à 34 ans l'âge moyen.

Graphique 4. Répartition par ancienneté de l'évènement



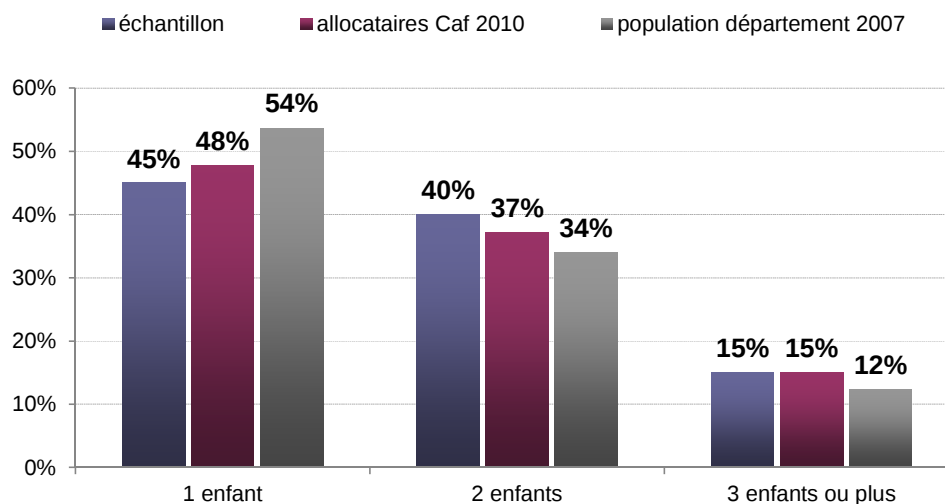
Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

45% des personnes interrogées ont un enfant, 40% en ont deux et 15% ont trois enfants ou plus.
Au total, les 1 250 personnes interrogées ont 2 163 enfants.

48% des monoparents isérois (allocataires Caf) ont un seul enfant, 37% ont deux enfants, et 15% constituent des familles nombreuses (3 enfants ou plus).

La plupart des familles monoparentales iséroises (données Insee) compte un seul enfant.

Graphique 5. Répartition par nombre d'enfant(s) : comparaison échantillon et données iséroises (monoparents allocataires Caf et ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)



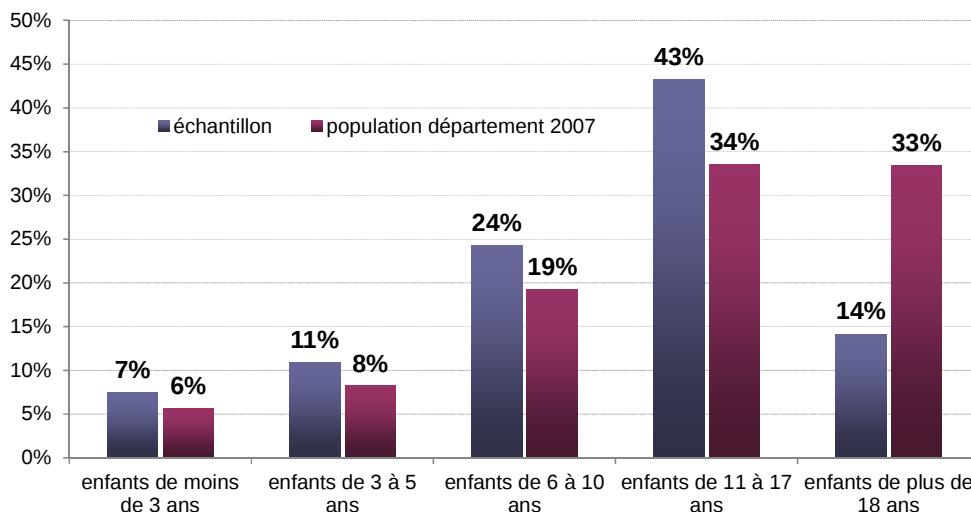
Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF, données Caf de l'Isère 2010, données Insee 2007

« Les familles monoparentales sont rarement des familles nombreuses. Deux raisons expliquent cette différence entre les familles monoparentales et les autres : la différence de fécondité liée à la trajectoire matrimoniale d'une part, et le nombre de parents qui ne vivent pas avec tous les enfants qu'ils déclarent d'autre part, notamment du fait des recompositions familiales. [...] Le plus souvent, ces familles ne comptent qu'un seul enfant, et un enfant de plus de trois ans ; ceci est encore accentué lorsqu'elles sont dirigées par des hommes »⁶.

⁶ EYDOUX A., LETABLIER M.-T., juin 2007, *Les familles monoparentales en France*. Centre d'Etudes de l'Emploi, 112 p. N°36
Observatoire de la vie familiale de l'Isère - Parents solos aujourd'hui - Rapport exhaustif - Décembre 2012

Parmi les enfants à charge des personnes ayant répondu au questionnaire, 7% sont âgés de moins de 3 ans, 11% de 3 à 5 ans, 24% de 6 à 10 ans, 43% de 11 à 17 ans, 14% de plus de 18 ans. L'échantillon présente davantage d'enfants de moins de 18 ans que l'ensemble des familles monoparentales iséroises (données Insee).

Graphique 6. Répartition par âge des enfants des familles : comparaison échantillon et données iséroises (ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)



Population étudiée : ensemble des 2 163 enfants des familles de l'échantillon OVF et données Insee 2007.

78% des personnes interrogées affirment que leur(s) enfant(s) vi(ven)t en permanence dans leur foyer, soit 929 femmes et 59 hommes. 1 577 enfants (94%) de l'échantillon sont déclarés résidant en permanence chez leur mère et 101 enfants chez le père (6%). Parmi les 22% de parents solos ayant répondu que les enfants ne vivent pas en permanence dans leur foyer, 57% ont mis en place la résidence alternée (soit 161 personnes). Quelques personnes ont un ou plusieurs enfant(s) qui vi(ven)t en permanence dans leur foyer et un ou plusieurs autre(s) en garde alternée. Ainsi selon les déclarations des parents interrogés, 273 enfants, soit 13% des enfants de l'échantillon résident en alternance chez l'un ou l'autre de leurs parents.

En Isère, la Caf connaît les allocataires ayant des prestations familiales (parents d'enfants de 2 enfants au moins), dont le montant est partagé entre parents : cela correspond à 2 341 enfants, 2 358 allocataires (soit 1 180 « ex-couples »). Précisons que la Caf de l'Isère ne connaît pas les monoparents ayant mis en place la résidence alternée, lorsqu'ils n'ont qu'un enfant ou lorsqu'il n'y a pas de partage des allocations familiales. En 2007, le Ministère de la justice évoquait 15% d'enfants résidant en alternance chez l'un ou l'autre parent. Il soulignait l'influence de la fratrie et surtout l'âge des enfants dans la désignation de la résidence en alternance.

« Globalement, en 2007, plus de trois quarts des enfants mineurs dont les parents divorcent vont résider chez leur mère, 8% chez leur père et 15% en alternance chez l'un et l'autre de leurs parents. [...] De plus, parmi les cas où la résidence est fixée exclusivement chez l'un des parents, plus le divorce est contentieux, plus la part de la résidence chez le père est importante par rapport à celle de la résidence chez la mère. [...] L'âge de l'enfant est par contre déterminant concernant le choix de la résidence. A tout âge, la résidence chez la mère est largement majoritaire, mais sa part diminue quand l'âge de l'enfant augmente. Inversement, la part de la résidence chez le père augmente avec l'âge. Quant à la résidence alternée, sa part augmente régulièrement de 0 à 9 ans, puis diminue de 10 à 17 ans »⁷.

⁷ CHAUSSEBOURG L., CARRASCO V., LERMENIER A., Juin 2009. *Le divorce*. Ministère de la Justice, 100 p.

Tableau 3. La résidence des enfants selon la taille de la fratrie dans les divorces prononcés en 2007

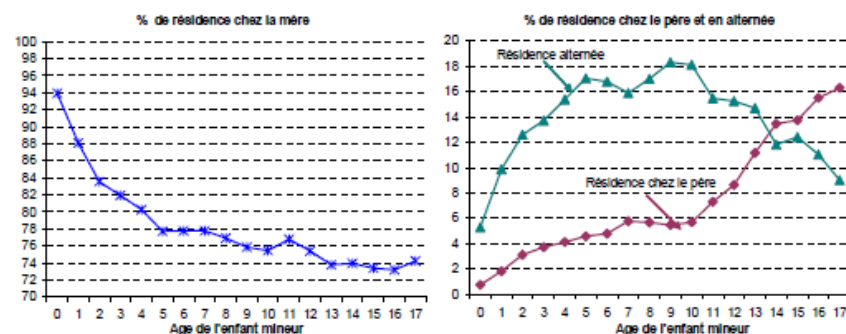
	Taille de la fratrie	Tous modes de résidence	Résidence (en %)			
			chez le père	chez la mère	alternée	autre
Tous divorces avec enfants mineurs	ensemble	100,0	7,9	76,8	14,8	0,5
	1 enfant	100,0	8,7	77,9	13,1	0,3
	2 enfants	100,0	7,1	75,2	17,5	0,2
	3 enfants et plus	100,0	8,7	78,6	11,8	0,9
Consentement mutuel	ensemble	100,0	6,5	71,8	21,5	0,2
	1 enfant	100,0	7,6	73,6	18,6	0,2
	2 enfants	100,0	5,9	70,0	23,9	0,2
	3 enfants et plus	100,0	6,7	73,6	19,5	0,2
Divorce accepté	ensemble	100,0	9,1	79,6	10,7	0,6
	1 enfant	100,0	9,6	80,3	9,5	0,6
	2 enfants	100,0	7,8	79,2	12,6	0,4
	3 enfants et plus	100,0	10,6	79,7	8,9	0,8
Divorce pour faute	ensemble	100,0	11,0	83,9	4,4	0,7
	1 enfant	100,0	11,1	84,5	4,0	0,4
	2 enfants	100,0	11,0	83,0	5,9	0,1
	3 enfants et plus	100,0	10,8	84,4	2,9	1,9
Autres divorces	ensemble	100,0	6,2	86,8	5,1	1,9
	1 enfant	100,0	7,9	85,6	5,4	1,1
	2 enfants	100,0	5,2	87,1	6,4	1,3
	3 enfants et plus	100,0	6,0	87,5	2,9	3,6

Source : Ministère de la Justice-SDSE-BDSE-Répertoire Général Civil-Fichier enfant.

Champ : 30 % des enfants impliqués dans les divorces en 2007 pour lesquels les informations sur la garde et la contribution sont connues.

Lecture : dans les divorces par consentement mutuel impliquant un seul enfant mineur, la résidence de l'enfant est fixée chez la mère dans 73,6 % des cas.

Graphique 7. La résidence des enfants mineurs selon l'âge de l'enfant

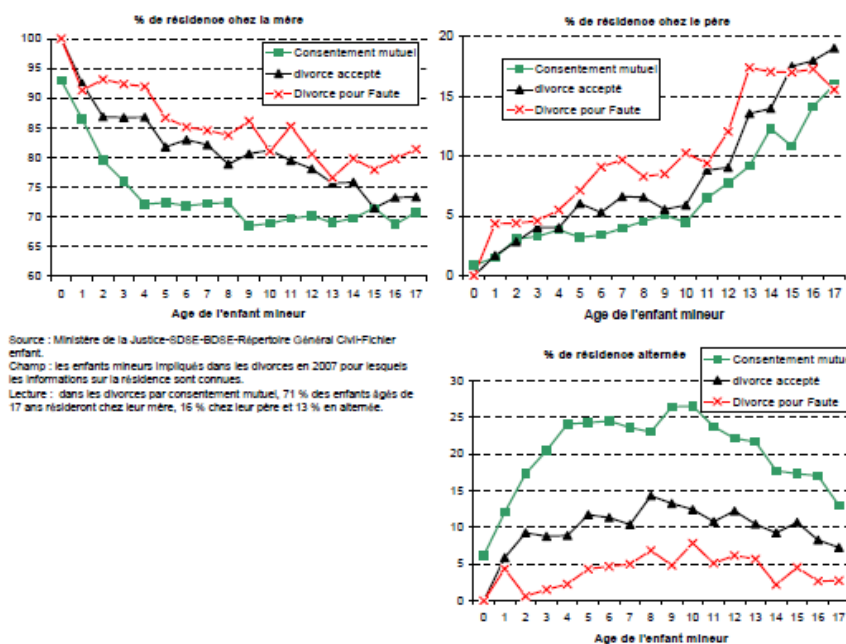


Source : Ministère de la Justice-SDSE-BDSE-Répertoire Général Civil-Fichier enfant.

Champ : les enfants mineurs impliqués dans les divorces en 2007 pour lesquels les informations sur la résidence sont connues.

Lecture : la résidence de l'enfant mineur de moins d'un an est fixée chez la mère dans 94 % des cas, en alternée dans 5 % des cas et chez le père dans 1 % des cas.

Graphique 8. La résidence des enfants mineurs selon l'âge de l'enfant et le type de divorce



Source : Ministère de la Justice-SDSE-BDSE-Répertoire Général Civil-Fichier enfant.

Champ : les enfants mineurs impliqués dans les divorces en 2007 pour lesquels les informations sur la résidence sont connues.

Lecture : dans les divorces par consentement mutuel, 71 % des enfants âgés de 17 ans résideront chez leur mère, 16 % chez leur père et 13 % en alternée.

Nous avons croisé le critère de l'âge et du lieu de résidence des enfants. Nous constatons que plus les enfants sont jeunes, plus la résidence est chez la mère ou le père. Quant à la garde alternée, elle est plus importante quand les enfants sont âgés entre 3 et 16 ans.

Tableau 1. Lieu de résidence des enfants selon leur âge

	un homme	une femme	Enfant de moins de 3 ans	Enfants de 3 à 5 ans	Enfants de 6 à 11 ans	Enfants de 12 à 15 ans	Enfants de 16 à 18 ans	Enfants de plus de 18 ans
lieu de résidence chez la mère ou chez le père	64%	79%	80%	80%	80%	76%	75%	78%
garde alternée	20%	12%	12%	13%	14%	14%	14%	12%
autre	16%	9%	10%	8%	8%	12%	15%	16%

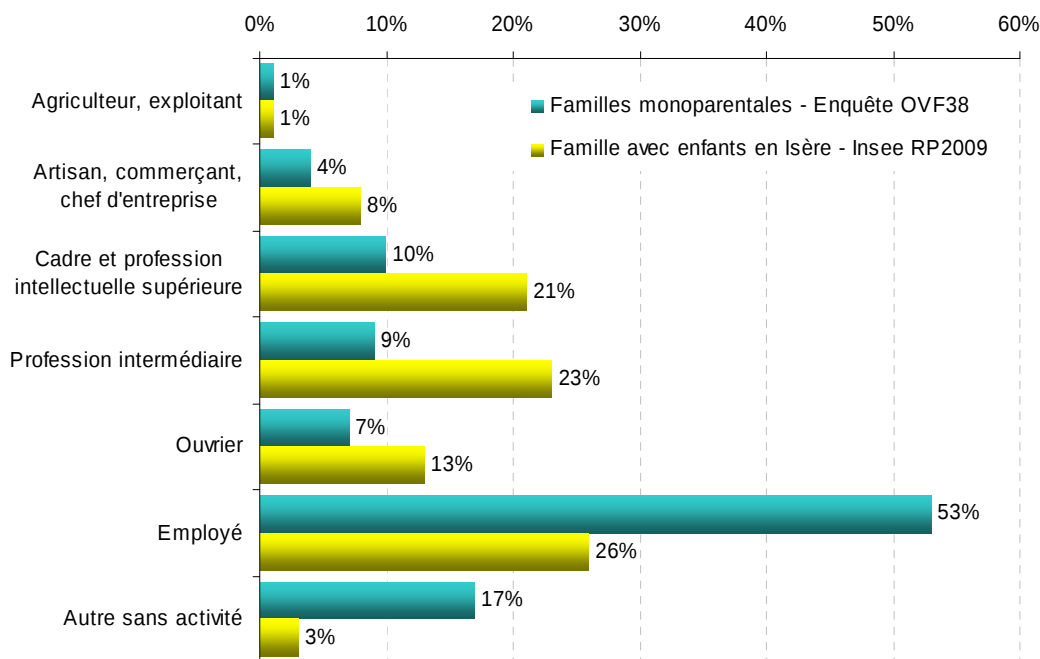
Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Lecture : 64% des parents solos de sexe masculin ont déclaré que leur(s) enfant(s) vi(ven)t en permanence à leur domicile, contre 79% des femmes ayant répondu, contre 80% des parents solos ayant un enfant de moins de 3 ans à charge ou encore contre 75% des parents solos ayant des enfants de 16 à 18 ans à charge.

C.3. Une majorité d'employés, peu qualifiés

Les parents solos (échantillon OVF) sont sur représentés dans la catégorie socioprofessionnelle (CSP) des employés, avec 53% des répondants (contre 26% pour l'ensemble des familles avec enfants, données Insee 2009). En revanche, comparativement, dans l'échantillon il y a nettement moins de cadres et professions intellectuelles supérieures (10% contre 21% pour l'ensemble des familles iséroises), de professions intermédiaires (9% contre 23% pour l'ensemble des familles iséroises). Les parents solos sont également plus fréquemment en inactivité. On note que 17% sont sans activité, alors que cette proportion n'est que de 3% pour l'ensemble des familles iséroises.

Graphique 7. Répartition par catégorie socio-professionnelle : comparaison échantillon et données iséroises (ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF, données Insee 2009

On retrouve davantage les hommes dans la catégorie des ouvriers. 25% des hommes appartiennent à cette catégorie contre seulement 6% des femmes. A l'inverse, les femmes sont concentrées parmi les employées (55% des femmes contre 29% des hommes).

Tableau 2. Catégorie socio-professionnelle selon le sexe

	Homme	Femme
Agriculteur, exploitant	0%	0%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	6%	4%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	15%	9%
Profession intermédiaire	10%	9%
Ouvrier	+++ 25%	-- 6%
Employé	-- 29%	+++ 55%
Autre sans activité	15%	16%
Ensemble	100%	100%

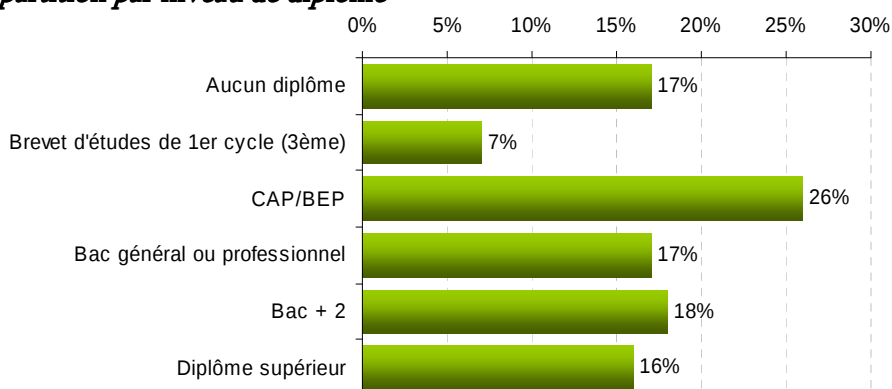
Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Lecture du tableau : 25% des hommes parents solos sont ouvriers

Les familles monoparentales paraissent globalement peu qualifiées. 17% n'ont aucun diplôme et 33% ont un niveau d'études inférieur ou égal au CAP/BEP. 17% se sont arrêtées au bac général ou professionnel. Un tiers des parents solos ont fait des études supérieures (18% sont titulaires d'un diplôme bac+2 et 16% d'un diplôme supérieur).

Selon une étude de l'Insee, les mères de familles monoparentales sont moins diplômées que celles qui vivent en couple : 23% ont un diplôme du supérieur, contre 30% pour les mères de familles vivant en couple⁸.

Graphique 8. Répartition par niveau de diplôme



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Les moins qualifiés sont les plus jeunes, les hommes, et les familles nombreuses.

Le niveau de qualification dépend fortement de l'âge, du sexe et du nombre d'enfant.

Les femmes sont moins qualifiées que les hommes, de même que les plus jeunes et les parents à la tête de familles nombreuses.

⁸ CHARDON O., DAGUET F., VIVAS E., juin 2008. *Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger*, Insee Première, 4 p. N°1195

Les hommes ont un niveau d'études plus faible que les femmes. 39% d'entre eux ont un niveau CAP/BEP (contre 25% chez les femmes). Seulement 9% ont réalisé des études supérieures alors que ce pourcentage est de 17% chez les femmes.

Les plus jeunes sont plus nombreux à n'avoir aucun diplôme (36% contre 12% chez les 30-39 ans) et ont plus rarement suivi des études supérieures (entre 3% et 6%, contre entre 19% et 24% parmi les 30-39 ans), de même que les familles nombreuses.

Tableau 3. Niveau d'études selon le sexe, l'âge et le nombre d'enfants

	Aucun diplôme	BEPC	CAP/BEP	Bac	Bac+2	Diplôme supérieur	Ensemble
Homme	18%	4%	+++ 39%	12%	19%	9%	100%
Femme	16%	7%	-- 25%	17%	18%	++17%	100%
Moins de 25 ans	+++ 36%	14%	31%	11%	6%	-- 3%	100%
De 25 à 29 ans	19%	10%	29%	19%	11%	13%	100%
De 30 à 39 ans	-- 12%	6%	-- 20%	19%	+++ 24%	19%	100%
40 ans et plus	17%	6%	++ 29%	15%	16%	17%	100%
1 enfant	18%	8%	26%	18%	16%	14%	100%
2 enfants	-- 13%	6%	26%	16%	21%	18%	100%
3 enfants et plus	++ 22%	4%	25%	13%	16%	20%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Lecture du tableau : 36% des parents solos de moins de 25 ans n'ont aucun diplôme

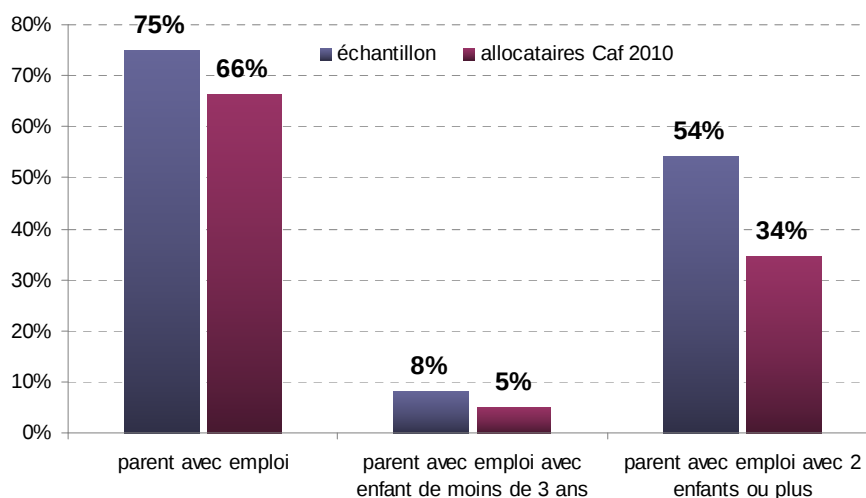
C.4. Trois quart des familles monoparentales en emploi

75% des parents solos ont un emploi.

Les parents solos ayant répondu au questionnaire, sont plus souvent en emploi, comparativement aux monoparents allocataires de la Caf de l'Isère et aux monoparents allocataires français (données Caf, 2010) : respectivement 75%, 66% et 60%.

La présence d'un jeune enfant influence significativement l'activité des parents solos. 5% des monoparents allocataires de la Caf de l'Isère, ayant un enfant de moins de 3 ans, travaillent, ceux de l'échantillon sont 8%. Il en va de même concernant le nombre d'enfant, mais dans une moindre proportion : 34% des monoparents allocataires de la Caf de l'Isère ayant deux enfants ou plus sont en emploi, les parents solos de l'échantillon sont 54%.

Graphique 9. Répartition selon l'exercice d'une activité professionnelle : comparaison échantillon et données iséroises (allocataires Caf)

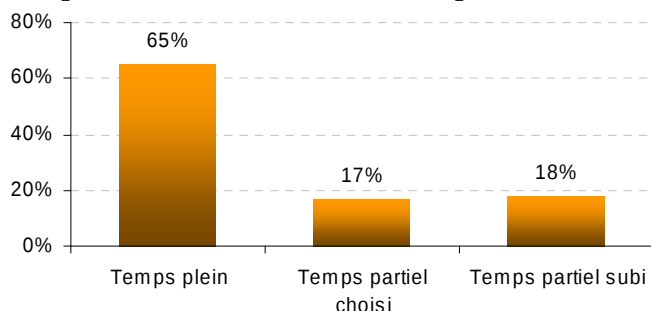


Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF, données Caf de l'Isère 2010.

Pour les parents ayant répondu qu'ils exerçaient une activité professionnelle, il s'agit, la plupart du temps, d'un emploi à temps plein (65%). Cependant, 35% travaillent à temps partiel, qui s'avère en proportion aussi souvent choisi (17%) que subi (17%).

Selon une étude de l'Insee, les mères de familles monoparentales occupent moins souvent un emploi que les mères de familles en couple : 68% contre 72%. Par ailleurs, quand elles ont un emploi, les mères de familles monoparentales travaillent moins fréquemment à temps partiel : 26% contre 34% pour les mères en couple. La situation des monoparents hommes paraît moins défavorable que celle des femmes, mais ils sont également beaucoup plus souvent sans emploi que les hommes en couple avec enfants (20% contre 12%)⁹.

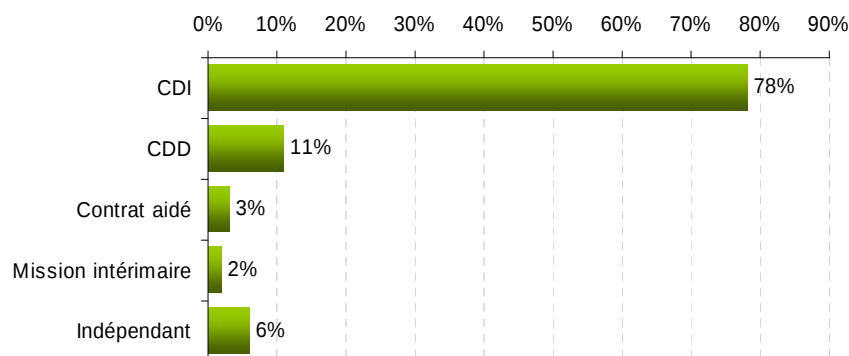
Graphique 10. Répartition des personnes exerçant une activité professionnelle selon le temps de travail



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF occupant un emploi

Les familles monoparentales ayant un emploi sont en Contrat à Durée Indéterminée (78%). Les parents solos en emploi précaire (CDD, travail intérimaire, contrats aidés) sont 16%.

Graphique 11. Répartition des personnes exerçant une activité professionnelle selon la nature du contrat de travail



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF occupant un emploi

« Dans l'ensemble, les parents seuls sont plus que les autres exposés aux emplois atypiques. Or ces formes d'emploi exposent davantage à la précarité, soit parce que ces emplois sont par nature instables (CDD, contrats aidés, intérim), soit parce qu'ils sont plus souvent associés à de bas niveaux de salaire (à temps partiel, salaire partiel). Par ailleurs, les parents seuls sont aussi exposés que les autres parents aux horaires atypiques et leurs rémunérations sont plus faibles en moyenne et plus concentrées au bas de la hiérarchie sociale. Pour expliquer la surexposition des parents seuls à la précarité de l'emploi, la part des femmes dans les familles monoparentales joue un rôle important : ces dernières sont, davantage que les hommes, concernées par les CDD [.../...] »

⁹ CHARDON O., DAGUET F., VIVAS E., juin 2008. *Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger*, Insee Première, 4 p. N°1195

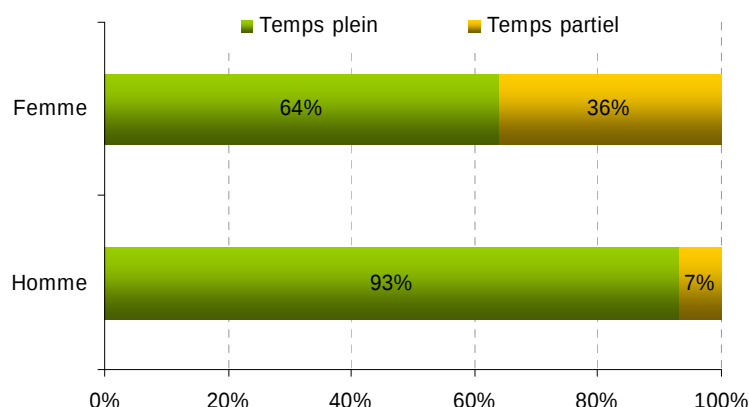
et les emplois aidés, et surtout constituent l'essentiel des travailleurs à temps partiel. En outre, plus souvent que les autres parents, les parents monoparentaux déclarent subir le temps partiel et souhaiter travailler davantage. [...] Pour les mères seules en emploi, le salaire représente le plus souvent le revenu qui fait vivre le ménage, et rarement un revenu d'appoint. Il y aurait donc pour elles un « effet gagne-pain » qui expliquerait non seulement qu'elles se portent davantage sur le marché du travail que les autres mères mais aussi qu'elles aient une « préférence » plus marquée pour l'emploi à temps complet. [...] Quoi qu'il en soit, si les parents et les mères de familles monoparentales se distinguent assez peu des parents et des mères en couple en ce qui concerne leur exposition aux horaires atypiques, ces derniers leur posent davantage de problèmes d'organisation. En effet, ces parents ne disposent pas toujours d'un relais (autre parent, grand parents, etc.) pour assurer la garde de leurs enfants lorsqu'ils travaillent à des horaires atypiques et n'ont pour faire face à leurs besoins de garde d'enfants qu'un seul salaire, un salaire de surcroît inférieur en moyenne à celui des parents qui vivent en couple. En outre, les mères isolées ont aussi moins souvent que les autres une voiture personnelle. Ceci ne peut qu'accentuer les contraintes en matière d'accès à l'emploi, d'autant que la localisation de leur logement et le type d'emplois auquel les moins diplômées d'entre elles peuvent prétendre les soumettent à de longs trajets, à des horaires mal ou pas desservis par les transports en commun »¹⁰.

Les plus jeunes, les moins qualifiés, les familles nombreuses ainsi que celles ayant de jeunes enfants sont plus fragilisés.

On n'observe pas de différence significative quant à l'activité des familles monoparentales selon le sexe. En revanche, les femmes sont très nettement plus souvent à temps partiel que les hommes.

Si seulement 7% des hommes travaillent à temps partiel, c'est le cas de plus du tiers des femmes (36%).

Graphique 12. Répartition selon le temps de travail et selon le sexe des familles monoparentales



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF occupant un emploi

Les plus jeunes paraissent être les plus fragilisés face à l'emploi. Non seulement ils sont moins souvent en emploi que les autres, mais même lorsqu'ils travaillent, ils ont davantage de contrats précaires ou à temps partiel.

¹⁰ EYDOUX A., LETABLIER M.-T., juin 2007, *Les familles monoparentales en France*. Centre d'Etudes de l'Emploi, 112 p. N°36
Observatoire de la vie familiale de l'Isère - Parents solos aujourd'hui - Rapport exhaustif - Décembre 2012

Moins de la moitié des moins de 25 ans travaillent (46%), alors que cette proportion s'élève à 63% chez les 25-29 ans, 73% chez les 30-39 ans et 79% chez les 40 ans et plus.

De plus, le travail à temps partiel concerne 69% des moins de 25 ans et 51% des 25-29 ans, contre respectivement 36% et 31% des 30-39 ans et des 40 ans et plus.

Enfin, les plus jeunes occupent également plus souvent des emplois précaires. Seuls 53% travaillent en CDI, contre 68% à 80% dans les autres tranches d'âge. Inversement, ils sont plus nombreux que les autres à travailler en CDD (20%), en contrat aidé (13%), et en tant qu'intérimaires (13%).

Tableau 4. Activité professionnelle, temps de travail et nature du contrat selon l'âge des familles monoparentales

	A une activité professionnelle	Temps plein	Temps partiel	CDI	CDD	Contrat aidé	Missions intérimaires	Ensemble
Moins de 25 ans	--- 46%	--- 31%	++ 69%	-- 53%	+ 20%	++ 13%	++ 13%	100%
De 25 à 29 ans	-- 63%	-- 49%	-- 51%	68%	13%	+ 10%	5%	100%
De 30 à 39 ans	73%	64%	36%	80%	10%	3%	1%	100%
40 ans et plus	+++ 79%	+++ 69%	-- 31%	79%	11%	1%	2%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF occupant un emploi

Lecture du tableau : 46% des parents solos de moins de 25 ans sont en activité professionnelle

Les parents solos à la tête de familles nombreuses (familles de trois enfants ou plus), ainsi que les parents de jeunes enfants sont moins fréquemment en activité, et lorsqu'ils occupent un emploi, il s'agit également plus souvent de travail à temps partiel.

75% des parents d'un seul enfant travaillent, dont 31% à temps partiel, contre 68% des parents de 3 enfants et plus, dont 42% à temps partiel.

De même, seule la moitié des parents solos ayant des enfants de moins de 3 ans, et 67% des parents solos ayant des enfants entre 3 et 5 ans sont en emploi, contre 74% et 79% des parents solos ayant des enfants de plus de 6 ans.

Quand les enfants ont moins de 6 ans, le travail à temps partiel concerne entre 51% et 63% des parents solos ayant un emploi, contre seulement 29% et 36% des parents solos dont les enfants sont âgés de 6 ans ou plus.

Tableau 5. Activité professionnelle et temps de travail selon le nombre d'enfants et l'âge des enfants

	A une activité professionnelle	Temps plein	Temps partiel	Ensemble
1 enfant	75%	+ 69%	- 31%	100%
2 enfants	79%	66%	34%	100%
3 enfants et plus	-- 68%	- 58%	+ 42%	100%
Enfants de moins de 3 ans	--- 50%	--- 38%	+++ 63%	100%
Enfants de 3 à 5 ans	-- 67%	-- 49%	++ 51%	100%
Enfants de 6 à 11 ans	76%	64%	36%	100%
Enfants de 12 à 15 ans	77%	69%	31%	100%
Enfants de 16 à 18 ans	++ 79%	++ 71%	-- 29%	100%
Enfants de plus 18 ans	74%	69%	31%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF occupant un emploi

Lecture du tableau : 75% des parents solos ayant un enfant sont en activité professionnelle

Le niveau de qualification a également un impact significatif. Les moins qualifiés sont moins souvent en emploi, sont plus fréquemment à temps partiel, qui est d'ailleurs davantage subi.

Le niveau d'emploi croît significativement avec le niveau de qualification. Quand elles n'ont pas de diplôme, ou un diplôme inférieur ou égal au CAP/BEP, les familles monoparentales sont entre 56% et 67% à travailler, alors que cette proportion varie entre 87% et 95% parmi les parents solos ayant un niveau d'études égal ou supérieur au baccalauréat.

Les parents solos ne possédant aucun diplôme sont non seulement davantage à temps partiel, mais ce dernier est davantage subi (34% contre entre 9% et 21% pour les parents diplômés, peu importe le niveau).

Tableau 6. Activité professionnelle et temps de travail selon le niveau de qualification

	A une activité professionnelle	Temps plein	Temps partiel choisi	Temps partiel subi	Ensemble
aucun diplôme	- 56%	-- 53%	12%	+++ 34%	100%
BEPC	-- 61%	73%	16%	11%	100%
CAP/BEPC	- 67%	62%	17%	21%	100%
Bac général ou professionnel	++ 88%	69%	18%	19%	100%
Bac+2	-- 87%	68%	20%	12%	100%
Diplôme supérieur	++ 95%	++ 73%	18%	9%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF occupant un emploi

Lecture du tableau : 56% des parents solos n'ayant aucun diplôme sont en activité professionnelle

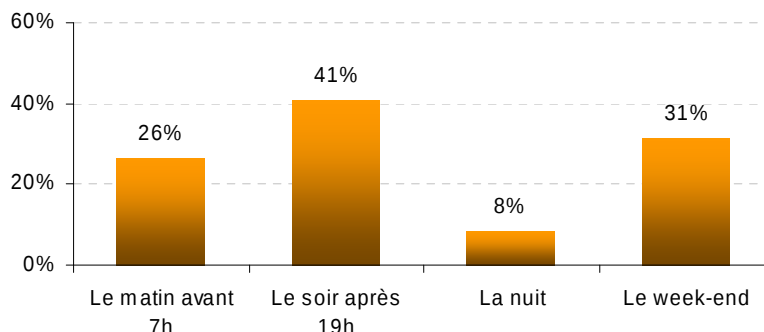
43% des parents solos déclarent qu'il leur arrive de travailler sur des plages horaires atypiques (tôt le matin, tard le soir, le week-end).

Il s'agit essentiellement d'un travail le soir après 19h (41%). On note également que 26% des familles monoparentales sont amenées à travailler le matin avant 7h, et 31% le week-end. Le travail de nuit est nettement moins répandu et concerne seulement 8% des monoparents occupant un emploi.

Parmi l'ensemble des parents solos ayant des horaires de travail décalés, on dénombre 18% de familles avec de jeunes enfants (moins de 6 ans), dont on imagine aisément les difficultés pour organiser leur garde.

Selon une étude de l'Insee, les mères de familles monoparentales sont un peu plus présentes que les autres parmi les agents de services, les aides à domicile, et les personnels de nettoyage, catégories d'emploi s'exerçant sur des horaires atypiques¹¹.

Graphique 13. Répartition selon l'exercice d'une activité professionnelle en horaire décalé



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF occupant un emploi

Selon une autre étude de la DARES, (à partir des données Insee « Conditions de travail » de 2005) si 37% des salariés ont des horaires « normaux », près de deux salariés sur trois travaillent selon des horaires que l'on qualifie habituellement « d'atypiques ». 19% des salariés ont des horaires caractérisés par le fait de travailler la nuit ou le week-end de façon habituelle, et 10% de façon occasionnelle, particulièrement dans le secteur public et dans le commerce »¹².

¹¹ CHARDON O., DAGUET F., VIVAS E., juin 2008. *Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger*, Insee Première, 4 p. N°1195

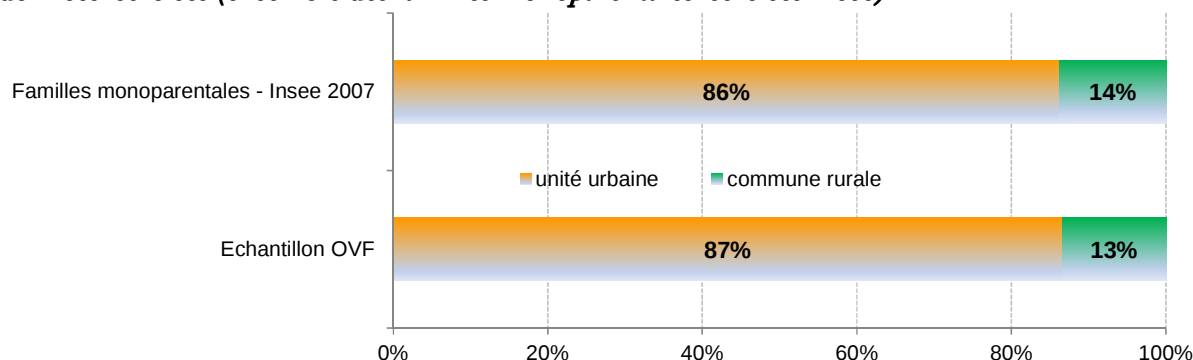
¹² Mai 2009. *Horaires atypiques et contraintes dans le travail : une typologie en six catégories*, DARES, Premières Synthèses, 7 p. N°22.2

C.5. Des urbains, des personnes vivant dans l'agglomération grenobloise

Concernant le lieu de résidence, nous nous appuyons sur les définitions de l'Insee pour vérifier la répartition des parents solos en Isère. L'Insee oppose l'unité urbaine¹³ et la commune rurale¹⁴.

87% des parents ayant répondu au questionnaire déclarent résider dans une commune appartenant à une unité urbaine. Cette répartition suit celles des familles monoparentales de l'Isère (données Insee).

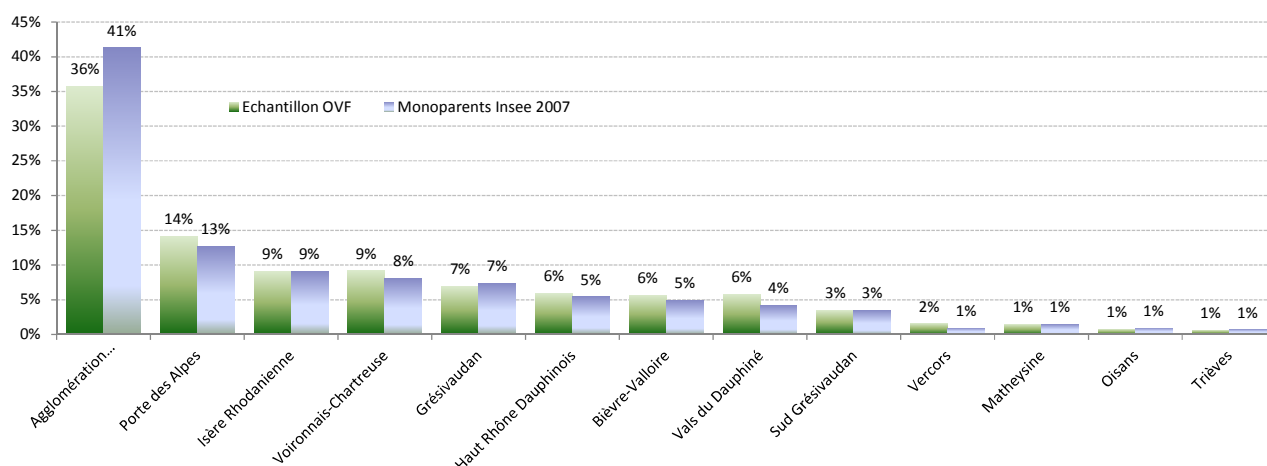
Graphique 14. Répartition par lieu de résidence par unité urbaine/espace rural : comparaison échantillon et données iséroises (ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

La répartition des familles de l'échantillon, selon leur lieu de résidence par territoire, correspond à celle des familles monoparentales iséroises (Insee 2007), à quelques exceptions près : une légère sous représentation des familles vivant dans le territoire de l'agglomération grenobloise (36% contre 41%) et une très légère sur représentation des familles vivant dans les territoires intitulés « Porte des Alpes », « Voironnais-Chartreuse », « Haut-Rhône Dauphinois », « Bièvre-Valloire », « Vals du Dauphiné ».

Graphique 15. Répartition du lieu de résidence par territoire du Conseil général de l'Isère

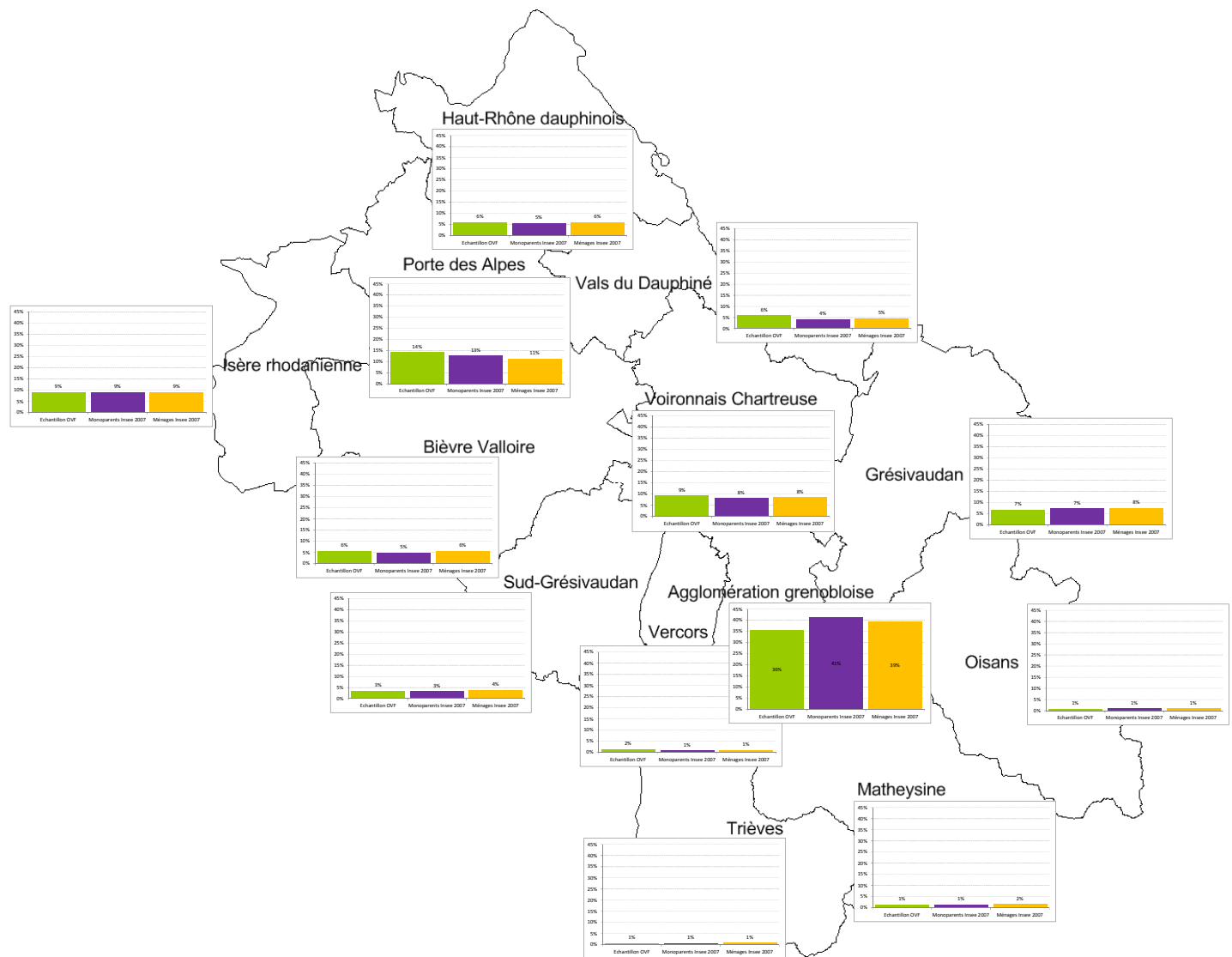


Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF, données Insee 2007

¹³ **Unité urbaine** : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2000 habitants. Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

¹⁴ **Communes rurales** : Sont considérées comme rurales, les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine : les communes sans zone de bâti continu de 2000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Carte 1. Répartition du lieu de résidence par territoire du Conseil général de l'Isère

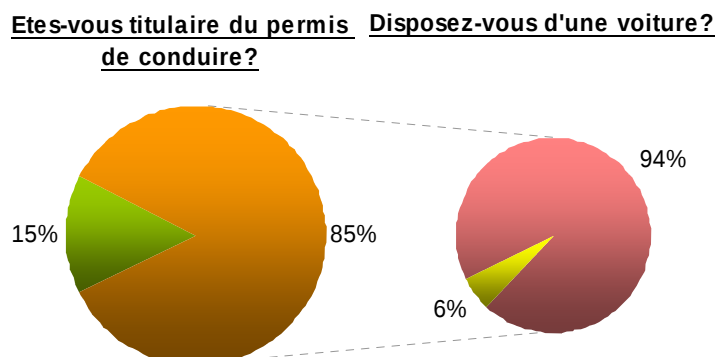


Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF, données Insee 2007

C.6. Des parents mobiles

Les familles monoparentales paraissent plutôt mobiles : 85% d'entre elles sont titulaires du permis de conduire et la quasi-majorité d'entre elles possède une voiture personnelle (94%).

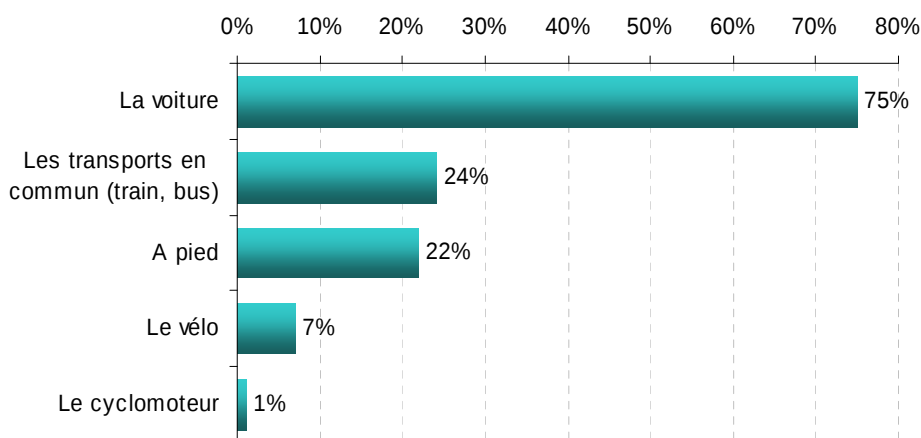
Graphique 16. Répartition des familles titulaires du permis et possédant une voiture



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

La grande majorité des parents solos utilise principalement la voiture pour se déplacer (75%). Les transports en commun (train, bus, tram...) concernent un quart des familles. On note que 22% se déplacent essentiellement à pied. L'utilisation du vélo ou encore du cyclomoteur reste plus rare, respectivement 7% et 1%.

Graphique 17. Répartition des familles selon les principaux moyens de transport utilisés (plusieurs réponses possibles)



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

La mobilité est très fortement dépendante de l'âge et du lieu d'habitation.

Les plus jeunes ont moins souvent le permis de conduire (seulement 47% des moins de 25 ans contre 89% des 40 ans et plus) et se déplacent donc davantage à pied (42% des moins de 25 ans contre 19% des 40 ans et plus, ainsi qu'en transports en commun (42% des moins de 25 ans contre seulement 22% des 40 ans et plus).

A l'inverse, les familles monoparentales vivant en milieu rural sont plus généralement titulaires du permis (96% contre 84% en zone urbaine), possèdent leur propre véhicule et l'utilisent pour se déplacer. 93% des monoparents vivant en milieu rural utilisent une voiture, contre 71% de ceux vivant en zone urbaine.

En ville, le recours aux transports en commun, au vélo, voire à la marche à pied sont plus fréquents. Ces moyens de transports représentent respectivement 28%, 18% et 24% des usages en milieu urbain, contre seulement 5%, 2% et 10% en zone rurale.

Tableau 7. La mobilité des familles selon l'âge et le lieu d'habitation

	Moyens de transport						Ensemble
	titulaire du permis	possède une voiture	voiture	transports en commun	à pied	vélo	
Moins de 25 ans	--- 47%	--- 47%	--- 47%	+ 42%	++ 42%	11%	100%
De 25 à 29 ans	79%	-- 71%	67%	30%	++ 35%	5%	100%
De 30 à 39 ans	85%	80%	76%	23%	21%	6%	100%
40 ans et plus	+++ 89%	+++ 85%	77%	22%	-- 19%	8%	100%
Milieu urbain	--- 84%	79%	--- 71%	+++ 28%	+++ 24%	-- 18%	100%
Milieu rural	+++ 96%	+++ 95%	+++ 93%	--- 5%	-- 10%	--- 2%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF titulaires du permis et possédant une voiture

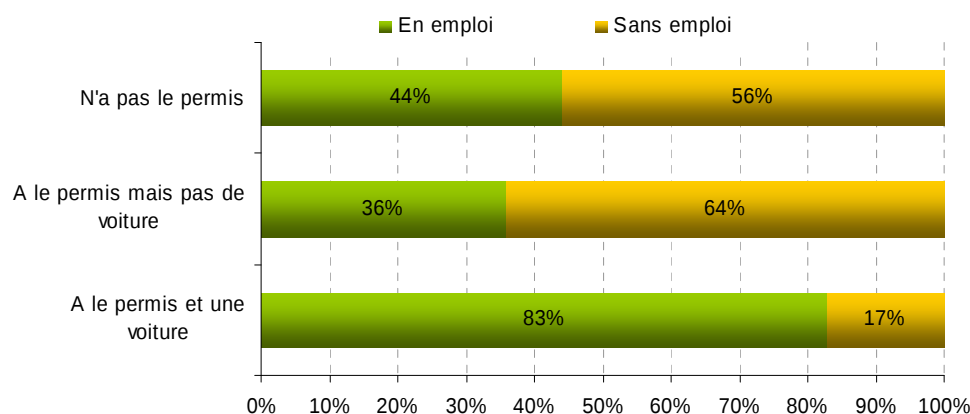
Lecture du tableau : 47% des parents solos de moins de 25 ans sont titulaires du permis de conduire

Le manque de mobilité est un frein important face à l'emploi.

La mobilité paraît être une condition essentielle pour l'accès à l'emploi. Les familles n'ayant pas de voiture, même si elles sont titulaires du permis de conduire, sont plus fréquemment sans emploi.

L'inactivité ou le chômage concernent 36% des familles monoparentales ayant le permis de conduire mais pas de véhicule personnel, et 44% des familles ne possédant pas le permis de conduire.

Graphique 18. Activité professionnelle selon la mobilité



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

C.7. Revenus du travail et prestations, un reste à vivre souvent minime

Les ressources des familles monoparentales sont composées des revenus issus de l'activité (70%) et des prestations sociales (toutes prestations sociales confondues, X%).

Les deux tiers des monoparents allocataires de la Caf de l'Isère (données Caf) bénéficient d'une aide au logement. En Isère, les bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial et du Revenu de Solidarité Active sont moins nombreux que dans l'ensemble des allocataires français (31,7% en Isère, contre 37,6% en France métropolitaine pour l'ASF et 29,7% en Isère contre 35,6% pour l'ensemble du pays).

Tableau 8. Répartition des monoparents allocataires selon les prestations Caf

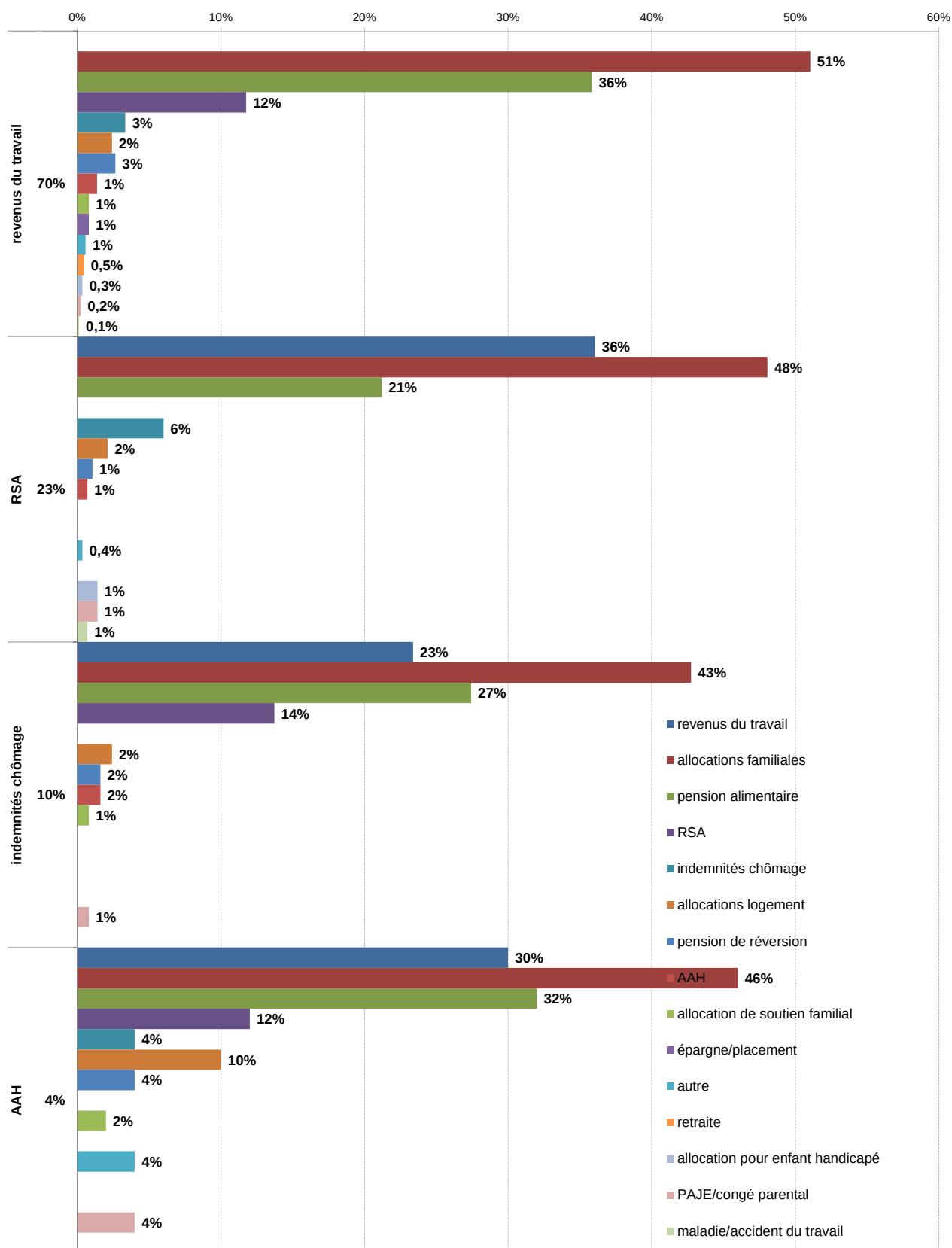
	Isère	France métropolitaine
Allocation de soutien familial	32%	38%
Allocation logement	66%	66%
Allocation Adultes Handicapés	2%	3%
Allocation d'éducation enfant handicapé	2%	2,5%
Revenu de Solidarité Active	30%	36%

Population étudiée : données Caf de l'Isère 2010

Parmi les 1 235 personnes ayant précisé la nature de leurs ressources, les salariés représentent 70%, les bénéficiaires du RSA 23%, les bénéficiaires d'indemnités chômage 10% et les bénéficiaires de l'AAH 5%. Le cumul étant possible entre ces différentes ressources, ainsi que les prestations sociales et autres aides (pension alimentaire, mutuelle, sécurité sociale...), le graphique ci-dessous indique le poids de ces différentes ressources pour les salariés, les bénéficiaires du RSA, d'indemnités chômage et de l'AAH.

Il ne s'agit là que d'une indication car cette question n'a pas été renseignée dans son intégralité. Les 868 personnes qui déclarent des revenus du travail auraient également dû déclarer une prestation Caf (l'échantillon étant constitué d'allocataires). Lorsqu'on a comptabilisé les bénéficiaires des allocations familiales, du RSA, de l'AAH, de l'allocation logement, de l'allocation de soutien familial, de l'allocation pour enfant handicapé, du congé parental, il reste encore 30% de personnes n'ayant déclaré aucune prestation Caf, soit 30% de non-réponse.

Graphique 19. Répartition selon la nature des ressources

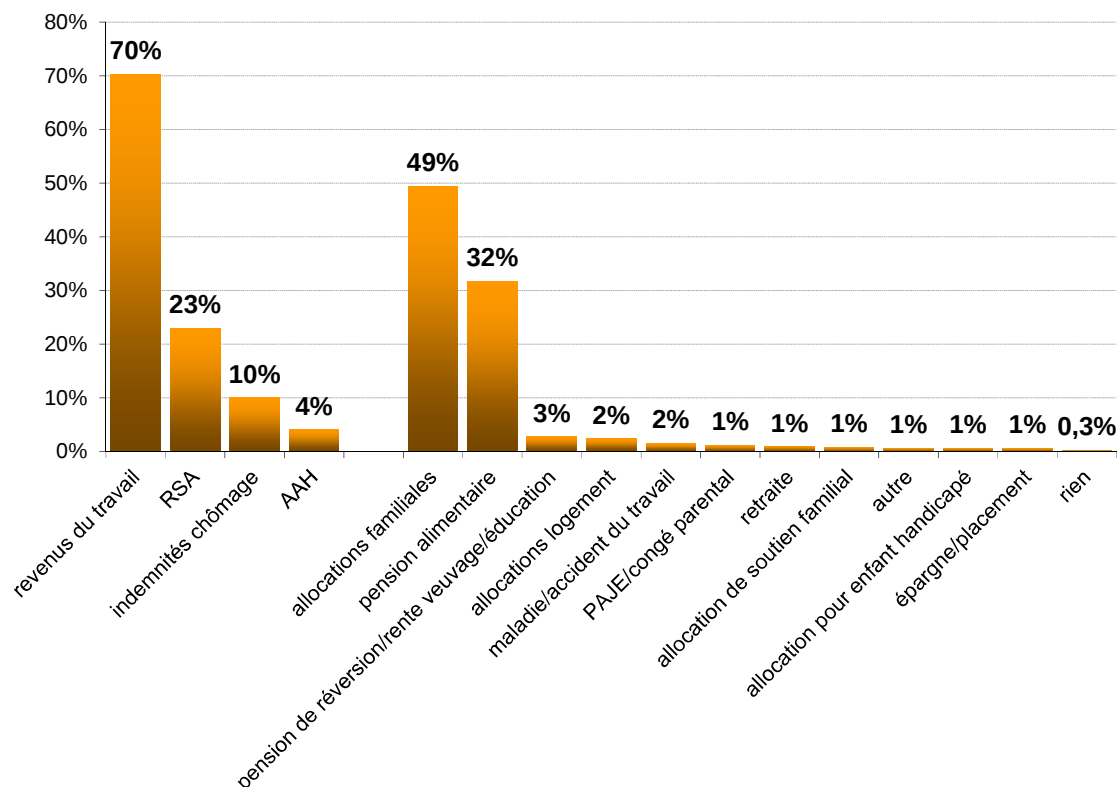


Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Lecture : Parmi les 70% de personnes ayant déclaré des revenus du travail, 51% perçoivent des allocations familiales, 36% la pension alimentaire

Parmi les 1 235 personnes ayant précisé la nature de leurs ressources, les allocataires percevant des allocations familiales en représentent la moitié, les personnes recevant une pension alimentaire : 32%.

Graphique 20. Répartition selon la nature des ressources



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Lecture : Parmi les 1 235 personnes ayant précisé la nature de leurs ressources, 50% perçoivent des allocations familiales, 32% la pension alimentaire.

Un parent sur trois déclare recevoir une pension alimentaire : c'est assez éloigné des données du Ministère de la Justice (bien que datant de 2003) : 75%.

« Dans les divorces avec enfant mineur, la décision - ou la convention homologuée - doit organiser un certain nombre d'aspects de la vie de l'enfant. Ainsi en 2003, 98% des divorces prévoient un exercice conjoint de l'autorité parentale et 79% une résidence des enfants chez la mère. La résidence en alternance est encore assez peu fréquente (12%). La résidence étant le plus souvent fixée chez la mère, celle-ci perçoit une pension alimentaire dans 75% des divorces alors que dans 22% des cas, aucune pension n'est prévue. Le montant de la pension s'élève en moyenne à 188 euros par enfant quand elle est versée à la mère et à 111 euros par enfant quand elle est versée au père. Ce montant est plus élevé dans les divorces sur requête conjointe et pour les enfants uniques. Remplaçant ou complétant la pension alimentaire, la prise en charge directe de frais exposés au profit de l'enfant est prévue dans 5% des divorces. Il s'agit le plus souvent de frais liés à la scolarité ou de frais extra-scolaires, mais cette prise en charge directe est aussi l'occasion pour les parents de prévoir un partage par moitié de tous les frais d'éducation et d'entretien. Quel que soit le type de divorce, le désaccord entre les parents est assez rare (10%) et se concentre très largement sur le montant de la pension alimentaire »¹⁵.

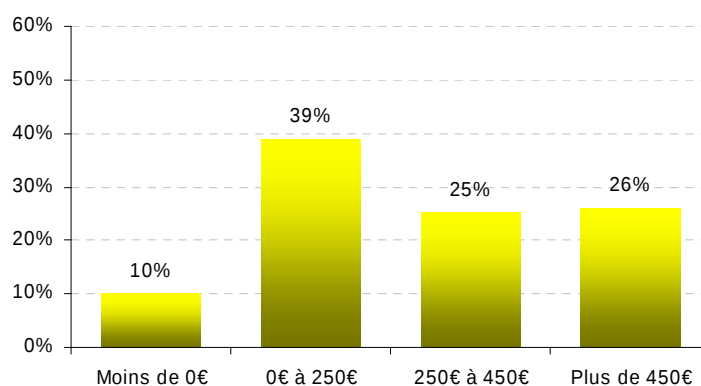
¹⁵ CHAUSSEBOURG L., février 2007, *La contribution à l'entretien et l'éducation des enfants mineurs dans les jugements de divorce*, Infostat Justice, 4 p. N°93

Les familles monoparentales ont été interrogées sur leur reste à vivre, s'entendant ici comme le montant restant pour régler les autres dépenses (alimentation, sorties, vêtements...), une fois toutes les charges fixes payées (loyer, crédit, électricité, eau...).

Il s'avère que pour la moitié d'entre elles ce montant est inférieur à 250€ (39%), voire même négatif (10%), constat notifiant des découverts bancaires réguliers.

L'autre moitié possède donc un reste à vivre plus important, voire même supérieur à 450€.

Graphique 21. Répartition selon le montant restant pour régler les dépenses autres que les charges fixes



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

L'enquête « Les ménages isérois face à la crise » réalisée en 2010 par l'Observatoire de la vie familiale abordait cette notion de « reste à vivre » (« Chaque mois, une fois que vous avez payé toutes les charges fixes (loyers, crédits, électricité, eau...), quel montant vous reste-t-il pour régler les autres dépenses (alimentation, sorties, vêtements...) ? Montant négatif / Entre 0€ et 150€ / Entre 150€ et 250€ / Entre 250€ et 350€ / Entre 350€ et 450€ / Entre 450€ et 550€ / Plus de 550€ »). Le montant est considéré pour l'ensemble du ménage et non par unité de consommation. Pour 48% des ménages de l'échantillon de cette enquête, le montant qui reste à la fin du mois après avoir payé toutes les charges fixes est inférieur à 250€ (7% déclarent un montant négatif, 17% entre 0€ et 150€, 13% entre 150€ et 250€, 11% entre 250€ et 350€, 12% entre 350€ et 450€, 10% entre 450€ et 550€, 25% plus de 550€).

Selon une étude du Crédoc, les conséquences de la crise auprès des ménages et plus particulièrement des plus pauvres : « Le quart des ménages français estime disposer de moins de 250 euros pour finir le mois, une fois acquittées les dépenses fixes du foyer. Cette proportion grimpe à 56% pour les ménages pauvres. Parmi ces ménages pauvres, 15% déclarent des montants négatifs, ce qui signifie qu'ils s'endettent un peu plus chaque mois (seulement 6% des ménages français en général sont dans ce cas) »¹⁶.

Tableau 9. Montant restant pour finir le mois, une fois les dépenses fixes payées : comparaison des ménages français en général et ménages en situation de pauvreté ; éclairage sur les ménages isérois, dont les parents solos

	Ménages français en général	Ménages en situation de pauvreté	Ménages de l'échantillon "Les ménages face à la crise" 2010	Ménages de l'échantillon Enquête "Parents solos" 2012
Montant négatif	6%%	15%	7%	10%
0-150€	11%	21%	17%	21%
151-250€	8%	20%	13%%	18%
251-500€	32%	32%	32% (somme de 250-350€/350-450€/450-550€)	36%
501-900€	15%	9%	25% (plus de 550€)	14%
Plus de 900€	28%	3%		

Population étudiée : ménages français, échantillons OVF 2010 et 2012

Lecture du tableau : 13% des ménages français en général se considèrent en situation de pauvreté, c'est le cas de 43% des ménages en situation de pauvreté et 33% des ménages isérois

Un peu plus de la moitié des familles monoparentales allocataires de la Caf de l'Isère (données Caf) vit en dessous du seuil de pauvreté (53,9%), c'est moins qu'au niveau national (58,6%). Parmi ces familles, 29,2% ont au moins deux enfants.

Quant aux familles restantes, si une part d'entre elles ne se situe pas sous le seuil de pauvreté, c'est uniquement grâce aux prestations perçues (18,1%). On note d'ailleurs que la part de familles iséroises dont les revenus sont supérieurs au seuil de pauvreté du fait des prestations, est supérieure à la moyenne nationale qui s'élève à 16,3%.

Tableau 10. Répartition des monoparents allocataires selon le niveau de vie

Monoparent dont le Revenu par unité de consommation est	Isère	France métropolitaine
< au seuil des bas revenus	54%	59%
<i>dont avec deux enfants ou plus</i>	29%	30%
> au seuil des bas revenus grâce aux prestations	18%	16%
<i>dont avec deux enfants ou plus</i>	10%	9,0%

Population étudiée : données Caf de l'Isère 2010

¹⁶ ANGOTTI M., DENIZEAU M., OLM C., décembre 2008, *Les conséquences de la crise auprès des ménages et plus particulièrement des plus pauvres*, Département Évaluation des Politiques Sociales du Crédoc

La situation financière des plus jeunes ainsi que des familles n'ayant qu'un seul enfant semble davantage précaire.

En effet, entre 59% et 62% des moins de 30 ans disposent d'un reste à vivre inférieur à 250€ (36% et 40% des plus de 30 ans). A l'inverse, les plus de 40 ans sont plus nombreux à bénéficier d'un reste à vivre supérieur à 450€ alors que ce n'est le cas que de 6% à 7% des moins de 30 ans.

Les familles monoparentales constituées d'un enfant unique paraissent paradoxalement plus exposées à la précarité. Seulement 17% des familles avec un enfant jouissent d'un reste à vivre supérieur à 450€, cette proportion varie entre 30% et 40% dès qu'il y a au moins deux enfants dans le foyer.

Tableau 11. Reste à vivre selon l'âge et le nombre d'enfants

	Moins de 0€	De 0€ à 250€	De 250€ à 450€	Plus de 450€	Ensemble
Moins de 25 ans	19%	++ 59%	16%	-- 6%	100%
De 25 à 29 ans	10%	+++ 62%	21%	--- 7%	100%
De 30 à 39 ans	10%	40%	+ 29%	-- 21%	100%
40 ans et plus	10%	--- 36%	24%	+++ 30%	100%
1 enfant	11%	+++ 46%	26%	--- 17%	100%
2 enfants	10%	--- 34%	26%	+++ 30%	100%
3 enfants et plus	8%	-- 30%	21%	+++ 40%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Lecture du tableau : 19% des parents solos de moins de 25 ans disposent d'un reste à vivre négatif

Les familles monoparentales sont davantage protégées de la pauvreté lorsqu'elles travaillent, et particulièrement lorsqu'il s'agit d'un emploi à temps plein.

Les parents solos n'ayant pas d'emploi ou travaillant à temps partiel disposent plus souvent d'un reste à vivre inférieur à 250€ (respectivement 48% et 41%), voire négatif (20%).

Tableau 12. Reste à vivre selon l'activité professionnelle et le temps de travail

	Moins de 0€	De 0€ à 250€	De 250€ à 450€	Plus de 450€	Ensemble
A un emploi	-- 7%	-- 36%	26%	++ 31%	100%
N'a pas d'emploi	++ 20%	++ 48%	25%	-- 8%	100%
Temps plein	6%	-- 33%	25%	+++ 36%	100%
Temps partiel	9%	++ 41%	28%	-- 22%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Lecture du tableau : 7% des parents ayant un emploi disposent d'un reste à vivre négatif



Les familles monoparentales sombrent dans **la précarité à cause, entre autres, de leur accès difficile à l'emploi**¹⁷. [...] Avant le divorce, il y avait un ménage qui vivait au-dessus du seuil de pauvreté, **après le divorce il y a deux familles et quatre personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté**¹⁸. [...] Les habitants du parc locatif social se caractérisent par une véritable surreprésentation des familles monoparentales¹⁹. [...] La garde d'enfant est sacrée. C'est la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. **Pas de développement des modes de garde, pas d'évolution professionnelle pour la femme et pour la maternité.** Le développement des modes de garde, c'est le fossé de l'inégalité hommes-femmes qui se réduit. C'est aussi l'accès à une meilleure égalité des chances pour un enfant qui se développe dans un milieu social et éducatif²⁰. [...] **Trois ans après la séparation, 50 à 60% des pères ne voient plus leurs enfants, pour différentes raisons.** Peut-être se sont-ils battus et ont fini par lâcher prise ? Peut-être ont-ils été écartés ? Peut-être ont-ils été abandonnés dès le début ? Peut-être n'ont-ils aussi jamais voulu être reconnus comme père ?²¹ [...] Quelles sont les conséquences de l'absence ou de la présence du père dans une famille éclatée ? Il en ressort avant tout (d'une étude publiée en août 2011) que **l'absence du père peut entraîner des conflits à la maison, suivi d'une détresse chez la mère et l'enfant.** Ce sont en général les petites filles qui sont les plus affectées. Cette absence peut aussi entraîner un manque de discipline chez l'enfant. L'étude ajoute que les pères peuvent influencer positivement sur le développement de leurs enfants par leur présence active²². [...] **Délinquance et structure familiale.** La structure de la famille n'est pas le facteur majeur, **il y a bien une relation de cause à effet entre la désorganisation de l'unité familiale et la délinquance, mais il s'agit là d'un effet de « petite taille »**, responsable selon les résultats (d'une étude du sociologue Sébastien Roché) de 1% à 3% du phénomène délinquant imputable à des mineurs²³. **L'explosion des familles monoparentales est une réalité dans notre société mais qu'en est-il sur les écrans ? De prime abord, on constate que c'est le schéma des familles nucléaires qui domine**, ce qui est logique. Reste à savoir si des efforts sont réalisés pour représenter les familles monoparentales ? Les marques, les publicitaires, les réalisateurs, les producteurs sont-ils prêts à miser sur ces nouvelles familles de plus en plus nombreuses ? Sont-ils prêts à mettre en avant une famille monoparentale afin de la représenter comme une famille à part entière ? Prêts à représenter ce modèle familial qui abrite des hommes et des femmes qui se battent et restent en quête d'identité et de reconnaissance ?²⁴ ».

Ces extraits sont issus de l'ouvrage « Familles monoparentales. Le scandale du silence. » de Christine Kelly, journaliste de télévision et écrivain, fondatrice de K d'urgences, en 2010, une fondation sous l'égide de la Fondation de France, qui vise à aider les familles monoparentales en France métropolitaine et en outre-mer. Son propos peut être considéré comme orienté. Toutefois, l'analyse menée par l'Observatoire de la vie familiale en Isère, a en commun avec cet ouvrage des éléments qui mettent en lumière le vécu des parents solos.

Les témoignages recueillis soulignent la volonté des parents solos de faire part de ce qu'ils vivent au quotidien, leurs difficultés, mais aussi leurs joies, leurs solutions.

¹⁷ Familles monoparentales. Le scandale du silence, Christine Kelly, Chapitre 2. Première conséquence : la précarité, p. 27

¹⁸ Idem, p. 32

¹⁹ Idem, Chapitre 3. Première épreuve : le logement, p. 54

²⁰ Idem, Chapitre 4. Premier frein : la garde d'enfants, p. 67

²¹ Idem, Chapitre 5. Quelle place pour le père ?, p. 80

²² Idem, p. 92

²³ Idem, Chapitre 6. Quelles conséquences sur la société ?, p. 102

²⁴ Idem, Quelles représentations sur les écrans ?, p. 114

Ce rapport présente des extraits de vingt-huit témoignages de situations différentes. Nous nous sommes efforcés de chercher des similitudes, des éléments « récurrents ». Toutefois, le texte pourrait présenter des contradictions, en fait il s'agit plutôt de ressentis ou vécus différents entre les personnes interrogées. En rédigeant le texte, nous avons pris soin de ne pas généraliser et de ne pas affirmer que la situation est ainsi et pas autrement. Les paroles illustrent ce que nous pensons importants à mettre en valeur.

Première partie. La vie de parent : des obstacles plus difficiles à franchir quand on est seul(e)...

Le quotidien des parents solos peut être rendu particulièrement compliqué du fait de l'accumulation d'obstacles résultant du fait d'être seul(e) et des nombreux changements qui y sont liés, sur le plan financier, de l'éducation, de la conciliation des temps. Cette situation s'accompagne d'une diminution des ressources, avec des conséquences sur les loisirs, le logement, d'arbitrages vis-à-vis de l'emploi et des modes de garde, ainsi que sur les « responsabilités » du parent : assumer l'éducation, seul(e) ou en lien avec l'autre parent, avec qui la communication est plus ou moins aisée, assumer le quotidien, avec ou sans soutien et relais de l'entourage. Nous aborderons dans cette première partie successivement les difficultés financières, les liens avec l'autre parent, la conciliation des temps et les liens avec l'extérieur. D'ores et déjà, nous pouvons souligner que tous ces éléments sont imbriqués.

1.1. Le vécu des parents solos...

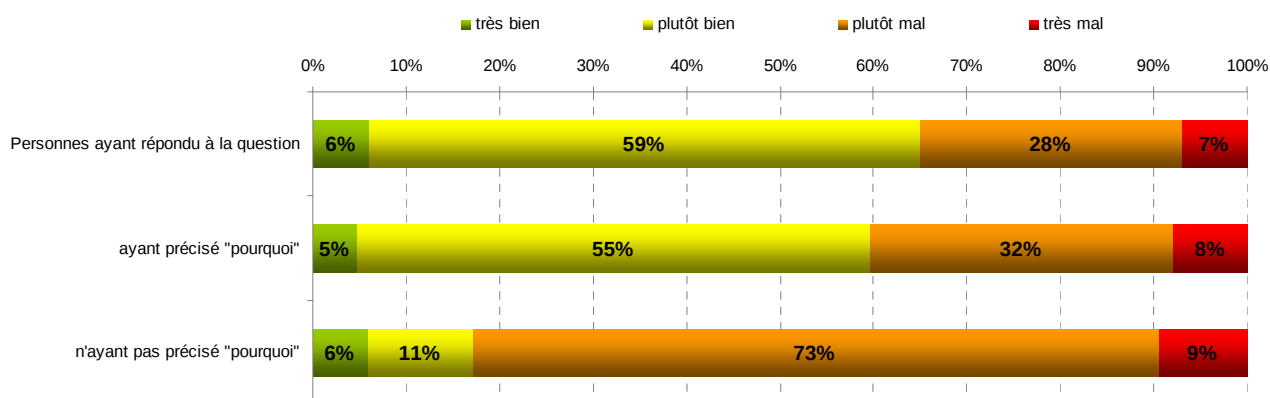
Parmi les questions sur la situation familiale, l'organisation du quotidien, les difficultés et solutions vis-à-vis de l'emploi, du mode de garde, etc. nous avons souhaité connaître le vécu global de cette situation. Soulignons tout de suite qu'il s'agit d'un vécu à un moment précis. « Etre parent d'une famille monoparentale n'est qu'une étape, plus ou moins durable, dans la trajectoire des personnes »²⁵.

1.1.1. Une situation vécue aussi bien que mal...

A la question Q11. « En tenant compte des différents aspects de votre vie quotidienne (tâches domestiques, éducation des enfants, finances de la famille, travail, loisirs...), 65% des parents déclarent bien vivre leur situation de parent solo : 6% « très bien » et 59% « plutôt bien ». Ils sont 28% à affirmer « plutôt mal » vivre cette situation et 7% « très mal ».

Les 971 personnes ayant précisé « pourquoi » (question Q12), ont davantage déclaré « plutôt bien » vivre cette situation (55%). Au contraire, les personnes qui n'ont pas précisé pourquoi, sont bien plus nombreuses à avoir déclaré « plutôt mal » vivre cette situation (73%).

Graphique 22. Répartition des familles selon le vécu de la situation



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu à la question Q11

²⁵ ALGAVA E., LE MINEZ S., avril 2005. *Les familles monoparentales et leurs conditions de vie*. DREES, Etudes et Résultats, 12 p. N°389

L'âge est un critère discriminant : plus les personnes sont jeunes et plus elles vivent bien la situation : 68% des 25-29 ans affirment bien vivre la situation contre 56% des plus de 40 ans.

On constate également une différence significative quant à l'évènement à l'origine de la situation : le décès du conjoint fait que la situation globale est « plutôt mal » vécue par 42% des personnes concernées, contre 19% des personnes ayant déclaré que leurs enfants sont nés alors qu'elles ne vivaient pas en couple.

Tableau 13. Répartition des familles selon le vécu de la situation et selon l'âge et l'évènement

	...très bien	...plutôt bien	...plutôt mal	...très mal
En tenant compte des différents aspects de votre vie quotidienne, vous diriez que vous vivez cette situation...	6%	59%	28%	7%
Moins de 25 ans	12%	56%	24%	9%
De 25 à 29 ans	8%	+ 68%	21%	3%
De 30 à 39 ans	6%	63%	27%	-- 4%
40 ans et plus	6%	-- 56%	30%	++ 9%
décès de votre conjoint	3%	52%	++ 42%	4%
séparation / divorce avec votre conjoint	--- 5%	60%	29%	6%
vous enfant est né alors que vous ne viviez pas en couple	++ 11%	61%	-- 19%	9%
autre	14%	52%	22%	11%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu à la question Q11

L'emploi et la qualification sont aussi des critères discriminants, ainsi que les ressources financières qui peuvent y être liées.

Les personnes n'ayant pas d'emploi sont plus nombreuses à « très mal » vivre leur situation de parent solo : elles sont 11%, contre 5% pour celles qui ont un emploi. Et cela se recoupe avec le temps de travail choisi ou subi : lorsqu'elles travaillent à temps plein elles sont 3% à vivre « très mal » la situation et 10% quand elles sont à temps partiel subi.

Le fait d'être titulaire du permis et de posséder une voiture « améliore » la situation des parents solos : ceux qui ne sont pas dans cette configuration sont plus nombreux à déclarer « très mal » vivre leur situation (12%).

Tableau 14. Répartition des familles selon l'emploi, le temps de travail, le statut d'emploi, la mobilité

	...très bien	...plutôt bien	...plutôt mal	...très mal
Vous vivez cette situation...	6%	59%	28%	7%
vous exercez une activité professionnelle	6%	+ 61%	28%	--- 5%
vous n'exercez pas d'activité professionnelle	6%	- 55%	28%	+++ 11%
vous exercez une activité professionnelle à temps plein	+ 7%	62%	27%	--- 3%
vous exercez une activité à temps partiel, par choix personnel	4%	+ 68%	23%	6%
vous exercez une activité à temps partiel, mais vous aimeriez travailler plus	4%	-- 52%	+ 34%	+++ 10%
vous exercez une activité professionnelle en CDI	- 5%	++ 63%	27%	- 4%
vous exercez une activité professionnelle en CDD	6%	- 52%	34%	8%
vous exercez une activité professionnelle en contrat aidé	7%	45%	25%	23%
vous exercez une activité professionnelle en mission intérimaire	27%	- 39%	29%	5%
vous exercez une activité professionnelle en indépendant	9%	66%	23%	2%
vous êtes titulaire du permis de conduire	6%	60%	29%	--- 6%
vous n'êtes pas titulaire du permis de conduire	7%	58%	23%	+++ 12%
vous disposez d'une voiture	6%	60%	28%	--- 6%
Vous ne disposez pas d'une voiture	7%	56%	25%	+++ 12%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu à la question Q11

Le vécu de la situation de parent solo est également différent selon la catégorie socioprofessionnelle, le niveau de qualification et les ressources financières.

Les cadres et les professions intermédiaires sont plus nombreux à vivre « plutôt bien » (et même « très bien » pour les cadres) leur situation de parent solo et les personnes sans activité sont plus nombreuses à vivre « très mal » la situation.

Alors que les titulaires d'un diplôme supérieur sont plus nombreux à vivre « plutôt bien » la situation (68% contre 59%), les titulaires d'un CAP/BEP sont significativement plus nombreux à vivre « très mal » la situation (10% contre 7%).

Tableau 15. Répartition des familles selon la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme

	...très bien	...plutôt bien	...plutôt mal	...très mal
Vous vivez cette situation...	6%	59%	28%	7%
agriculteur, exploitant	0%	100%	0%	0%
artisan, commerçant, chef d'entreprise	4%	60%	29%	6%
cadre et profession intellectuelle supérieure	+ 10%	+ 68%	- 21%	-- 1%
profession intermédiaire	3%	67%	28%	3%
ouvrier	9%	- 50%	32%	10%
employé	5%	59%	29%	7%
autre sans activité	7%	-- 52%	29%	+++ 13%
vous n'avez pas de diplôme	9%	55%	27%	9%
brevet d'études de 1er cycle (3ème)	5%	59%	31%	5%
CAP/BEP	5%	57%	28%	+++ 10%
bac général ou professionnel	6%	60%	28%	6%
bac + 2	4%	60%	31%	5%
diplôme supérieur	8%	++ 68%	- 22%	--- 2%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu à la question Q11

La question financière est au cœur des préoccupations des parents solos : les personnes déclarant moins de 150€ pour régler les dépenses autres que les charges fixes sont beaucoup plus nombreuses à vivre « très mal » la situation, alors que celles déclarant plus de 550€ sont beaucoup plus nombreuses à vivre « plutôt bien » la situation.

Tableau 16. Répartition des familles selon le vécu de la situation et selon les ressources financières

	très bien	plutôt bien	plutôt mal	très mal
Vous vivez cette situation...	6%	59%	28%	7%
moins de 0€	7%	--- 46%	27%	+++ 19%
0€ à 150€	6%	--- 49%	+ 33%	+++ 11%
150€ à 250€	5%	59%	30%	5%
250€ à 350€	5%	60%	30%	5%
350€ à 450€	6%	63%	29%	-- 1%
450€ à 550€	6%	+ 66%	25%	-- 2%
plus de 550€	9%	+++ 70%	--- 18%	- 3%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu à la question Q11

Nous verrons tout au long de ce rapport que les critères d'âge, d'évènement, d'emploi, de catégorie socioprofessionnelle, de diplôme distinguent les familles monoparentales. Pour certaines questions, il faut ajouter, le sexe, le nombre et l'âge des enfants, le fait de posséder le permis et une voiture, les contacts entre les enfants et l'autre parent, le soutien de l'autre parent.

Parmi les personnes ayant précisé pourquoi elles vivaient la situation « plutôt bien » ou « plutôt mal », les raisons évoquées sont en premier lieu parmi les éléments négatifs, les difficultés financières liées à la faiblesse des ressources et qui peuvent avoir pour conséquence de limiter les loisirs. Puis vient le fait d'être seul(e), qui peut être lié à l'absence ou la mésentente avec l'autre parent ou encore l'absence ou le peu de soutien des tiers. La conciliation des temps entre travail, famille, tâches domestiques, etc. est une autre difficulté qui peut avoir des conséquences en termes de santé, de fatigue, de moral, ainsi qu'en termes de disponibilité pour les autres et de temps pour soi ou encore en termes de relationnel avec les enfants. Enfin la solitude et l'isolement constituent d'autres points négatifs dans le vécu de la situation de parent solo.

Tableau 17. Raisons du vécu positif ou négatif de la situation de parent solo

Pour les éléments négatifs :	609	63%
- difficultés financières/fins de mois difficiles/vie chère/charges importantes/budget serré	178	18%
- des aides insuffisantes/ manque ou faiblesse des ressources	132	14%
- être seul(e)/assumer deux rôles/problème d'autorité	121	12%
- peu ou pas de loisirs	66	7%
- sans emploi/beaucoup de travail	65	7%
- santé/fatigue/handicap/moral	64	7%
- beaucoup de choses à gérer	58	6%
- absence/mésentente avec l'autre parent	49	5%
- absence de soutien/besoin de tiers	44	5%
- gros problèmes au moment de l'évènement/changement de vie	37	4%
- souffrance/manque de repères	34	4%
- manque de temps/de disponibilité/de temps pour soi	34	4%
- enfant grand/adolescence/problèmes relationnels	30	3%
- solitude/isolement	28	3%
Total répondants	994	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu à la question Q12

En termes d'éléments positifs, on peut citer la présence de l'autre parent, le fait d'assumer ses choix et de réussir, l'organisation, l'entourage, la liberté et le soulagement, la situation (emploi, finances, logement), le relationnel avec les enfants comme favorables au vécu « positif » de la situation de parent solo.

Tableau 18. Raisons du vécu positif ou négatif de la situation de parent solo

Pour les éléments positifs :	560	58%
- présence de l'autre parent	115	12%
- réussite/choix/bonheur	89	9%
- organisation	81	8%
- entourage familial/amical	78	8%
- je m'en sors/selon mes ressources/pas de gros besoin	71	7%
- liberté/soulagement/calme/plus de conflit	70	7%
- force de caractère	66	7%
- bonne situation (professionnelle/logement/santé)	55	6%
- enfant petit/autonome/travailleur	40	4%
- travail conciliant/chômage	30	3%
- habitude	29	3%
- priorité	28	3%
- écoute/dialogue/confiance	26	3%
Total répondants	994	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu à la question Q12

La suite de ce rapport va d'abord aborder les difficultés donc les éléments négatifs, puis dans la deuxième partie, on verra les solutions mises en place et imaginées par les parents solos. Dans ce cas, on déclinera les éléments positifs aidant les parents.

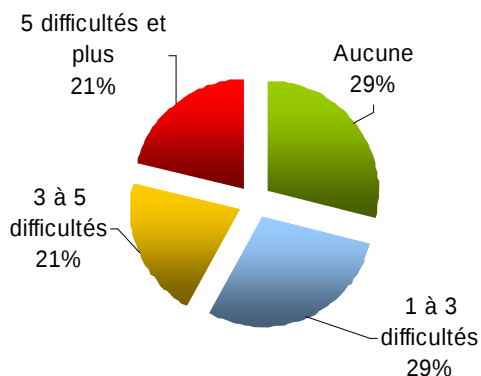
1.1.2. ...malgré des difficultés cumulées

29% des parents solos ayant répondu au questionnaire ont déclaré n'avoir rencontré aucune difficulté particulière au cours de l'année 2011.

71% des familles monoparentales ont donc dû faire face à des difficultés du fait de leur situation.

On remarque que 21% ont cumulé au moins cinq difficultés dans des domaines différents.

Graphique 23. Nombre de difficultés rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011

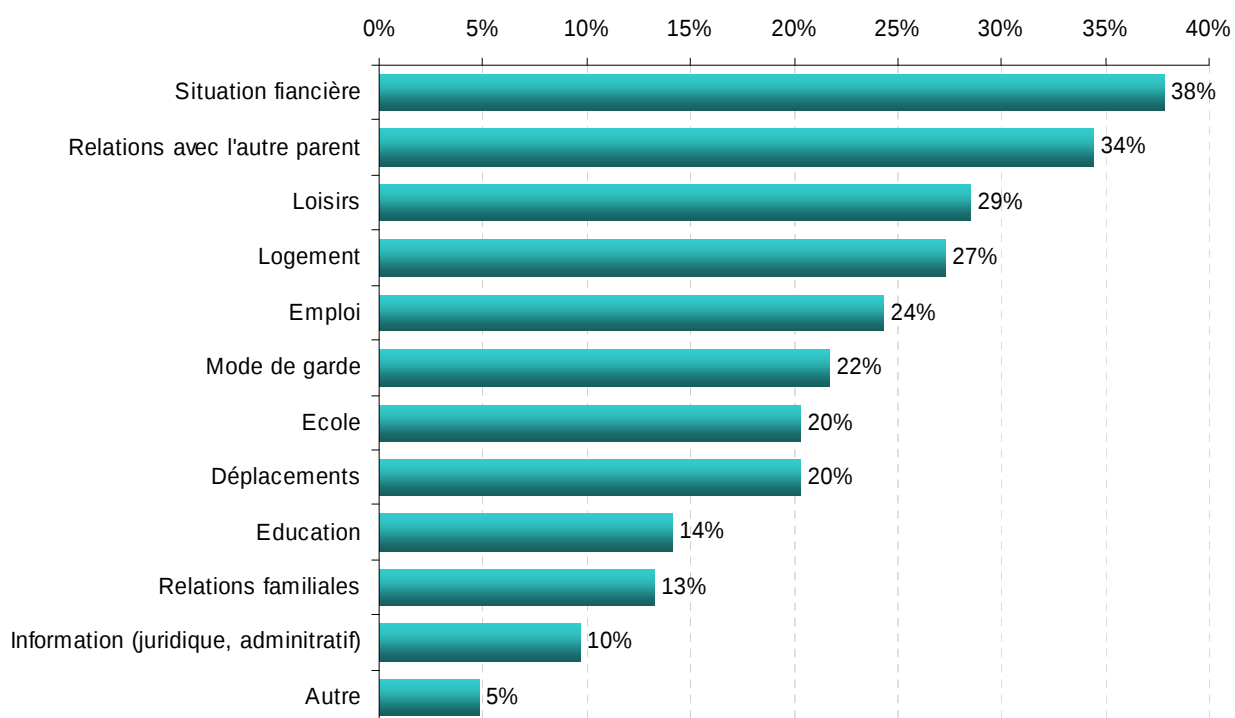


Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

➤ **Note méthodologique :** s'agissant de questions ouvertes, pour chaque type de difficultés, le pourcentage de parents solos correspond au nombre de parents ayant renseigné la nature du problème rencontré. Une non-réponse a donc été considérée comme un parent n'ayant pas de difficulté dans ce domaine.

➤ **Remarque :** de nombreux parents ont renseigné des difficultés qui ne sont pas nécessairement liées à leur situation de parent solo.

Graphique 24. Répartition selon les difficultés rencontrées en 2011



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Pour plus d'un parent sur trois, les deux principales difficultés rencontrées au cours de l'année 2011 relèvent de problèmes financiers (38%) d'une part, de tensions et conflits dans la relation avec l'autre parent, d'autre part (34%).

Ensuite, un parent sur quatre déclare avoir été confronté en 2011 à une difficulté liée à l'accès aux loisirs (29%), au logement (27%), à l'emploi (24%).

Et un parent sur cinq a dû faire face à une difficulté liée au mode de garde (22%), à l'école (20%), aux déplacements (20%).

Plus rares sont les difficultés liées à l'éducation (14%), aux relations familiales (13%) et à l'accès à l'information (10%).

Tout type de difficultés confondues, on remarque que les femmes, et ce d'autant plus quand la situation de monoparentalité est récente, sont davantage fragilisées. Si 44% des hommes parents solos n'ont rencontré aucune difficulté au cours de l'année 2011, ce n'est le cas que de 28% des femmes à la tête de familles monoparentales.

De même, plus la situation de monoparentalité est ancienne, moins il y a de difficultés au quotidien. Quand la situation date de 10 ans ou plus, 38% ne mentionnent aucune difficulté, contre 25% à 27% lorsque la durée est inférieure.

Tableau 19. Nombre de difficultés selon le sexe et l'ancienneté de la situation de monoparentalité

	Aucune difficulté	1 à 3 difficultés	3 à 5 difficultés	5 difficultés et plus	Ensemble
Sexe					
Homme	++ 44%	28%	17%	-- 11%	100%
Femme	-- 28%	29%	22%	++ 21%	100%
Ancienneté de la situation					
1 an ou moins	27%	22%	+ 27%	24%	100%
De 2 à 4 ans	25%	29%	21%	++ 25%	100%
De 5 à 9 ans	28%	32%	19%	21%	100%
10 ans et plus	++ 36%	29%	22%	-- 13%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Lecture du tableau : 44% des hommes parents solos ne rencontrent aucune difficulté

Les enseignements tirés de l'enquête qualitative (28 entretiens) concernant les difficultés des parents se déclinent essentiellement en cinq points. Au quotidien, la majorité des parents solos rencontrent des difficultés à concilier les différents temps de vie (nounou, école, travail, tâches domestiques, vie personnelle et vie sociale). Ces difficultés peuvent être aggravées par des besoins ponctuels (entretien extérieur de la maison, rendez-vous divers, loisirs/activités, démarches administratives et autres) ou par des événements particuliers perturbateurs (maladie, handicap, grèves, vacances...). Le quotidien se complique, oblige les personnes à faire des choix peu évidents. La vie au quotidien doit aussi tenir compte de la présence (ou non) de l'autre parent. Ceci peut s'avérer plus ou moins compliqué selon la nature des relations entre les parents suite à l'évènement qui les a séparés, mais également en cas d'absence de l'autre parent. La question financière est une autre difficulté rencontrée au quotidien par les parents solos. Le changement de situation entraîne un changement du niveau de vie conséquent : diminution des ressources mais pas nécessairement des charges qui ne sont pas couvertes par la pension alimentaire, le coût de la garde alternée qui même partagée implique des charges supplémentaires, la diminution du temps de travail voire l'arrêt pour s'occuper des enfants non compensés, un travail à temps plein pour un salaire supérieur mais qui ne donne pas droit à des aides... Enfin, le quotidien des parents solos peut être rendu plus compliqué du fait de l'absence d'entourage proche, du manque de disponibilité des amis ou des voisins. Chez les parents solos, ce manque de liens de proximité renforce le sentiment d'isolement. Nous illustrerons régulièrement les données chiffrées par les paroles des parents solos interrogés en entretien.

1.2. ...Plus difficile du fait de ressources financières diminuées

Au travers des questions de l'enquête quantitative (1 250 questionnaires), nous retrouvons ces mêmes difficultés qui ont pu être quantifiées et hiérarchisées. Ainsi, la première difficulté rencontrée par les parents solos porte sur la question des moyens financiers.

1.2.1. Faiblesse des ressources, découvert, dettes, dépenses imprévues...

431 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté financière en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 20. Difficultés financières rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011

	Effectif	%
Difficultés financières	129	30%
Faibles ressources (chômage/RSA/Temps partiel/Salaire unique/Absence de revenu fixe)	78	18%
Difficulté pour "boucler les fins de mois" et "joindre les deux bouts"	49	11%
Découvert bancaire	24	6%
Vigilance/restriction quant aux dépenses	22	5%
Difficultés à gérer les dépenses imprévues (réparation véhicule, rachat de meubles...)	26	6%
Difficultés pour payer les dépenses liées au logement (loyer, électricité...)	17	4%
Pas d'éligibilité aux aides financières/fins de droits	17	4%
Perte de revenus (séparation, fin de contrat, maladie)	17	4%
Dettes/Surendettement	16	4%
Absence de pension alimentaire ou trop faible	10	2%
Difficultés concernant les dépenses scolaires (frais de rentrée, cantine, garderie périscolaire...)	9	2%
Difficultés/Impossibilité d'épargner	6	1%
Augmentation des dépenses avec l'âge des enfants	5	1%
Recours à un crédit de consommation	4	1%
Peu ou pas de reste à vivre	4	1%
Difficultés pour assurer les dépenses d'alimentation	4	1%
Dépenses de loisirs des enfants élevées	3	1%
Dépenses en frais de garde	3	1%
Total répondants	431	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés financières en 2011

Les femmes, particulièrement lorsqu'elles ont de jeunes enfants sont davantage touchées par les difficultés financières. 39% des femmes seules ont déclaré avoir rencontré des difficultés financières en 2011, contre 26% des hommes, de même que 47% des familles ayant des enfants de moins de 3 ans, contre 37% des autres familles.

Tableau 21. Difficultés financières selon le sexe et l'âge des enfants

	Difficultés financières	Aucune difficulté financière	Ensemble
Homme	-- 26%	++ 74%	100%
Femme	++ 39%	-- 61%	100%
Enfants de moins de 3 ans	++ 47%	-- 53%	100%
Pas d'enfants de moins de 3 ans	-- 37%	++ 63%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés financières en 2011

Lecture du tableau : 26% des hommes parents solos ont des difficultés financières

30% des parents solos ayant déclaré avoir connu des problèmes financiers ont simplement pointé ce type de difficultés, sans en préciser davantage la nature.

Pour les autres, la difficulté réside dans la faiblesse des ressources (18%) du fait de situations de chômage, de temps partiel ou tout simplement de devoir faire vivre une famille avec un salaire unique même correct. C'est aussi ce qu'ont pointé les personnes interrogées en entretien.

Agathe : « *Je suis au RSA activité à partir de ce mois-ci car j'ai pu cumuler mon RSA et ma paye. Je suis à mi-temps donc j'ai une paye de mi-temps* ».

Aminata : « *Ça a été difficile financièrement parce que quand on a deux salaires et que l'on se retrouve avec plus qu'un seul, ce n'est plus la même chose* ».

Eva : « *Je suis au RSA socle-précarité depuis le décès de mon compagnon, avec l'aide au logement, ça fait en tout 938€, j'ai 600€ pour vivre* ».

11% ont mis en avant des difficultés à faire face à l'ensemble de leurs dépenses avec de faibles ressources parfois cumulées à des difficultés plus aiguës concernant les frais liés au logement (loyer, échéance de crédit, électricité, chauffage...), les frais scolaires (particulièrement lorsque les enfants sont en études supérieures), les frais de garde, voire les dépenses d'alimentation.

Amandine : « *Le loyer est cher par rapport à mon budget. Ce n'est pas cher si l'on compare à un autre loyer mais proportionnel à mon budget cela fait beaucoup* ».

Edith : « *Mon enfant n'est pas boursier, dans deux ans, il doit rentrer en 2^{nde}, il faudra trouver un internat et il va falloir que je paye encore ou alors, comme je fais partie des bas salaires, je dois me dire que mon enfant ne va pas étudier ?* ».

Monique : « *Je me suis trouvée obligée de travailler, le petit avait 6 mois. J'ai rencontré la difficulté des petits salaires et des frais de garde très importants puisqu'il y avait des horaires décalés. Je n'arrivais pas à m'en sortir, cela a été très rapide et très immédiat* ».

Aminata : « *Je n'ai pas d'aide, c'est que je dois être capable de subvenir à mes besoins, mais s'il y a un problème, quelque chose de ponctuel, à ma connaissance il n'y a pas grand-chose. [...] Nous sommes en insécurité financière, j'ai eu un problème de voiture fin 2010 et ça m'a « foutu dedans ». L'assistante sociale n'était pas disponible avant 3 semaines, en plus c'était les fêtes de fin d'année... La vraie question était de savoir comment on allait manger, ce n'était pas comment faire pour les cadeaux de Noël... c'était chaud si ma mère ne m'avait pas fait des courses avec deux paquets de pâtes alors qu'elle a une retraite de misère et trois bocalaux du jardin...* »

6% ont des problèmes de découverts bancaires réguliers, voire des dettes pouvant éventuellement conduire au surendettement (4%).

Ainsi, lorsqu'il y a des dépenses imprévues parfois en lien direct avec la séparation (frais judiciaires, achat d'une voiture, achat de mobilier...), les difficultés sont importantes.

Maï Li : « *J'en suis à 6 000€ de frais judiciaires car il y a eu des incidents, ça s'accumule, j'ai eu le droit à l'aide juridictionnelle, j'ai déménagé, j'ai changé d'avocat et je n'ai plus eu le droit à cette aide, j'ai dû payer tous les frais* ».

Les parents interrogés en entretien ont également exprimé une difficulté par rapport à l'augmentation de certaines dépenses et le fait que la pension alimentaire, quand elle est versée, ne permet pas toujours de couvrir toutes les dépenses. De même, la garde alternée, qui logiquement ne ferait supporter qu'une partie des dépenses liées à l'enfant, implique des charges supplémentaires.

Amandine : « Il prétend ne pas travailler donc je n'ai pas de pension alimentaire de sa part. [...] Côté financier, il ne faut pas trop que je rêve par rapport à leur père car financièrement il est absent ».

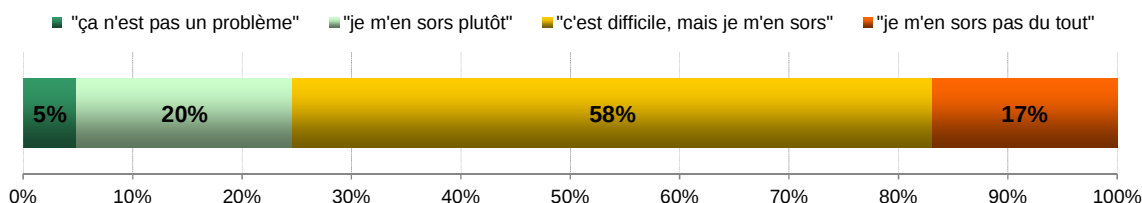
Armelle : « L'association Jumeaux et Plus milite pour une ½ part supplémentaire à la naissance de jumeaux et je sais pourquoi maintenant : les taxes foncières et d'habitation sont plus élevées parce que l'on nous enlève ½ part. C'est comme si l'appartement réduisait quand je n'ai pas les enfants et s'agrandissait quand ils sont là. On paye plus alors que la garde alternée veut nécessairement dire que l'on a toujours les chambres nécessaires pour les enfants. Je trouve que ce n'est pas juste. [...] Une garde alternée coûte très cher, il faut énormément de choses en double dans les deux foyers et les enfants sont là une semaine sur deux et on a un appartement en conséquence ».

1.2.2. Faire face aux dépenses...

On a vu que faire face aux dépenses constitue une des difficultés pointées par les parents solos en ce qui concerne leur situation financière. Plus précisément, comment s'en sortent-ils face aux dépenses ?

58% des personnes interrogées déclarent que « faire face aux dépenses, c'est difficile, mais je m'en sors » et 17% « faire face aux dépenses, je ne m'en sors pas du tout », soit globalement 3 personnes sur quatre pour qui faire face aux dépenses est une difficulté.

Graphique 25. Faire face aux dépenses



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Le fait d'exercer une activité professionnelle permet aux parents solos de s'en sortir plutôt bien face aux dépenses. Au contraire, ne pas exercer d'activité professionnelle est corollaire du fait de ne pas du tout s'en sortir. Travailler à temps partiel « subi » rend également la situation compliquée.

Tableau 22. Faire face aux dépenses

	« ça n'est pas un problème »	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
"Faire face aux dépenses... »	5%	20%	58%	17%
vous exercez une activité professionnelle	5%	+++ 23%	58%	--- 14%
vous n'exercez pas une activité professionnelle	4%	--- 11%	59%	+++ 26%
vous travaillez à temps plein	6%	++ 25%	57%	-- 12%
vous travaillez à temps partiel, par choix personnel	5%	23%	59%	13%
vous travaillez à temps partiel, mais vous aimeriez travailler plus	4%	--- 14%	60%	+++ 22%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Le niveau de qualification, quand il est élevé et l'accès à un emploi correspondant (catégorie socioprofessionnelle « cadre et profession intellectuelle supérieure », d'une part et « diplôme supérieur », d'autre part), permettent davantage aux personnes de s'en sortir face aux dépenses.

Tableau 23. Faire face aux dépenses

	« ça n'est pas un problème »	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
"Faire face aux dépenses... »	5%	20%	58%	17%
agriculteur, exploitant	0%	52%	48%	0%
artisan, commerçant, chef d'entreprise	6%	22%	61%	11%
cadre et profession intellectuelle supérieure	+++ 15%	+++ 38%	--- 42%	--- 4%
profession intermédiaire	3%	++ 29%	59%	-- 8%
ouvrier	1%	22%	54%	23%
employé	--- 3%	-- 18%	+++ 62%	17%
autre sans activité	7%	--- 10%	58%	+++ 25%
vous n'avez pas de diplôme	3%	19%	57%	21%
brevet d'études de 1er cycle (3ème)	6%	-- 11%	67%	16%
CAP/BEP	3%	-- 16%	60%	++ 21%
bac général ou professionnel	4%	17%	+ 64%	15%
bac + 2	5%	21%	59%	16%
diplôme supérieur	+++ 10%	+++ 35%	--- 45%	--- 10%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Quant aux ressources, logiquement les revenus du travail permettent de faire face aux dépenses.

Tableau 24. Faire face aux dépenses...

	« ça n'est pas un problème »	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
"Faire face aux dépenses... »	5%	20%	58%	17%
revenus du travail	5%	+++ 23%	58%	--- 14%
indemnités chômage	3%	- 13%	53%	+++ 31%
RSA	4%	-- 14%	63%	19%
AAH	6%	14%	56%	24%
allocations familiales	4%	20%	61%	15%
pension de réversion	3%	++ 39%	- 39%	18%
pension alimentaire	4%	20%	62%	14%
autre	3%	14%	59%	-- 24%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

698 personnes, soit 55% des parents ayant répondu à l'enquête, ont précisé « pourquoi » faire face aux dépenses est plus ou moins difficile. D'ailleurs, ces personnes ont davantage répondu « c'est difficile mais je m'en sors » et « je ne m'en sors pas du tout ».

On l'a déjà évoqué, le manque de ressources (un seul salaire), des charges importantes, des dépenses en augmentation, peu ou pas d'emploi, ainsi que peu ou pas d'aides sont les raisons mises en avant. Cette question des aides a aussi été soulevée par les personnes interrogées en entretien : le plafond et les critères des aides sont ressentis comme une limite dans les ressources.

Aminata : « *Je ne suis pas dans les pauvres, je ne dois pas être très pauvre car je n'ai droit à aucune aide, juste les allocations familiales, pour autant financièrement ça devient chaud, car quand on est seul on n'a pas les mêmes frais* ».

Maï Li : « *J'ai fait appel à une assistante sociale en lui montrant les factures. Je n'ai eu que des réponses négatives. [...] J'essaye de m'en sortir, de trouver des solutions, je n'ai pas de meubles, pas d'électroménager, j'ai un petit salaire, 1200€ par mois, je n'ai pas de pension alimentaire, pas d'aide, à part les allocations familiales, mais toutes les charges sont pour moi, la situation est un peu délicate, c'est surtout au niveau des activités des enfants* ».

Marina : « *Finalement, ce que l'on se dit, c'est qu'en travaillant on n'est pas beaucoup aidé et vous prenez les personnes qui ne travaillent pas et qui ne vont pas faire d'effort pour travailler, certaines, pas toutes, elles auront les Allocations Logement, les Allocations Familiales, le RSA, l'Allocation Parent Isolé. [...] J'ai 24 ans d'ancienneté et je gagne un SMIC brut. C'est un peu injuste car on se démène avec ce que l'on a et d'autres vivent avec ce que tout le monde leur rapporte. On se demande pourquoi on travaille* ».

Par ailleurs, le décalage dans le temps ou l'arrêt des aides en fonction des plafonds ou des critères d'attribution sont vécus comme une difficulté dans la gestion du quotidien.

Claire : « *Dernièrement les coefficients de la CAF ont augmenté, on ne gagne pas plus. Je n'ai plus droit à l'APL. C'était 40€ de plus qui me servaient peut-être à faire un petit plaisir à mon fils. Ce n'est que 40€ mais ça compte* ».

Lucie : « *On m'avait rentrée, quand il avait 4 ans, dans le circuit des vacances solidaires : ça nous a permis de pouvoir partir en vacances et d'intégrer aussi que l'enfant et moi-même avons le « droit » de bouger, d'être en vacances, de se retrouver ensemble en dehors du contexte de la maison et de la routine. [...] Je regrette le bon-vacances, je trouve ça dommage* ».

Edith : « *Je suis dans les salaires moyens environ 1400€ en comptant les frais de voitures, je n'ai pas droit aux APL avec un enfant à charge, j'ai calculé, en travaillant à 80%, et c'est ce que je vais faire, je vais perdre 150€ sur mon salaire, mais là, je vais toucher mon APL et c'est eux qui vont me donner à peu près la même somme* ».

Léa : « *J'ai demandé des aides vu le loyer maintenant que je paie, on m'a dit que mon dossier serait étudié l'année prochaine, il y a toujours un décalage, ça c'est terrible, on vous apporte de l'argent parfois quand vous n'en avez plus besoin, et quand vous êtes dans la galère, vous n'en avez pas* ».

L'insuffisance ou l'inadaptation des aides sont aussi pointées par les familles monoparentales comme la principale difficulté qu'elles vivent, d'après le sondage de l'Institut CSA pour la Fondation K d'Urgences, « Les difficultés des familles monoparentales ». 50% des personnes qui élèvent seules un ou des enfants déclarent que le manque d'aides financières de la part de l'Etat est la principale difficulté qu'ils rencontrent au quotidien. Concilier sa vie professionnelle et personnelle (28%) n'est cité qu'en deuxième position. Parmi les parents élevant seuls un ou plusieurs enfants, près de 4 sur 5 (79%) déclarent ainsi « ne pas être suffisamment aidés » par l'Etat²⁶.

²⁶ Fondation K d'urgences, Avril 2011. *Les difficultés des familles monoparentales*. Sondage de l'Institut CSA, 9 p.

1.2.3. Se priver de loisirs...

309 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté concernant les loisirs en 2011 et en ont précisé la nature. Ils sont essentiellement liés à la situation financière.

Tableau 25. Difficultés concernant les loisirs rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011

	Effectif	%
Pas ou peu de loisirs	147	48%
Coût trop élevé des loisirs/Pas les moyens financiers	106	34%
Difficultés financières pour s'offrir des vacances	43	14%
Pas de temps pour soi	23	7%
Difficulté pour payer les activités extrascolaires des enfants	19	6%
Priorité donnée aux loisirs et vacances des enfants	14	5%
Pas la priorité	7	2%
Difficulté liée à l'horaire des activités des enfants	5	2%
Absence de loisirs liée à un problème de transport	4	1%
Trouver des idées de sorties familiales et activités	3	1%
Personne avec qui partir en vacances, pratiquer des loisirs	3	1%
Pas d'aide dans le domaine des loisirs	2	1%
Problème de garde d'enfants	2	1%
Total répondants	309	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant les loisirs en 2011

La principale difficulté en matière de loisirs tient à une absence ou à une limitation des activités ainsi que des vacances pour de multiples raisons (organisation de la garde des enfants, problème de transport, manque de temps pour soi...), mais avant tout financière, la priorité étant donnée aux autres dépenses du quotidien.

Les difficultés et restrictions concernent les loisirs de la famille, des adultes, mais aussi ceux des enfants, même si certains parents préfèrent se priver eux-mêmes et donner la priorité aux enfants.

De manière plus marginale, le manque d'aide financière dans le domaine des loisirs est déploré par quelques parents solos.

En dehors de l'aspect financier, les loisirs peuvent faire l'objet d'autres freins.

Parfois, cela tient aux horaires des activités des enfants, qui ne concordent pas toujours avec des moments où les parents sont disponibles (nous verrons plus loin la difficulté à concilier les différents temps).

Certains parents mettent en avant la solitude, du fait de leur situation ils n'ont personne avec qui pratiquer des loisirs ou partir en vacances. Pour d'autres encore, la difficulté réside dans l'organisation des loisirs, trouver des idées de sorties et d'activités, la motivation est moindre lorsque les parents doivent organiser seul les loisirs (la solitude et l'isolement sont des problématiques également traitées dans une autre partie).

1.2.4. Trouver à se loger

301 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté concernant le logement en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 26. Difficultés concernant le logement rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011

	Effectif	%
Loyer (crédit) trop élevé/Difficulté pour payer/Retard de paiement	90	30%
En recherche/En attente d'un autre logement	69	23%
Logement trop petit	39	13%
Vétusté/Insalubrité du logement (panne de chauffage, fuites...)	24	8%
Entretien/Travaux du logement difficile	19	6%
Hébergement par la famille ou dans un foyer	13	4%
Logement trop coûteux à chauffer	11	4%
Logement trop grand/trop cher	11	4%
Charges et impôts trop élevés	10	3%
Aides financières insuffisantes/Pas d'éligibilité/fins de droits	9	3%
Logement trop éloigné	7	2%
Logement inadapté	5	2%
Difficulté pour payer la caution	4	1%
Sentiment d'insécurité	4	1%
Rupture de bail	4	1%
Rachat de mobilier et d'électroménager	4	1%
Expulsion locative	4	1%
Pas d'accès à un logement social	3	1%
Total répondants	301	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant le logement en 2011

Les parents solos entre 25 et 29 ans rencontrent très nettement davantage de difficultés en matière de logement (42% contre entre 19% et 29% pour les autres tranches d'âge).

La garde alternée constitue une difficulté importante par rapport au logement : quand il y a garde alternée les parents ont plus souvent des difficultés dans ce domaine (39% contre 26% si pas de garde classique).

Il existe aussi des différences significatives selon l'ancienneté de la situation de monoparentalité. Les parents récemment séparés ou divorcés ont plus fréquemment des difficultés dans ce domaine, sans doute liées à la nécessité de devoir déménager et trouver un autre logement.

Tableau 27. Difficultés quant au logement selon l'âge, le type de garde et l'ancienneté de la situation de monoparentalité

	Difficultés quant au logement	Pas de difficultés quant au logement	Ensemble
Moins de 25 ans	19%	81%	100%
De 25 à 29 ans	+++ 42%	-- 58%	100%
De 30 à 39 ans	29%	71%	100%
40 ans et plus	-- 25%	++ 75%	100%
Garde alternée	++ 39%	-- 61%	100%
Pas de garde alternée	-- 26%	++ 74%	100%
1 an ou moins	++ 35%	-- 65%	100%
De 2 à 4 ans	+++ 34%	--- 66%	100%
De 5 à 9 ans	-- 22%	+++ 78%	100%
10 ans et plus	-- 21%	++ 79%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant le logement en 2011

Lecture du tableau : 19% des parents solos de moins de 25 ans rencontrent des difficultés concernant le logement

Lorsqu'on manque de ressources financières, les loisirs constituent le premier poste à faire l'objet de restrictions, puis vient celui du logement.

En effet, la toute première difficulté rencontrée par les parents solos relève de l'acquittement du loyer ou de l'échéance de remboursement du crédit avec parfois d'importantes difficultés à payer pouvant entraîner des retards de paiement et des dettes, voire pour quelques-uns des procédures d'expulsion locative.

Il en va de même pour l'ensemble des charges afférentes telles que les dépenses d'énergie (eau, chauffage) et les diverses factures telles que les impôts locaux, les assurances. A ce titre, de nombreuses familles monoparentales jugent le montant des aides à l'égard du logement insuffisantes. De même, pour les familles ne pouvant y prétendre ainsi que celles en fin de droits, les difficultés financières sont encore plus fortes.

Conséquence des difficultés financières déjà évoquées, notamment en ce qui concerne la diminution des ressources, la taille du logement est inadaptée : trop grand donc trop onéreux, trop petit parce qu'il a fallu prendre un logement avec un loyer limité.

En effet, la taille du logement est jugée trop petite par de nombreux parents solos, les contraignant parfois à réserver la ou les chambres pour les enfants et dormir dans le salon. A l'inverse, après le départ de l'autre parent, voire des enfants devenus grands, il arrive que le logement devienne trop grand, et donc trop onéreux à entretenir.

Autre conséquence directe de la séparation, il est parfois nécessaire pour les parents solos de vendre le bien commun et/ou trouver un autre logement et déménager avec aussi la nécessité de racheter des meubles et de l'électroménager. Il est alors parfois envisagé par certains de se tourner vers le parc public. Ce qui peut être une source de difficulté pour ceux qui ne peuvent y avoir accès. D'autres sont contraints de se faire héberger par leur famille, voire dans un foyer.

Sans lien avec les aspects financiers, ni leur situation de parent solo, certains mettent en cause la vétusté, voire parfois l'insalubrité de leur logement : humidité, fuites, pannes de chauffage régulière, mauvaise isolation... Quand on est seul, et surtout pour les femmes l'entretien et/ou la réalisation de travaux dans le domicile sont parfois plus compliqués.

Pour d'autres, c'est l'environnement du logement qui constitue une réelle difficulté lorsque par exemple celui-ci est éloigné des écoles, des commerces ou administrations, ou encore quand son cadre n'est pas jugé sécurisant.

1.3. ...Des liens plus ou moins forts avec l'autre parent

La deuxième difficulté la plus citée par les personnes interrogées concerne la relation à l'autre parent. Etre seul(e) au quotidien pour s'occuper des enfants, assurer leur éducation, prendre des décisions et ne pas pouvoir compter sur le soutien de l'autre parent complique l'exercice du rôle parental, complique l'exercice de la « coparentalité ». Cette notion est l'enjeu de la médiation familiale, institutionnalisée par la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale conjointe.

1.3.1. Le lien et la place de l'autre parent auprès des enfants

Quelle est la place de l'autre parent, auprès des enfants et auprès des personnes ayant répondu à l'enquête ?

79% des mères déclarent que leurs enfants vivent en permanence dans leur foyer et 64% des pères. Etant donné que l'on a interrogé des allocataires, il est probable qu'ils sont davantage en charge des enfants et de ce fait ces chiffres diffèrent de ceux de l'Insee : 68% des mères déclarent leurs enfants de moins de 25 ans issus d'une union rompue comme cohabitants de leur ménage, ce chiffre est de 17% pour les pères.

Source : Insee Première

Voir ses enfants après une séparation

A – La plupart des enfants gardent un lien avec leur mère et leur père après une séparation

en %

	Mères	Pères
Enfants déclarés spontanément par le parent comme faisant partie du ménage ¹	68	17
Sinon, fréquence des rencontres		
Au moins une fois par semaine	9	25
Au moins une fois par mois	8	18
Quelques fois par an	9	22
Jamais	6	18
Total	100	100

En 2005, dans l'enquête Étude des relations familiales intergénérationnelles (*sources*), les deux tiers des enfants de moins de 25 ans issus d'une union rompue sont déclarés par leur mère comme cohabitants de leur ménage (*tableau A*). Dans 15 % des cas, elles ne voient leurs enfants que quelques fois par an, voire jamais. Mais le père est loin d'être systématiquement absent. Si 40 % des enfants ne le voient que rarement ou jamais, 17 % sont déclarés comme cohabitants par leur père et 25 % le voient au moins une fois par semaine.

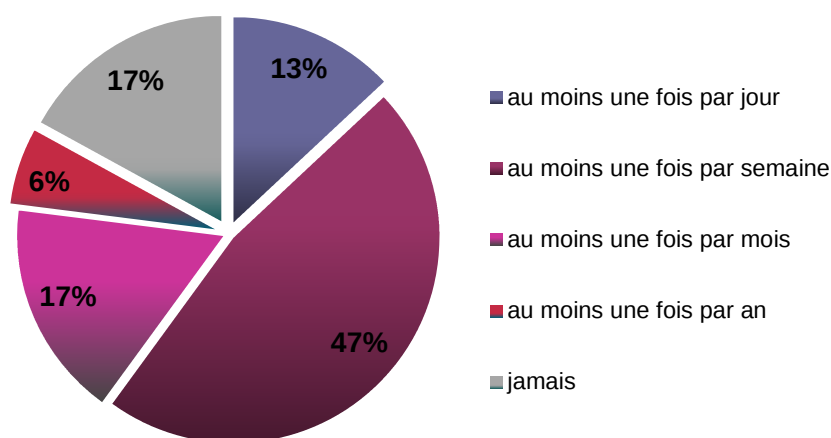
1. Dans l'enquête Études des relations familiales intergénérationnelles (Erfi), le contour du ménage est laissé à l'appréciation du répondant. Un enfant pourra être déclaré chez un seul parent, chez les deux ou chez aucun s'il a son propre logement. Lecture : 68 % des mères déclarent que leur enfant de moins de 25 ans issu d'une union rompue réside avec elles, 9 % qu'il ne fait pas partie de leur ménage mais qu'elles le voient au moins une fois par semaine.

Champ : relations entre un adulte et ses enfants de 24 ans ou moins issus d'une union rompue, qu'ils soient cohabitants ou non.

Source : Insee, enquête Études des relations familiales intergénérationnelles (Erfi), 2005.

13% des répondants déclarent que les enfants ont des contacts quotidiens avec l'autre parent, 47% des contacts hebdomadaires, 17% des contacts mensuels, 6% des contacts annuels. Pour 17% des personnes interrogées, les enfants n'ont jamais de contact avec l'autre parent.

Graphique 26. La fréquence des contacts entre les enfants et l'autre parent



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Ces chiffres sont à moduler en ce qui concerne les parents dont les enfants vivent en permanence dans leur foyer (soit 929 femmes et 59 hommes). 10% déclarent que l'autre parent a des contacts avec son ou ses enfant(s) (rencontres, échanges téléphoniques, mail) au moins une fois par jour, 44% au moins une fois par semaine, 19% au moins une fois par mois, 7% au moins une fois par an. 20% des parents solos dont les enfants vivent en permanence à leur foyer, déclarent que leurs enfants n'ont jamais de contact avec l'autre parent.

L'enquête « Etude des relations familiales intergénérationnelles » menée par l'Insee en 2005 (encart ci-dessus) soulignait que 9% des mères ne cohabitent pas avec leur(s) enfant(s) le(s) rencontre(nt) au moins une fois par semaine, 8% une fois par mois, 9% quelques fois par an et 6% jamais. Quant aux pères (qui ne cohabitent pas avec leur(s) enfant(s)), ils sont 25% à rencontrer leur(s) enfant(s) au moins une fois par semaine, 18% au moins une fois par mois, 22% quelques fois par an et 18% jamais²⁷.

Tableau 28. La fréquence des contacts entre les enfants et l'autre parent et le lieu de résidence des enfants

	au moins une fois par jour	au moins une fois par semaine	au moins une fois par mois	au moins une fois par an	jamais
A quelle fréquence vos enfants ont-ils des contacts avec l'autre parent ?	13%	47%	17%	6%	17%
lieu de résidence chez la mère ou chez le père	--- 10%	--- 44%	+++ 19%	+++ 7%	+++ 20%
garde alternée	+++ 27%	+++ 62%	--- 12%	--- 1%	--- 3%
autre	16%	47%	12%	3%	21%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

²⁷ CHARDON O., DAGUET F., VIVAS E., juin 2008. *Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger*, Insee Première, 4 p. N°1195

La relation père-enfant est vulnérable à la désunion du couple, indique le Centre d'Analyse Stratégique dans son 294^{ème} rapport intitulé « Désunion et paternité ».

« Alors que la spécialisation des rôles entre hommes et femmes tend à s'approfondir dans la conjugalité et la parentalité, le divorce ou la séparation agit comme un brusque révélateur des "coûts cachés" supportés par chacun : à l'infériorité économique et professionnelle des mères correspond une certaine vulnérabilité de la relation père-enfant. En France, un tiers des unions libres sont rompues avant dix ans et près de la moitié des mariages finissent par un divorce. Ces situations impliquent des enfants jeunes : l'âge médian des enfants est de 9 ans lors d'un divorce et de 5 ans lors d'une séparation. La fixation de la résidence principale chez la mère demeure majoritaire, bien qu'en recul : elle concernait 73,5% des enfants en 2010 contre plus de 80% en 2003. Une majorité de pères ne revendiquent pas la résidence principale ou en alternance, par principe, pour des raisons pragmatiques de plus grande disponibilité de la mère, ou par autocensure. Le mode d'organisation qui accorde au père un droit de visite et d'hébergement "classique" (un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires) continue à prévaloir chez la plupart des ménages séparés ou divorcés, un droit "élargi" à une journée ou soirée dans la semaine pouvant être également attribué. Si cette organisation ne suscite souvent pas de désaccord, elle peut être vécue comme l'entrée dans une paternité "intérimaire", insuffisamment ancrée dans le quotidien. Certes, presque 10% des enfants résident principalement chez leur père. Ces paternités "en solitaire" s'observent dans tous les milieux sociaux ; elles restent atypiques, car elles sont généralement associées à une sévère carence maternelle, et demeurent peu visibles et de ce fait peu soutenues. Globalement, l'impact de la désunion du couple demeure plus important sur la fréquence et la qualité des relations père-enfant que sur celles des relations mère-enfant. Si les pères résident avec leurs enfants ou les hébergent plus que par le passé, 40% des enfants de moins de 25 ans issus d'une union rompue ne voient leur père que rarement ou jamais contre 15% leur mère²⁸ ».

D'un point de vue psychologique, Gérard Neyrand questionne également la place de chacun dans l'exercice du rôle parental.

« La précarité dont pâtissent beaucoup de mères impliquées dans ce processus de report sur un seul parent de la charge éducative quotidienne découle de la façon dont historiquement notre système social a développé un ordre familial caractérisé par une monoparentalisation relationnelle précoce à l'enfant, c'est-à-dire l'attribution à la seule mère de famille du rôle de soin et d'éducation à l'égard du jeune enfant. Ce qui, en positionnant la mère comme spécialiste de la quotidienneté de l'enfant et le père comme responsable des ressources de la famille, induit dans beaucoup de cas et la garde maternelle et sa précarité économique et relationnelle. En conséquence, si une telle situation de garde unique par la mère s'est aussi facilement et aussi massivement répandue, c'est bien parce que, dans le schéma traditionnel, la monoparentalisation est un processus qui s'origine dès la naissance de l'enfant, et pas seulement lorsque les parents se séparent. Le père y apparaît d'emblée dans une position seconde, voire inexistante, pour tout ce qui concerne le soin et l'éducation de l'enfant. Dans cette optique, la monoparentalité qui s'ensuit après la séparation est la conséquence du processus de socialisation différentielle des sexes qui a précédé, et de la différence de présence de chaque parent dans cette dimension spécifique de la parentalité que constituent le soin et l'éducation de l'enfant. Dans ce que l'on a pris coutume d'appeler la parentalité, cette dimension de la présence à l'enfant, articulée aux processus de la parentalisation, apparaît comme la plus différenciée selon les sexes, au contraire de la filiation »²⁹.

²⁸ CHRIQUI V., octobre 2012, *Désunion et paternité*, Centre d'Analyse Stratégique, 16 p. N°294

²⁹ NEYRAND G., 2005, *Monoparentalité et précarité*, Revue Empan, 186 p. N°60

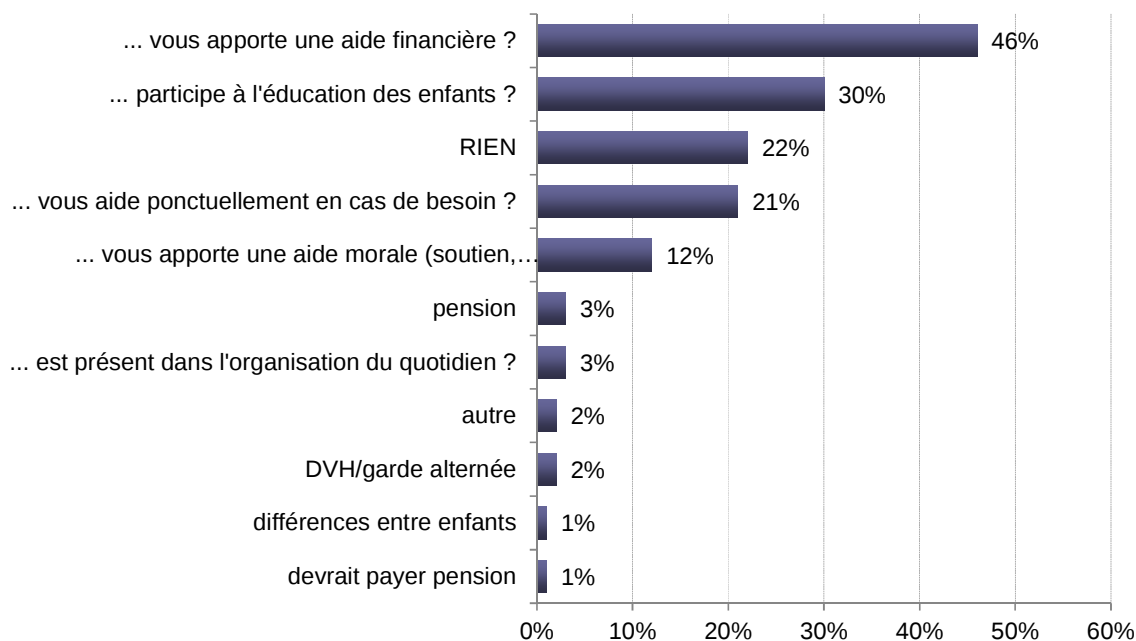
La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale a imposé le principe de coparentalité en droit, mais pas toujours en pratique. La Cnaf a mené une étude sur la résidence alternée et la mise en œuvre de ce principe.

« Selon le principe d'égalité, « postulat » de départ dans la mise en œuvre d'une résidence alternée, se décline ensuite dans son organisation pratique : temps de présence des enfants au domicile de chaque parent, charge financière liée à leur éducation et à leurs frais quotidiens... Les parents qui ont opté pour la résidence en alternance de leurs enfants semblent vouloir se rapprocher d'un idéal de partage et d'équilibre en tous points. Après le bien-être des enfants, ce modèle tend à gouverner la plupart de leurs décisions. Le principe de parité ne signifie pas pour autant que les parents s'entendent bien après leur séparation. Une typologie des couples parentaux interrogés met en relief le fait qu'une large partie d'entre eux ont des échanges réduits qui s'apparentent davantage à un exercice de la fonction parentale « en parallèle » qu'à une véritable entente autour de l'entretien et de l'éducation des enfants. La typologie, tracée à partir des entretiens réalisés dans le cadre de l'étude qualitative, définit les contours de trois modes d'organisation possibles : la « coparentalité associative », la « coparentalité tolérante » ou « collaboration civilisée », la « biparentalité » ou « parentalité parallèle »³⁰ ».

1.3.2. Le lien et la place des deux parents

46% des personnes interrogées déclarent que l'autre parent apporte une aide financière, 30% participent à l'éducation des enfants, 21% aident ponctuellement en cas de besoin, 12% apportent une aide morale et 3% sont présents dans l'organisation du quotidien. Etant donné le nombre important de réponses « autre », nous avons recodé cette modalité en « rien », « versement d'une pension alimentaire », « droit de visite et d'hébergement ou garde alternée », « différences entre les enfants », « l'autre parent devrait payer la pension alimentaire ». De nombreuses personnes (22%) ont souhaité préciser que l'autre parent n'apportait aucun soutien.

Graphique 27. La fréquence des contacts entre les enfants et l'autre parent

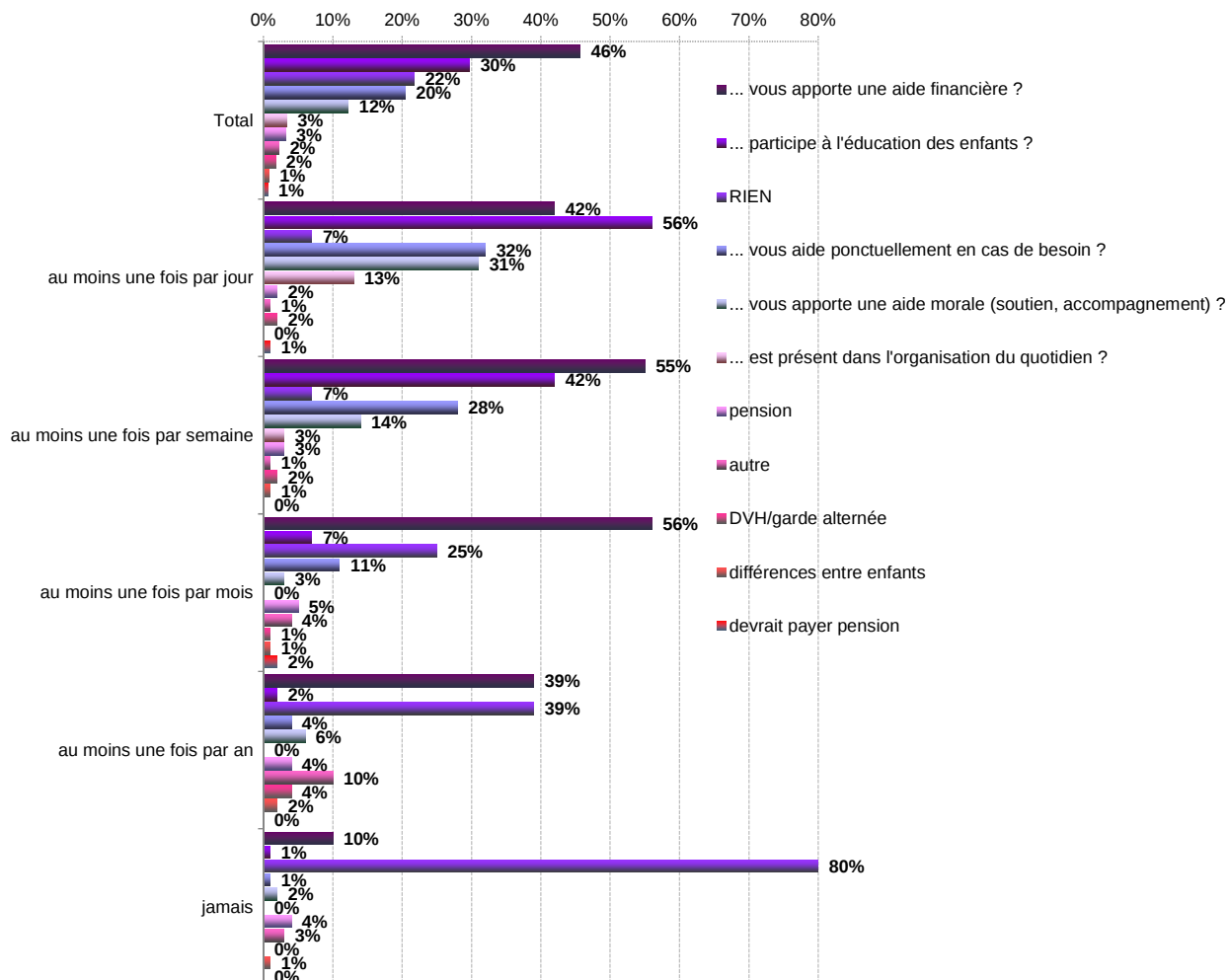


Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

³⁰ BRUNET F., KERTUDO P., MALSAN S., octobre 2008, *La résidence alternée. Organisation des familles et partage des allocations familiales*, 4 p. N°78

On peut émettre l'hypothèse que la fréquence des contacts entre les enfants et l'autre parent signifie également des contacts fréquents entre parents. Toutefois, la garde alternée n'exclut pas que les parents soient en conflits et celle-ci peut être imposée par le juge. Le croisement des questions Q9 et Q10 montre que plus il y a contacts et plus il y a soutien. Au contraire les contacts limités à une fois par an ou jamais correspondent davantage à un soutien limité à une aide financière (probablement la pension alimentaire).

Graphique 28. La fréquence des contacts entre les enfants et l'autre parent



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

11 personnes déclarent percevoir l'Allocation de Soutien Familial. Cette très faible donnée pose la question de la connaissance de cette allocation par le public concerné (toutefois, l'ASF n'était pas proposée dans les modalités de réponses de la question sur les ressources).

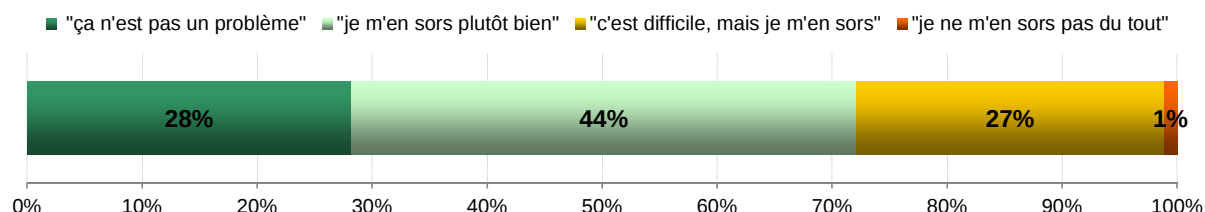
Nous avons évoqué la notion de coparentalité : comment assurer l'éducation par deux parents ne vivant plus ensemble ? Comment ceux-ci s'organisent pour garder une éducation commune ? Y parviennent-ils ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Même si pour les parents interrogés, l'éducation ne constitue pas une difficulté cruciale, cela n'empêche pas la survenue de difficultés dans les relations entre les parents et avec les enfants.

1.3.3. Assurer l'éducation des enfants et prendre des décisions

Assurer l'éducation des enfants et prendre des décisions les concernant ne présentent pas de grosses difficultés selon les personnes interrogées.

44% des personnes interrogées déclarent que « assurer l'éducation des enfants, je m'en sors plutôt bien », 28% « ça n'est pas un problème », soit globalement près de 3 personnes sur quatre pour qui assurer l'éducation des enfants n'est pas une difficulté.

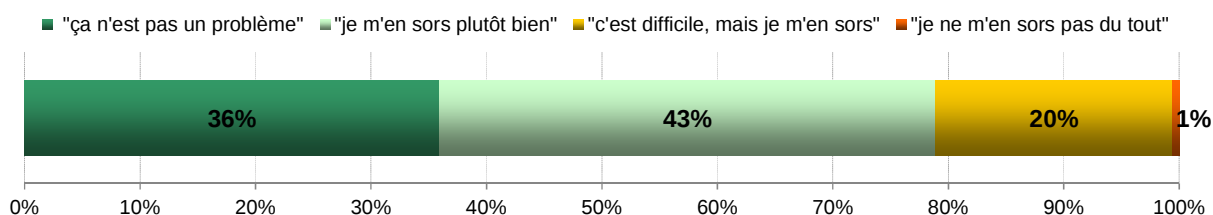
Graphique 29. Assurer l'éducation des enfants...



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

43% des personnes interrogées déclarent que « prendre des décisions, je m'en sors plutôt bien », 36% « ça n'est pas un problème », soit globalement près de 4 personnes sur 5 pour qui prendre des décisions n'est pas une difficulté.

Graphique 30. Prendre des décisions...



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Assurer l'éducation des enfants et prendre des décisions semblent plus compliqué quand les enfants grandissent et quand il y en a plusieurs, ainsi les jeunes parents solos sont plus nombreux à déclarer que « ça n'est pas un problème » et les plus de 40 ans que « c'est difficile mais je m'en sors ».

Tableau 29. Assurer l'éducation des enfants selon l'âge, le nombre d'enfants, l'âge des enfants

	"ça n'est pas un problème"	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
« Assurer l'éducation des enfants... »	28%	44%	27%	1%
moins de 25 ans	+++ 50%	41%	--- 9%	0%
de 25 à 29 ans	++ 38%	43%	- 18%	0%
de 30 à 39 ans	31%	46%	--- 22%	1%
40 ans et plus	--- 23%	43%	+++ 32%	2%
1 enfant	+++ 33%	46%	--- 20%	1%
2 enfants	--- 23%	44%	+++ 32%	1%
3 enfants ou plus	28%	-- 36%	++ 34%	3%
enfants de moins de 3 ans	+++ 46%	40%	--- 14%	0%
enfants de 12 à 15 ans	--- 24%	41%	+++ 33%	2%
enfants de 16 à 18 ans	--- 21%	42%	+++ 34%	2%
enfants de plus de 18 ans	27%	-- 38%	++ 32%	3%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Tableau 30. Prendre des décisions selon l'âge, l'ancienneté de l'évènement, le nombre et l'âge des enfants

	"ça n'est pas un problème"	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
« Prendre des décisions... »	36%	43%	20%	1%
Moins de 25 ans	44%	47%	- 9%	0%
De 25 à 29 ans	+++ 52%	38%	--- 10%	0%
De 30 à 39 ans	+ 40%	44%	--- 16%	0%
40 ans et plus	--- 31%	43%	+++ 25%	1%
moins de 5 ans	+++ 40%	45%	--- 15%	1%
de 5 à 10 ans	- 32%	43%	+++ 25%	0%
de 10 à 15 ans	- 29%	43%	++ 27%	1%
de 15 à 20 ans	35%	41%	22%	2%
plus de 20 ans	40%	50%	10%	0%
1 enfant	++ 39%	41%	19%	1%
2 enfants	--- 31%	++ 47%	22%	0%
3 enfants ou plus	38%	40%	22%	0%
Enfants de moins de 3 ans	+++ 48%	41%	--- 10%	0%
Enfants de 12 à 15 ans	--- 29%	44%	+++ 26%	1%
Enfants de 16 à 18 ans	--- 30%	42%	+++ 28%	1%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Le niveau des ressources financières partagent les familles quand il faut prendre des décisions : des ressources faibles ne permettent peut-être pas de prendre certaines décisions aisément. C'est par exemple le cas du choix d'une école plutôt qu'une autre et de la poursuite d'études, comme l'expliquent certains parents solos au cours des entretiens.

Camille : « *On a quelques sommes pour vivre peut-être deux ans mais après on ne sait pas, pour moi c'est urgent de vendre la maison. [...] Si nous n'avons pas de finance, je ne sais pas quoi faire. [...]* L'école privée ça coûte cher, je ne peux pas le changer d'école, il ne veut pas car il a des copains là-bas et autour il n'a pas de copains, il est seul à la maison, il ne sort pas ».

Tableau 31. Prendre des décisions selon le niveau d'étude et les ressources financières

	"ça n'est pas un problème"	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
« Prendre des décisions... »	36%	43%	20%	1%
vous n'avez pas de diplôme	33%	38%	+++ 28%	0%
brevet d'études de 1er cycle (3ème)	38%	41%	21%	0%
CAP/BEP	36%	43%	21%	0%
bac général ou professionnel	32%	+++ 54%	-- 14%	0%
bac + 2	38%	43%	17%	1%
diplôme supérieur	+ 43%	39%	19%	0%
moins de 0€	34%	-- 33%	+++ 31%	2%
0€ à 150€	40%	41%	19%	1%
150€ à 250€	32%	++ 49%	18%	0%
250€ à 350€	34%	46%	19%	1%
350€ à 450€	35%	42%	22%	1%
450€ à 550€	34%	49%	16%	0%
plus de 550€	++ 44%	- 35%	20%	0%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Sur l'ensemble des personnes ayant répondu au questionnaire, 429 personnes ont expliqué pourquoi elles s'en sortaient plus ou moins bien dans la prise de décision. En premier lieu, les raisons évoquées concernent les doutes et les incertitudes que ces personnes ont par rapport aux conséquences de leurs choix, de leurs décisions. C'est par exemple ces parents qui expliquent qu'ils ne savent pas s'ils font bien ou s'ils font mal, ce qui est en lien avec le fait d'être seul(e) et de ne pas avoir de soutien au quotidien pour échanger. Par ailleurs, les décisions se compliquent lorsque les relations avec les enfants sont elles-mêmes difficiles : adolescents avec lesquels le dialogue est plus ou moins rompu, enfants qui ont des difficultés à l'école...

Marina : « C'est lourd car vous vous dites **est-ce que je fais bien ? Est-ce que je ne fais pas bien ? [...] Cela aurait été bien que le papa me dise : « oui tu as eu raison, je vais t'aider... »**. ».

Pascal : « J'arrive sur la fin de tout ce cycle que j'ai entamé depuis et ça me travaille, ça me déséquilibre, je pars un peu dans tous les sens, maintenant je n'ai plus de but. Je repense à toutes ces années. C'est une période assez importante pour moi depuis quelque temps. C'est la fin voilà. J'ai fait tout ce travail, ça m'a pesé, usé un peu, bien que j'étais content de le faire. **J'ai des doutes, « est-ce qu'il fallait faire comme ça ? », « est-ce que j'ai pris les bonnes décisions ? »**. C'est difficile de faire le bilan, **« est-ce que l'on a réussi, pas fait trop d'erreurs ? »**. Je me pose pas mal de questions ».

Monique : « Pendant un temps, cela ne m'a pas posé de souci et là il y a un an, j'ai crié au secours. Là encore la commune est venue à mon secours et m'a fait obtenir un soutien par le CODASE avec un éducateur spécialisé. **Le fait d'être seule est très difficile. J'ai besoin d'un soutien pour être sûre de bien faire. Qu'une parole masculine autre que son père lui dise « tes devoirs, c'est important que tu les fasses, les règles c'est normal, ta mère si elle te donne des limites c'est parce qu'elle tient à toi »**. Depuis 3 séances, nous avons travaillé là-dessus et c'est vrai que c'est un super soutien ».

Les décisions à prendre sont une autre source de préoccupations et d'interrogations, voire d'isolement des parents solos. N'avoir personne avec qui échanger lorsqu'il y a des décisions importantes à prendre ou porter seul(e) les choix qui sont faits, est ressenti difficilement par les parents solos.

Lucie : « Toute la responsabilité morale tombe quand il y a des choix à faire, sur l'éducation, l'école, les démarches à faire. Même si on a des amis, de la famille, **on est vraiment seul face à des choix particuliers**. Maintenant qu'il est scolarisé et qu'il grandit, cela devient un point très aigu. **On n'a pas l'autre. [...] On ne peut pas être seule à porter des choix, des décisions car cela peut parfois engager l'avenir de l'enfant »**.

Claire : « Ce qui me manque, peut-être parce que je n'ai plus mes parents, c'est les décisions. C'est terrible quand il y a une décision... [...] **Les décisions, je sais les prendre, mais c'est de savoir si je fais le bon choix. Quand on est seul, c'est ça qui est dur »**.

Aminata : « **Particulièrement difficile d'un point de vue humain, de se dire « maintenant le quotidien, toutes les réponses, tous les moments, à 99% c'est moi qui vais les avoir », ça a été lourd en terme de responsabilités**. Dans l'urgence un des enfants s'accidente, je n'ai pas le temps de contacter le papa car il ne répond pas au téléphone, je lui envoie un sms mais encore faut-il qu'il les lise, il y a une décision à prendre, qu'est-ce que l'on fait ? On opère, on n'opère pas ? J'avais une sacrée responsabilité sur les épaules, on se retrouve vite isolé qu'on le veuille ou pas ».

Pourtant quand il y a un autre parent, l'autorité parentale est partagée, mais celle-ci peut être difficile à mettre en œuvre. D'un côté, cela permet à l'autre parent de faire valoir ses droits pour exercer son rôle parental, mais de l'autre, lorsque le parent est défaillant, l'obligation pour le parent gardien de faire appel à l'autre parent peut complexifier l'organisation et affecter les relations avec les enfants.

Juliette : « *C'est vrai qu'administrativement c'est compliqué parce qu'il faut la signature du père, de la mère. [...] Je n'ai pas de souci mais le papa n'est pas présent, c'est sûr que faire signer un papier quand il n'est pas là c'est plus compliqué. [...] La seule difficulté c'est que l'on n'habite pas au même endroit, les papiers sont à rendre dans 4 jours, dans une semaine comme si on avait la possibilité de se voir dans les 2 minutes qui suivent* ».

Judith : « *Ce qui est difficile c'est lorsque les enfants sont mineurs, et que les 2 parents ont l'autorité parentale, si après cela se passe mal, les juges ne sont pas chez nous. Quand Alexis est hospitalisé je préviens le papa à chaque fois, il ne vient pas, Alexis m'a dit « tu ne le préviens pas car il ne vient pas me voir », mais je suis obligée. Alors il m'en veut car je préviens le papa. [...] Quand ça ne se passe pas bien, que l'un des parents est indifférent à ses enfants, on ne devrait pas être obligé, parce que ça envenime... ».*

1.3.4. Difficultés dans les relations avec l'autre parent

325 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté dans la relation à l'autre parent en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 32. Difficultés dans la relation avec l'autre parent rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011

	Effectif	%
Relations difficiles, tendues, conflictuelles	75	23%
Pas ou peu de contacts	49	15%
Pas de paiement ou retard de paiement de la pension alimentaire	31	10%
Communication difficile ou impossible	30	9%
L'autre parent est peu investi dans son rôle parental	28	9%
Désaccord quant à la garde des enfants (droit de garde, organisation, vacances...)	17	5%
Ne peut pas compter sur l'autre parent (aide financière, morale...)	11	3%
Divergence de principes éducatifs et activités des enfants	5	2%
Médisance, pression sur les enfants	2	1%
Total répondants	325	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés dans les relations avec l'autre parent en 2011

Le nombre d'enfants influence significativement la nature des relations avec l'autre parent. Quand il y a plusieurs enfants, les relations sont plus souvent difficiles (39% pour les familles avec deux enfants, contre 30% pour les familles ayant un enfant unique).

L'ancienneté de la situation de monoparentalité a également un rôle déterminant. Plus la situation est récente, plus les relations paraissent compliquées (44% quand la séparation date d'un an ou moins, contre 27% lorsque les parents se sont séparés depuis au moins 10 ans).

Tableau 33. Difficultés relationnelles avec l'autre parent selon le nombre d'enfant et l'ancienneté de la situation de monoparentalité

	Difficultés relationnelles avec l'autre parent	Pas de difficultés relationnelles avec l'autre parent	Ensemble
Nombre d'enfants			
1 enfant	-- 30%	++ 70%	100%
2 enfants	++ 39%	-- 61%	100%
3 enfants et plus	38%	62%	100%
Ancienneté de la situation			
1 an ou moins	++ 44%	-- 56%	100%
De 2 à 4 ans	39%	61%	100%
De 5 à 9 ans	36%	64%	100%
10 ans et plus	-- 27%	++ 73%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés dans les relations avec l'autre parent en 2011

Lecture du tableau : 30% des parents solos n'ayant qu'un seul enfant ont des relations difficiles avec l'autre parent

Les difficultés dans les relations avec l'autre parent tiennent essentiellement à des relations tendues, conflictuelles (23%), des contacts limités, voire absents (15%), des problèmes liés au paiement ou retard de paiement de la pension alimentaire (10%). La communication entre les parents est donc parfois difficile, voire même impossible (9%), d'autant plus lorsque l'autre parent est peu investi dans son rôle parental (9%). C'est une réelle difficulté pour les parents solos, comme le soulignent les témoignages des personnes interrogées en entretien.

Pascal : « Avant, c'était tendu, aujourd'hui ça se passe bien, **mais il y a peu d'échange**. Je fais beaucoup de choses, je prends beaucoup d'initiatives même trop et après je suis déçu et je me rends compte que ce n'est pas la bonne solution. On se voit 2 fois/mois lors du passage des valises, pour l'instant, il n'y a jamais eu vraiment de problème ».

Apolline : « **Au niveau éducation, il ne communique en général qu'en présence de notre fille donc il y a pas mal de sujets que je n'aborde pas et à chaque fois que je lui demande de m'appeler un autre moment ou qu'on se réserve un autre créneau, visiblement c'est pas possible donc il finit par accepter ce que je choisis** ».

Dans certains cas, l'autre parent semble absent, voire défaillant vis-à-vis de ses obligations parentales et la situation peut être vécue plus ou moins difficilement par les parents solos et les enfants.

Monique : « C'est difficile il ne le prend qu'un mercredi sur 2, 2 jours/mois. **Comme il le voit peu, il ne peut pas passer son temps à lui faire la morale, il pense plus à profiter... même si Julien se plaint que son père est tout le temps au téléphone, sur internet, et est peu présent dans sa vie. Il se lève à 10h30/11h moi je suis debout à 5h du matin. Julien fait la différence entre son père et moi** ».

Marina : « **Il ne fait rien avec eux, il ne fait rien pour les attirer, c'est tout juste s'ils mangent. [...] Ma fille ne le voit plus du tout, elle est fâchée avec. [...] Il ne les appelle même pas. Pendant les 15 jours, il ne les appelait même pas une fois. Il m'a dit une fois : « je suis obligé de te donner la pension mais je ne suis pas obligé de les prendre** ».

Certains parent solos mettent également en avant des désaccords pour l'organisation de la garde des enfants, que ce soit la question du droit de visite, de l'organisation de la garde alternée ou encore des vacances scolaires. D'autres désaccords à propos du fait de ne percevoir aucun soutien de l'autre parent, ni financier, ni moral, ni pour les tâches quotidiennes sont mis en avant. Aussi lorsqu'il existe des divergences entre les deux parents quant aux choix face à l'éducation des enfants, celles-ci rendent plus difficiles les relations. Enfin, parfois, les enfants sont instrumentalisés et utilisés comme un moyen de pression sur l'autre parent.

Armelle : « *Pour l'éducation, ce sont des conflits tout le temps donc j'évite, cela se passe beaucoup mieux si je ne lui parle pas, je ne le fais que quand je suis obligée, il faut bien qu'on décide ensemble quelle activité on va offrir à nos enfants à l'année, il faut qu'on décide de l'école dans laquelle ils vont* ».

Brigitte : « *Nous n'avons plus aucun lien et depuis que j'ai réclamé une pension alimentaire décente il y a 2 ans, c'est la guerre. Il m'a demandé si cela ne me dérangeait pas de dépenser l'argent que les autres gagnaient, ce sont des mesquineries, il fait traîner le plus longtemps dans le mois pour que je mendie et pour me rabaisser. J'ai coupé tout contact. C'est pire que des coups parfois, [...] il dit aux enfants « de toute façon votre mère elle est comme ça », je suis folle, je ne suis pas normale...* ».

Malgré le manque de soutien, certains parents nous ont fait part de leur soulagement de ne pas avoir de contact avec l'autre parent.

Nathalie : « *Aucun soutien, ni financièrement, ni rien du tout. Ses parents à lui, lui avaient dit de verser une pension, il ne voulait pas. [...] Moins je le vois, mieux je me porte ! Je suis contente et ça va très bien* ».

1.3.5. Difficultés concernant l'éducation

127 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté concernant l'éducation des enfants en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 34. Difficultés concernant l'éducation des enfants

	Effectif	%
Assumer seul(e) l'éducation/Prendre les décisions seul(e)	20	16%
Problème de comportement	18	15%
Gestion d'adolescents	18	14%
Problème d'autorité/Refus d'obéir	17	13%
Conflits parents-enfants/Difficultés relationnelles	11	9%
Différence de principes éducatifs entre les deux parents	10	8%
Difficultés liées à la séparation	8	6%
Désintérêt/Démission de l'autre parent	4	3%
Rééquilibrage après un séjour chez l'autre parent	3	2%
Manque de disponibilité pour les enfants	3	2%
Beaucoup d'interrogations	3	2%
Besoin de soutien à la fonction parentale	3	2%
Gestion de l'usage des TIC	3	2%
Coût de l'éducation	2	2%
Gestion des disputes entre frères/sœurs	2	2%
Eloignement géographique de l'autre parent	2	2%
Besoin d'une présence masculine	2	2%
Source de soucis/d'inquiétudes	1	1%
Implication difficile des enfants dans les tâches du quotidien	1	1%
Transmettre des valeurs	1	1%
Acquisition de l'autonomie	1	1%
Contrôle des horaires de rentrée	1	1%
Total répondants	127	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant l'éducation des enfants en 2011

La plupart des difficultés liées à l'éducation des enfants sont des difficultés connues de l'ensemble des parents, et pas uniquement les parents solos. Il s'agit de problèmes de comportement particulièrement à la période de l'adolescence, voire d'autorité, conduisant parfois à des relations conflictuelles entre les parents et les enfants.

Parmi les difficultés propres aux parents solos, on retrouve le fait de devoir assumer seul(e) l'éducation et l'ensemble des décisions concernant les enfants, face quelquefois à la démission et au désintérêt de l'autre parent.

Marina : « *[C'est difficile] dans l'éducation, quand il faut intervenir. Avec elle je n'y arrive pas. **Je joue mon rôle de maman mais le rôle du papa je ne peux pas et de ce côté je ne suis pas aidée. Même si je l'appelle, ce n'est pas son affaire, je n'ai qu'à me débrouiller avec eux*** ».

Juliette : « *Ce qui était le plus dur pour moi c'est que **je me retrouvais avec toute la charge scolaire, tout ce qui concernait le quotidien des enfants. Le papa c'était les vacances, les loisirs** comme avant, c'est quelqu'un comme ça* ».

Certains parents interrogés en entretien évoquent le manque d'image masculine pour l'enfant ou encore le poids des rôles à jouer, celui de maman et celui de papa.

Claire : « *Le solo mère/garçon, je me rends compte que **Lilian il lui manque un côté masculin dans la maison**, pourtant j'ai plus un côté masculin justement, j'ai été garçon manqué donc j'aime bien les jeux de garçons* ».

Brigitte : « *C'est vrai que famille monoparentale, on ne peut pas se reposer sur l'homme. **Le plus dur c'est d'être l'homme, la femme, celle qui console, qui soigne et celle qui est dure et qui représente la loi**. Il y a un professeur qui est venu me voir un jour en me disant que mon fils manquait d'autorité paternelle, j'avais envie de lui dire : « il ne va pas me pousser des couilles pour autant ». Il faut dire cela au papa, vous avez ses coordonnées, ne me dites pas ça à moi, je ne suis pas Dieu* ».

D'autres ressentent une difficulté dans le fait de ne pas pouvoir partager l'éducation des enfants avec l'autre parent, particulièrement à la période de l'adolescence.

Charlotte : « *Ce que je regrette c'est de ne pas pouvoir avoir un dialogue avec leur père pour mes enfants. Parce que je me sens amputée dans leur éducation et **ma plus grande difficulté est de faire abstraction qu'ils ont un père. Ce n'est pas faire abstraction mais de ne pas pouvoir échanger par rapport à eux, car c'est très important, leur scolarité et leur bien-être affectif, psychologique.** [...] C'est lourd dans la mesure où ce sont 3 ados et qu'ils ont besoin de 2 interlocuteurs, de 2 parents minimum* ».

Eva : « *Je l'ai rendu à son père, mon choix et le choix de mon fils, on a décidé comme ça, **son père il a plus d'autorité que moi sur son fils.** [...] L'adolescence, elle est assez compliquée... On a eu des moments difficiles* ».

Parfois la séparation a un impact direct sur les enfants, qui peuvent avoir du mal à accepter cette nouvelle situation.

Des difficultés peuvent également survenir lorsqu'il existe des différences de principes éducatifs entre les deux parents, impliquant parfois des ajustements au retour d'un séjour chez l'autre parent.

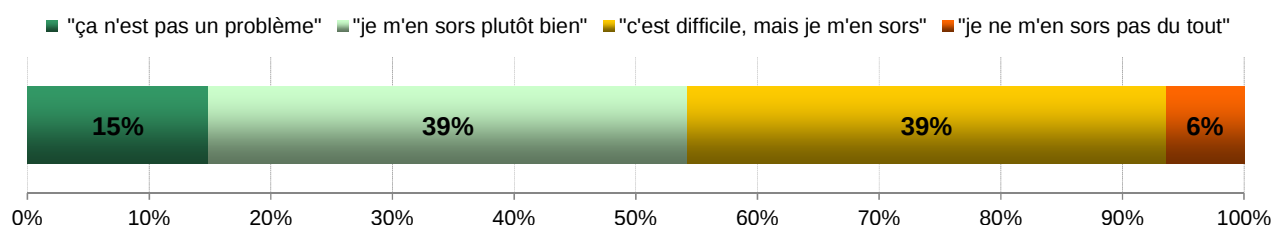
1.4. ...Plus difficile pour tout concilier

Comment concilier horaires de travail, horaires de crèche, d'assistante maternelle, d'école, temps pour les tâches domestiques, temps pour les enfants, les loisirs, les devoirs, temps personnel pour la vie sociale ou pour souffler, quand on est seul ? La conciliation des temps est vécue comme un casse-tête, les difficultés se cumulent... Concilier travail et famille est difficile pour certains, moins pour d'autres, les parents sont plutôt partagés sur cette question. Mais ce qui les partage surtout, ce sont les arbitrages qu'ils doivent faire vis-à-vis de l'emploi, des transports, des modes de gardes, de l'école, tout en tenant compte des contraintes financières que l'on a évoqué plus haut. Les ressources financières du ménage liées à l'emploi, mais aussi le souhait d'être auprès des enfants, obligent les parents à faire des choix difficiles.

1.4.1. Concilier travail et famille

Plus précisément, nous avons posé la question de la conciliation entre travail et famille aux parents solos. Il en résulte que les parents solos sont partagés entre ceux qui disent « plutôt bien s'en sortir » et ceux qui disent « c'est difficile mais je m'en sors ». 39% déclarent « je m'en sors plutôt bien » et 15% « ça n'est pas un problème », soit 54%. Ils sont plus nombreux à exprimer pourquoi c'est difficile. Pourtant l'interprétation de leurs propos est davantage positive.

Graphique 31. Concilier travail et famille...



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Il semble que concilier travail et famille est moins difficile pour les femmes que pour les hommes, moins difficile aussi pour les personnes âgées de moins de 25 ans. Toutefois, contrairement au fait d'assurer l'éducation et de prendre des décisions, concilier travail et famille est plus compliqué pour les parents de jeunes enfants : ils sont 12% de parents d'enfants âgés de 3 à 5 ans (contre 6% pour l'ensemble des parents) à déclarer « je ne m'en sors pas du tout » et 46% de parents d'enfants âgés de 6 à 11 ans (contre 39%) à déclarer « c'est difficile mais je m'en sors ».

Tableau 35. Concilier travail et famille selon le sexe, l'âge des parents, l'âge des enfants

	"ça n'est pas un problème"	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
« Concilier travail et famille... »	15%	39%	39%	6%
un homme	16%	- 29%	++ 53%	2%
une femme	15%	+ 40%	-- 38%	7%
Moins de 25 ans	++ 30%	49%	--- 14%	7%
De 25 à 29 ans	16%	32%	42%	11%
De 30 à 39 ans	-- 11%	39%	41%	8%
40 ans et plus	16%	40%	39%	5%
enfants de 3 à 5 ans	15%	-- 31%	41%	+++ 12%
enfants de 6 à 11 ans	--- 11%	- 36%	+++ 46%	7%
enfants de plus de 18 ans	+++ 21%	39%	36%	- 4%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Est-ce que le fait d'exercer une activité professionnelle complique la conciliation des temps ? 28% des personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle déclarent que concilier travail et famille « ça n'est pas un problème » (au lieu de 15% de l'ensemble des personnes ayant répondu au questionnaire et 12% des personnes exerçant une activité professionnelle). Mais il faut aussi noter que 19% des personnes ne travaillant pas déclarent qu'elles ne s'en sortent pas du tout (contre 6% de l'ensemble des parents et 3% des personnes qui travaillent). C'est peut-être aussi parce qu'elles n'y arrivent pas du tout qu'elles ne travaillent pas. Quant aux personnes qui travaillent, elles sont 43% à déclarer « je m'en sors plutôt bien » (contre 39% pour l'ensemble et 23% pour les personnes qui ne travaillent pas) et 42% (contre 39% et 30%) à déclarer « c'est difficile mais je m'en sors ».

Travailler à temps partiel permet davantage de concilier travail et famille.

Tableau 36. Concilier travail et famille selon l'activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, les ressources financières, les contacts entre les enfants et l'autre parent, le soutien de l'autre parent

	"ça n'est pas un problème"	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
« Concilier travail et famille... »	15%	39%	39%	6%
Vous exercez une activité	--- 12%	+++ 43%	+++ 42%	--- 3%
Vous n'exercez pas d'activité	+++ 28%	--- 23%	--- 30%	+++ 19%
Vous travaillez à temps plein	10%	43%	+ 43%	3%
Vous travaillez à temps partiel, par choix personnel	10%	49%	39%	3%
Vous êtes à temps partiel et vous aimeriez travailler plus	+++ 18%	41%	35%	6%
revenus du travail	-- 12%	++ 43%	+ 42%	--- 3%
indemnités chômage	19%	--- 23%	47%	++ 12%
RSA	+++ 22%	--- 30%	-- 32%	+++ 17%
AAH	28%	31%	38%	3%
allocations familiales	13%	43%	38%	6%
pension de réversion	11%	46%	39%	4%
pension alimentaire	- 11%	42%	42%	6%
autre	++ 22%	42%	-- 28%	8%
moins de 0€	18%	34%	38%	+ 11%
0€ à 150€	16%	36%	37%	+++ 11%
150€ à 250€	13%	- 34%	++ 47%	6%
250€ à 350€	16%	43%	33%	8%
350€ à 450€	13%	44%	38%	5%
450€ à 550€	15%	45%	39%	-- 2%
plus de 550€	14%	+ 46%	38%	--- 1%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

« Concilier sa vie professionnelle et personnelle n'est cité qu'en deuxième position par les parents qui élèvent seuls un ou deux enfants (soit 28%), tandis que dans l'esprit des Français, les difficultés rencontrées par les personnes contraintes d'élever seules un ou plusieurs enfants sont hétéroclites, 37% d'entre eux déclarent toutefois que la capacité à concilier la vie professionnelle et la vie personnelle est la principale difficulté endurée par ces parents, de manière inégale entre les hommes et les femmes : 41% des hommes contre 33% des femmes »³¹.

³¹ Fondation K d'urgences, Avril 2011. *Les difficultés des familles monoparentales*. Sondage de l'Institut CSA, 9 p.

L'âge des enfants, travailler ou ne pas travailler, les ressources financières sont des critères discriminant parmi les parents solos. Il s'agit bien de la difficulté à trouver l'équilibre entre emploi/déplacements, mode de garde/école. Pour les parents solos, il faut aussi trouver du temps pour soi et à partager et s'il en reste pour assurer les tâches quotidiennes.

1.4.2. Difficultés concernant l'emploi...

280 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté concernant l'emploi en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 37. Difficultés concernant l'emploi rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011

	Effectif	%
Perte d'emploi/Chômage (fin de contrat, licenciement...)/Recherche d'emploi	87	31%
Difficulté liée aux horaires de travail, horaires difficilement compatibles avec les horaires d'école	59	21%
Revenus insuffisants	19	7%
Problèmes de garde (vacances, maladie, coût...)	19	7%
Contrat de travail précaire (CDD, intérim...)	18	6%
Travail à temps partiel subi/Pas assez d'heures	18	6%
Niveau d'activité trop élevé/Trop d'heures	15	5%
Travail en horaires décalés	10	4%
Distance domicile/travail trop importante	10	4%
Déplacements professionnels fréquents	8	3%
Fatigue, stress lié au travail	7	3%
Difficulté liée aux transports (frais, moyen...)	7	3%
Arrêt maladie/Problème de santé	7	3%
Changement d'emploi/Reconversion	6	2%
Arrêt de l'activité professionnelle	5	2%
Faible niveau d'activité	5	2%
Mauvaises relations avec l'employeur	5	2%
Total répondants	280	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant l'emploi en 2011

Il faut préciser d'abord que face à l'emploi, la principale difficulté des parents est justement de ne pas en avoir, soit par choix de garder ses jeunes enfants, soit consécutivement à une fin de contrat ou un licenciement ou encore suite à des problèmes de santé. En fait, la difficulté est de pouvoir tout concilier : avoir un travail et faire garder les enfants, dont le coût peut-être très important. Certains préfèrent donc garder leurs jeunes enfants, ce qui n'est pas vraiment un « choix ». La difficulté est plus précisément l'accès à un emploi stable, bien rémunéré, avec des horaires adaptés... Par ailleurs, les recherches d'emploi ne sont pas toujours fructueuses.

Eva : « Si on veut trouver un boulot aujourd'hui, il faut trouver une nounou agréée, ça sort quand même de notre poche parce qu'on n'a plus les aides de la Caf, c'est jusqu'à 6 ans, à partir de 6 ans, c'est nous qui payons intégralement, quand on regarde les prix 400-500€ par mois, vaut mieux rester à la maison à élever ses enfants et c'est nous qui y gagnons ».

Camille : « Si nous n'avons pas de finance, je ne sais pas quoi faire. En plus je serai au chômage. Je m'inquiète ».

Lucie : « Dans ma démarche, j'ai toujours voulu avoir un 4/5^{ème}. J'ai toujours voulu privilégier le mercredi pour être avec lui, pour qu'il puisse faire une activité, me retrouver avec lui. C'est très compliqué de trouver un travail et en plus un 4/5^{ème} ».

Il faut souligner ici, qu'au-delà des difficultés rencontrées en 2011, l'emploi est un problème aigu au moment de la survenue de l'évènement familial (séparation, décès, naissance). D'après les témoignages de l'enquête qualitative, même si les employeurs sont conciliants, que l'autre parent est présent, ainsi que l'entourage familial ou amical, pour concilier les temps au quotidien, les parents solos doivent faire face à des arbitrages vis-à-vis de leur emploi et d'un éventuel mode de garde, en fonction des ressources financières du ménage et du souhait d'être auprès de leurs enfants : garder son emploi et payer une nounou ? Modifier ses horaires ? Changer de poste ? Arrêter de travailler pour s'occuper des enfants ? Devenir assistante maternelle ?

Samuel : *« J'ai changé de travail, avant je faisais des déplacements dans toute la France, maintenant je suis sédentaire ».*

Apolline : *« Pendant ma grossesse, j'étais en fin de CDD puis au chômage et ça faisait quelques années que je voulais me réorienter donc j'ai fait un bilan de compétences qui m'a réorientée vers l'économie sociale et solidaire comme chargée de mission de développement local. Sachant que ce sont des contrats de quelques mois avec des réunions le soir, ça n'était absolument pas compatible avec son absence de rythme à lui (son ex-conjoint) et puis j'avais vraiment envie de profiter de ma fille, donc en fin de compte, je me suis reconvertie comme assistante maternelle depuis octobre 2010, on a emménagé ici en avril et depuis octobre, je garde d'autres enfants, ce qui me permet de concilier vie privée et vie professionnelle ».*

Le fait de travailler en horaires décalés ou variables empêche les parents d'avoir un quotidien calé sur les rythmes des enfants. Cela les oblige à trouver des solutions quand les enfants sont petits et pas encore autonomes : trouver un mode de garde adapté ou négocier avec l'employeur. Mais ni l'une ni l'autre solution ne sont de véritables choix. Rares ou onéreuses sont les possibilités de garde et les employeurs ne sont pas toujours à l'écoute ou n'ont pas la possibilité de répondre aux demandes des parents, même solos.

Pour les personnes qui ont un emploi, la difficulté est la conciliation des temps professionnels et familiaux, amplifiées pour les parents solos qui doivent bien souvent assumer seuls le quotidien. Il y a la question des horaires : les horaires de travail ne coïncident pas toujours avec les horaires d'école, de garderie ou de crèche. La difficulté est encore accrue pour les parents travaillant sur des plages horaires décalées.

Samuel : *« Je ne sais pas comment je vais faire en septembre : soit je vais travailler tôt et je m'en occupe le soir, soit je me rends à mon travail à 9h et par contre je reviens à 19h ».*

Colette : *« Je travaille 25h/semaine, j'ai un jour de repos dans la semaine, je travaille soit le matin, soit l'après-midi et le samedi aussi. Quand je travaille l'après-midi, j'amène les enfants à l'école, ils vont à la cantine parce que souvent je commence à 13h, je finis à 19h15, donc le soir ils vont en périscolaire juste après l'école, après c'est papy et mamie (ce sont les parents de mon ex-mari) qui les récupèrent, et je vais les chercher. Quand je commence le matin, je ne peux pas les emmener à l'école, je les dépose chez une copine qui les emmène à l'école. Puis c'est cantine car souvent je finis à 13h ou 14h. Et puis, il y a les activités le mardi soir et le mercredi soir pour ma fille. Il faut que je jongle entre le boulot, papy et mamie, les amis. Je n'ai que deux jours où je connais mes horaires, plus le jour de congé, sinon le reste du temps ça change. Non, ce n'est pas facile à gérer ».*

Ceci implique des problèmes de garde d'enfants, notamment pendant les vacances scolaires et en cas d'imprévus, de maladie, ou encore lors de déplacements professionnels.

Aminata : *« J'ai la chance d'avoir un travail mais à temps partiel et horaires variables, on jongle avec. Il y a forcément des conflits et je suis très dure dans mon relationnel de travail parce que l'on ne prévient pas la veille pour le lendemain, c'est impossible sinon je débarque avec mes enfants ».*

Juliette : *« Caser plusieurs vacances ce n'est pas facile. La moitié des vacances avec le papa oui mais s'il ne peut pas avoir de vacances non plus ».*

Aminata : « A 45 ans, je pensais que j'en serai à mi-carrière et j'allais pouvoir prendre autre chose. [...] **C'est compliqué de partir en formation, ce n'est pas que je ne veuille pas mais elles n'ont pas lieu sur place, même si je m'arrange au maximum. Cela me fait des frais, même s'il y a une avance** ».

Il y a aussi la question du volume d'activité : certains parents soulignent un niveau d'activité intense amenant à un volume horaire important qui complique l'articulation avec la vie de famille, pouvant également engendrer un plus grand niveau de stress et de fatigue.

D'autre part, pour les familles monoparentales ayant un emploi à temps partiel, les revenus sont parfois jugés insuffisants. C'est essentiellement pourquoi, certains parents qui travaillent à temps partiel souhaiteraient augmenter leur temps de travail, cherchant à réaliser des heures supplémentaires ou des extras le week-end.

Par ailleurs, la précarité de l'emploi constitue également une difficulté importante pour les parents solos. L'enchaînement de contrats de travail à durée déterminée renforce leur instabilité financière.

Enfin, la conciliation des temps est rendue compliquée soit parce que le lieu de travail est éloigné du lieu de vie, soit parce que les parents ont des difficultés à être mobiles (pas de permis, pas de voiture, coût trop élevé...).

Concernant les déplacements, 256 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté dans ce domaine en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 38. Difficultés concernant les déplacements rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011

	Effectif	%
Coût élevé	47	18%
Peu mobile (pas de voiture, pas le permis...)	47	18%
Déplacements professionnels	24	9%
Panne/Véhicule accidenté	23	9%
Utilisation des transports en commun (pas toujours facile avec des enfants)	20	8%
Temps de trajet domicile-travail trop long/trop de kilomètres	13	5%
Mauvais état du véhicule	12	5%
Limitation des déplacements	11	4%
Entretien du véhicule	7	3%
Conduite les enfants à l'école/aux activités	7	3%
Davantage de difficultés à la campagne	5	2%
Pas ou peu de transports en commun	5	2%
Déplacements difficiles consécutivement à un problème de santé	4	2%
Déplacements à pied	3	1%
Recours à un tiers pour les déplacements	3	1%
Transport = difficulté pour les vacances	2	1%
Se rendre aux différents rendez-vous	2	1%
Total répondants	256	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant les déplacements en 2011

La principale difficulté à propos des transports est liée au coût jugé trop élevé, particulièrement les carburants.

Ensuite, la question des déplacements et des difficultés associées concerne la mobilité, alors freinée du fait de ne pas être titulaire du permis de conduire ou de ne pas posséder de voiture personnelle (associés à une impossibilité de financer l'un ou autre).

Les déplacements professionnels ont également été pointés comme une difficulté, faisant davantage écho à des problèmes d'organisation de garde des enfants.

D'autres difficultés, non spécifiques aux parents solos résultent de la survenue d'imprévus tels qu'un accident, une panne, contraignant à des réparations, voire le rachat d'un autre véhicule, et constituant de lourdes dépenses dans le budget des familles.

1.4.3. ...et les modes de garde...

173 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté en matière de mode de garde en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 39. Difficultés concernant le mode de garde rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011

	Effectif	%
Coût trop élevé	35	20%
Difficulté à concilier les horaires des structures avec les horaires de travail/problème de garde après l'école	30	17%
Garde sur des horaires décalés (tôt le matin, tard le soir, week-end)	28	16%
Problème de mode de garde hors temps scolaires (vacances et mercredi)	26	15%
Difficulté pour trouver un mode de garde adapté	11	6%
Pas de places en structures collectives et centres de loisirs	7	4%
Recours à la famille	7	4%
Problème de mode de garde lors des déplacements professionnels	7	4%
Grève de l'école	5	3%
Pas de structures périscolaires (garderie, centre de loisirs)	4	2%
Garde des enfants malades	4	2%
Changement de mode de garde	3	2%
Faire garder ses enfants pour avoir des loisirs	3	2%
Nécessité de combiner plusieurs modes de garde	3	2%
Faire garder son enfant pour effectuer les démarches de recherche d'emploi	3	2%
Faire garder son enfant quand on ne travaille pas ou de manière irrégulière	3	2%
Difficulté liée au handicap de l'enfant	2	1%
Lieu de garde éloigné du lieu de travail	2	1%
Planification des jours de garde à l'avance	1	1%
Perte d'emploi car pas de mode de garde	1	1%
Total répondants	173	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant le mode de garde en 2011

En toute logique, les familles ayant de jeunes enfants rencontrent davantage de difficultés (31% pour les familles ayant des enfants de moins de 6 ans, contre seulement 19% parmi les autres parents solos).

Les parents solos ayant un emploi sont également plus nombreux à déclarer des difficultés quant à la garde, constat faisant écho à la problématique de la conciliation des temps.

Tableau 40. Difficultés concernant la garde selon l'âge des enfants et la situation professionnelle

	Difficultés concernant la garde des enfants	Pas de difficultés concernant la garde des enfants	Ensemble
Enfants de moins de 6 ans	+++ 31%	--- 69%	100%
Pas d'enfants de moins de 6 ans	--- 19%	+++ 81%	100%
En emploi	++ 24%	-- 76%	100%
Sans emploi	-- 18%	++ 82%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant le mode de garde en 2011

Lecture du tableau : 31% des parents d'enfant de moins de 6 ans rencontrent des difficultés pour la garde

La principale difficulté quant à l'organisation de la garde des enfants tient au coût jugé trop élevé.

Monique : « J'ai rencontré la difficulté des frais de garde très importants puisqu'il y avait des horaires décalés, je devais payer 300/400€ pour un salaire de 600€ ».

Lydie : « Quand ils sont petits vous ne pouvez pas les laisser seuls. [...] Avec des difficultés financières, c'était chaud, j'avais un budget super réduit ».

Léa : « Ça m'est arrivé quand même, il y en a quelques-uns qui ont pu me dépanner sinon à l'époque, j'avais une baby-sitter mais le problème de la baby-sitter, c'est que ça coûte cher donc, soit on réduit les sorties, soit on n'en fait pas, soit on attend que mes parents soient disponibles ».

Une fois précisée la question de la difficulté financière liée à l'accès aux modes de garde, c'est la question de la difficile conciliation des temps qui est posée (conciliation entre les horaires de travail et les horaires d'école, de garderie ou de crèche).

Ces difficultés sont encore plus importantes lorsque les parents ont des besoins spécifiques sur des plages horaires non standard (tôt le matin, tard le soir ou le week-end). Cette articulation engendre également des problèmes pour l'organisation de la garde des enfants en dehors des temps scolaires (le mercredi et pendant les vacances).

D'autres difficultés mais pas forcément spécifiques aux parents solos, sont liées à l'offre de garde : lorsque les familles ne peuvent bénéficier de places en structures collectives ou centres de loisirs, ou encore en l'absence de structures d'accueil.

« La capacité d'insertion professionnelle des mères isolées dépend directement de l'accès à des modes de garde souples et peu onéreux. La précarité engendre un cumul de difficultés, dont la garde des enfants est le problème majeur, mais aussi l'accès difficile à l'emploi, la formation ou la création d'entreprise, la mobilité géographique, l'accès aux droits et à l'information, l'isolement, l'absence de temps pour soi...³² ».

³² Projet de participation citoyenne sur le territoire de la communauté de communes du Grésivaudan : répondre aux situations de pauvreté à partir des propositions des citoyens concernés, bilan de l'action et propositions d'actions validées en CORTI du 6/12/2012

Parmi les autres difficultés, on retrouve l'organisation de la garde en cas de déplacements professionnels, d'imprévus tels que les grèves d'école ou maladies, difficultés pointées également par les parents en entretien.

Noémie : « **Quand je dois partir en formation, c'est très difficile, ma fille qui est avec moi trouve des camarades qui l'acceptent pour la nuit. Cela aurait été beaucoup moins compliqué si leur papa était resté à proximité. [...] J'ai été malade à ne pas pouvoir me lever le week-end dernier. Je commençais à me dire comment je fais si ça dure. Cela a duré 2 jours c'était bien** ».

Juliette : « Il y a les vacances, **les grèves à l'école aussi**. On n'y pense pas mais quand il y a grève à l'école, on se réveille le matin pas classe, je fais quoi ? C'est compliqué pour les parents. **Parents à deux déjà, mais alors tout seul, c'est la galère d'autant plus**, on est seul et on se demande ce que l'on fait des enfants, il n'y a pas l'autre parent qui peut peut-être se libérer ».

Brigitte : « C'est une catastrophe. J'ai eu la grippe une fois, je ne parle pas des gastros où il faut faire à manger alors qu'on a envie de vomir, cela a été horrible. Je me suis dit pourvu que je garde la santé car sinon nous allons couler. Il y a beaucoup d'angoisses. [...] **Quand j'ai eu la grippe avec 40° de fièvre, j'ai appelé ma mère qui a fait des allers/retours Grenoble/Annonay pour venir me chercher car je ne pouvais pas quitter le lit. Cela a été très dur** ».

Quelques parents soulèvent la difficulté de faire garder son enfant en ne travaillant pas, la priorité étant donnée à ceux ayant un emploi, ce qui rend plus compliqué l'éventuelle recherche d'emploi. La question de l'accès à la cantine scolaire se pose également.

Lucie : « Dans la recherche d'un travail, ce qui mettait un frein et n'aidait pas à la motivation, c'était le manque de place dans des structures d'accueil dans le sens où il y avait une halte-garderie, je pouvais laisser 2 matinées mon fils, mais **quand j'avais demandé à pouvoir le laisser plus, avoir du temps pour chercher parce ce n'est pas évident les cris d'un bébé, on me disait que la priorité était aux gens qui travaillent**. Chercher du travail, cela demande du temps et de l'énergie, de la disponibilité. Je ne me vois pas passer un coup de fil avec des cris à côté [...] On n'était pas aidé sur ce point-là, quand on est parent et qu'on veut chercher du travail, on fait comment ? On va aux entretiens avec le bébé ? C'est un point qui m'avait sur le coup choquée ».

Anne : « Elle est tout le temps malade, ce n'est pas facile du tout avec elle. Si j'avais trouvé un travail au cours des 6 derniers mois, j'aurais perdu mon travail. Elle a eu 4 mois de maladie où on ne savait pas ce qu'elle avait mais à l'époque il y avait des problèmes avec son père et là ça lui a passé. Je cherche un travail depuis 2 mois, le téléphone ne sonne pas. Pour la garde, si je retrouve un travail, il y a déjà la crèche et en septembre elle va rentrer à l'école. En juin, il faut que je fasse l'inscription à la cantine, **est-ce que j'aurai une place pour la cantine (alors qu'aujourd'hui elle est en recherche d'emploi) ? Si elle n'a pas de place à la cantine, il faut se libérer à 11h30 pour récupérer la petite, la faire manger, la ramener à 13h30, la chercher à 16h30, je ne pourrais jamais trouver un travail d'ici les 5 prochaines années. Si elle a de la place à la cantine, ça me soulage jusqu'à 16h30 alors je pourrais trouver un travail** ».

Nous avons choisi d'intégrer les difficultés liées à l'école dans la partie sur la conciliation des temps, car les horaires d'école sont aussi une source de difficulté quand il faut les caler aux horaires de travail. Toutefois, l'école repose aussi la question des transports et de leur financement.

226 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté liée à l'école en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 41. Difficultés concernant l'école rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011

	Effectif	%
Difficultés scolaires/Mauvais résultats/Manque de travail/Absentéisme	25	16%
Ecole éloignée du domicile/Problèmes de transport/Absence de transports scolaires	26	10%
Problèmes de comportement	23	9%
Coût frais scolaires/frais liés aux études supérieures	7	7%
Difficulté liée aux horaires de l'école	16	6%
Orientation scolaire et professionnelle difficile	14	6%
Difficulté liée au suivi scolaire/devoirs	13	5%
Manque de disponibilité pour les RV scolaires/Peu de contacts avec les profs	11	4%
Déscolarisation/Abandon des études/Renvoi	8	3%
Assumer seul(e) les démarches liées à l'école	8	3%
Violence à l'école	6	2%
Dyslexie/Problème de langage	6	2%
Changement d'école	6	2%
Refus de l'inscription de l'enfant	5	2%
Gestion de la maladie/Handicap à l'école	3	1%
Peu de soutien de l'école en cas de difficultés	2	1%
Demande de dérogation	2	1%
Problème de santé	4	1%
Total répondants	226	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant l'école en 2011

Sans grande surprise, la survenue de difficultés liées à l'école dépend très fortement de l'âge des enfants, et concerne davantage les familles ayant des enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire entre 6 et 15 ans.

Les parents solos plus âgés, ainsi que ceux ayant deux enfants ont plus fréquemment déclaré avoir rencontré une difficulté liée à l'école. C'est le cas de 22% des parents solos de 40 ans et plus (contre entre 3% et 9% pour les moins de 30 ans), ce qui paraît logique dans la mesure où les plus jeunes n'ont probablement pas d'enfants d'âge scolaire.

Tableau 42. Difficultés concernant l'école selon l'âge et le nombre d'enfants

	Difficultés concernant l'école	Pas de difficultés concernant l'école	Ensemble
Age			
Moins de 25 ans	-- 3%	++ 97%	100%
De 25 à 29 ans	-- 9%	++ 91%	100%
De 30 à 39 ans	21%	79%	100%
40 ans et plus	++ 22%	-- 78%	100%
Nombre d'enfants			
1 enfant	-- 16%	++ 84%	100%
2 enfants	++ 24%	-- 76%	100%
3 enfants ou plus	19%	81%	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant l'école en 2011

Lecture du tableau : 3% des parents solos de moins de 25 ans ont des difficultés concernant l'école

Certains parents ont souligné des difficultés importantes relatives aux enfants en études supérieures : problèmes de transports avec les lieux de formation éloignés du domicile, frais d'hébergement éventuels, coût de scolarisation.

Concernant l'école, les difficultés rencontrées et mises en avant par les parents semblent être finalement les mêmes que celles auxquelles peut être confronté tout type de famille : mauvais résultats scolaires, désinvestissement, manque de travail, absentéisme ou encore problèmes de comportement...

Sont davantage liées à la situation de parent solo, la difficulté à assurer le suivi et l'aide aux devoirs, ainsi que le choix de l'orientation, quand on est seul(e), difficulté évoquée tant dans l'enquête quantitative que qualitative.

Manque de temps, beaucoup de choses à gérer, fatigue/stress sont les raisons évoquées par les parents pour expliquer pourquoi ils arrivent plus ou moins à concilier le quotidien, à trouver du temps.

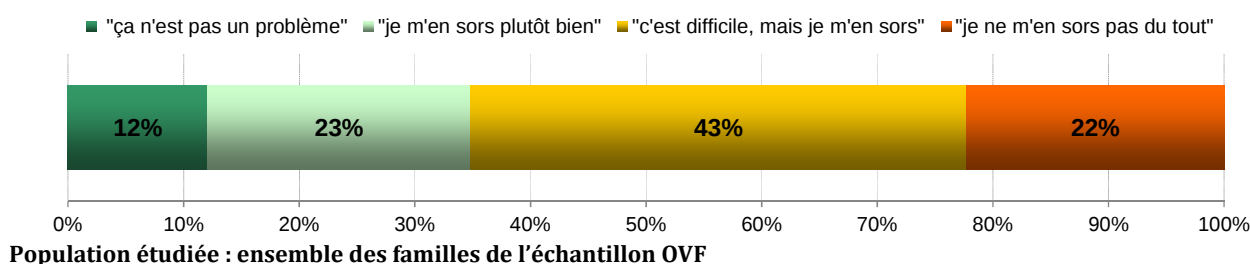
L'anxiété du quotidien, c'est ce qui est souligné dans le sondage du CSA pour la Fondation K d'urgences : « 37% des familles monoparentales se disent au quotidien sur la façon d'élever leurs enfants. Une situation anxiogène notamment pour 41% des femmes (contre 21% des hommes dans cette situation), 39% des personnes âgées de 30 à 49 ans et 46% des catégories socioprofessionnelles moins favorisées »³³.

Dans « trouver du temps », il y a « trouver du temps pour soi », « trouver du temps pour assurer les tâches quotidiennes » et « trouver du temps à partager avec les enfants » (du plus difficile au moins difficile).

1.4.4. Trouver du temps : pour soi, pour assumer les tâches quotidiennes, pour les enfants

Trouver du temps pour soi est plus difficile que trouver du temps pour assumer les tâches quotidiennes ou encore trouver du temps à partager avec les enfants. On peut penser que la priorité est aux enfants, puis à la maison et enfin pour soi, s'il en reste. Cela représente une difficulté pour 2 parents sur 3, plus d'1 sur 5 déclarent ne pas s'en sortir du tout.

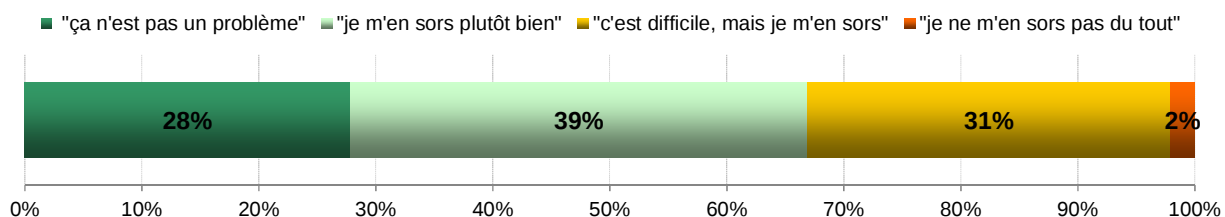
Graphique 32. Trouver du temps pour soi...



³³ Fondation K d'urgences, Avril 2011. *Les difficultés des familles monoparentales*. Sondage de l'Institut CSA, 9 p.

Plus de 2 parents sur 3 n'ont pas de difficulté à « assumer les tâches quotidiennes » : 39% déclarent même s'en sortir « plutôt bien » et 28% « ça n'est pas un problème ».

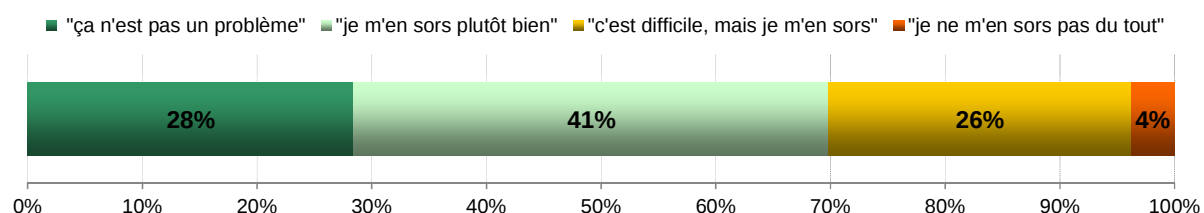
Graphique 33. Assumer les tâches quotidiennes...



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Plus de 2 parents solos sur 3 déclarent « ça n'est pas un problème » et « je m'en sors plutôt bien » dans le fait de trouver du temps à partager avec les enfants.

Graphique 34. Trouver du temps à partager avec les enfants...



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Deux aspects permettent aux parents solos de trouver du temps pour eux-mêmes : le fait de ne pas travailler et la garde alternée.

En effet, ils sont plus nombreux à déclarer que « trouver du temps pour soi, ça n'est pas un problème » quand ils n'exercent pas d'activité professionnelle (20% contre 12% pour l'ensemble des parents ayant répondu et 9% pour ceux qui travaillent).

Ils sont également plus nombreux à déclarer que « ça n'est pas un problème » lorsqu'ils ont un ou plusieurs enfants en résidence alternée (20%) et aussi plus nombreux à déclarer « je ne m'en sors pas du tout » lorsqu'un ou plusieurs enfants sont en permanence chez le parent solo (24% contre 22% pour l'ensemble des parents et 10% pour les parents ayant un ou plusieurs enfants en résidence alternée).

Tableau 43. Trouver du temps pour soi, selon l'activité professionnelle, la résidence des enfants

	"ça n'est pas un problème"	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
« Trouver du temps pour soi... »	12%	23%	43%	22%
Vous exercez une activité professionnelle	--- 9%	22%	++ 45%	++ 24%
Vous n'exercez pas d'activité professionnelle	+++ 20%	24%	-- 38%	-- 18%
lieu de résidence chez la mère ou chez le père	--- 11%	-- 21%	44%	+++ 24%
garde alternée	+++ 20%	+++ 33%	37%	--- 10%
autre	14%	21%	44%	21%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

La garde alternée est une occasion pour certains parents solos de créer une organisation qui permet de concilier les temps sur un rythme différent d'une semaine à l'autre et ainsi de trouver du temps pour soi. Mais pas toujours, car certains parents en profitent pour travailler plus quand les enfants ne sont pas là.

Armelle : « **Une semaine sur deux.** On change également le mercredi car on a la chance de ne pas travailler le mercredi tous les deux, juste pour la journée, histoire de couper la semaine en deux car on trouvait que 7 jours cela faisait trop long sans les voir quand ils étaient si petits. Ils ont deux maisons. C'est plus ou moins difficile pour eux de changer de maison etc., mais ils ont besoin de leurs deux parents ».

Agathe : « Les deux grands sont tout le temps avec moi, ils voient leur papa 2 fois par an, il habite dans le Sud, les deux petits sont en garde alternée, mon ex-mari habite juste derrière chez moi, on s'entend bien. On s'est arrangés, le midi je vais les chercher à l'école comme ça il ne paye pas la cantine, moi je les vois. Le soir c'est pareil, quand c'est ma semaine, je les fais manger et je les emmène chez leur père et quand c'est sa semaine, il vient les chercher à 18h, comme ça ils mangent avec leur papa. On a trouvé une bonne organisation. Tout le monde en profite ».

Apolline : « En même temps, j'ai des périodes de plusieurs jours sans ma fille, et je vois que par rapport à mes amis en couple avec 1 ou les 2 qui travaillent beaucoup, qui ont peut-être d'autres enfants aussi, ils sont pas mal débordés, j'arrive à avoir pas mal d'espace, c'est une gestion différente ».

Les personnes jeunes sont plus nombreuses à déclarer qu'assumer les tâches quotidiennes, « ça n'est pas un problème ». De même, lorsqu'elles n'ont qu'un enfant, qu'elles possèdent une voiture.

Tableau 44. Assumer les tâches quotidiennes, selon l'âge, le nombre d'enfants, la mobilité

	"ça n'est pas un problème"	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
« Assumer les tâches quotidiennes... »	28%	39%	31%	2%
Moins de 25 ans	+++ 49%	34%	--- 8%	8%
De 25 à 29 ans	++ 38%	38%	23%	2%
De 30 à 39 ans	29%	37%	33%	1%
40 ans et plus	--- 24%	41%	33%	2%
1 enfant	++ 31%	38%	- 28%	2%
2 enfants	--- 23%	41%	33%	2%
3 enfants ou plus	30%	37%	33%	1%
Vous possédez une voiture	27%	+++ 41%	30%	1%
Vous ne possédez pas de voiture	32%	--- 30%	33%	5%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Quant au fait de trouver du temps à partager avec les enfants, les plus jeunes, les parents avec un enfant, les parents d'enfants de moins de 3 ans, les personnes qui ne travaillent pas ou qui travaillent à temps partiel sont toujours plus nombreuses à déclarer « ça n'est pas un problème » de trouver du temps à partager avec les enfants. On peut même penser qu'il s'agit là de leur priorité (et peut-être au détriment de temps personnel).

Tableau 45. Trouver du temps à partager avec les enfants, selon l'âge, le nombre et l'âge des enfants, l'activité professionnelle

	"ça n'est pas un problème"	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
« Trouver du temps à partager avec les enfants... »	28%	41%	26%	4%
Moins de 25 ans	+++ 62%	32%	--- 6%	0%
De 25 à 29 ans	+++ 46%	35%	-- 15%	3%
De 30 à 39 ans	26%	- 37%	+++ 34%	3%
40 ans et plus	--- 25%	+++ 45%	25%	+ 5%
1 enfant	+++ 33%	41%	-- 24%	-- 2%
2 enfants	--- 24%	43%	28%	+ 5%
3 enfants ou plus	26%	39%	31%	5%
Enfants de moins de 3 ans	+++ 46%	39%	--- 14%	- 1%
Enfants de 6 à 11 ans	--- 22%	41%	+++ 32%	4%
Enfants de 12 à 15 ans	-- 24%	40%	++ 30%	++ 5%
Vous exercez une activité professionnelle	--- 22%	42%	+++ 31%	++ 5%
Vous n'exercez pas une activité professionnelle	+++ 48%	39%	--- 12%	-- 2%
à temps plein	--- 19%	44%	33%	4%
à temps partiel, par choix personnel	27%	42%	27%	4%
à temps partiel, mais vous aimeriez travailler plus	+++ 31%	- 36%	28%	5%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Pour les parents qui ne travaillent pas et pour certains parents qui travaillent en horaires classiques (à temps plein ou temps partiel), la vie au quotidien est rythmée par les activités des enfants. L'équilibre des enfants est priorisé, au détriment de celui des parents.

Brigitte : « *Cela fait 12 ans que ma vie est complètement aménagée en fonction d'eux, c'est le noyau central de la famille. Ils sont au collège et au lycée. Je travaille à 5 min de mon domicile. Donc je rentre le midi, je fais à manger, je fais les courses le matin avant d'aller travailler ou pendant mon temps libre* ».

Lydie : « *6h30/8h, je m'occupe des enfants. 8h/8h15, je suis au bureau jusqu'à 16h/16h30 quand je reste au bureau. 16h30, je rentre, les devoirs et le reste, je me remets à travailler après* ».

Claire : « *Cela a impliqué des choses dans ma vie personnelle aussi. Ma vie est construite autour de l'équilibre de Lilian, c'est clair. [...] Voilà, c'est ma priorité. Il n'a rien demandé, il est là* ».

Juliette : « *Je sais que pendant plus de 7 ans ma vie s'est organisée autour de mes enfants. Quand on est monoparentale on se met un peu entre parenthèses, pendant un certain temps surtout quand les enfants sont petits* ».

Pascal : « *Je donnais une grande priorité à ma fille bien que j'ai été aussi dans l'associatif, je voulais me concentrer à fond sur cet enfant du coup je n'ai pas refait ma vie* ».

Lydie : « *J'ai du mal à prendre du temps pour moi parce que quand je n'ai pas les enfants je m'organise pour que la semaine d'après ça ne se passe pas trop mal* ».

Trouver du temps pour soi est une réelle difficulté, les parents disent alors avoir mis « leur vie personnelle entre parenthèses ». Cela est d'autant plus difficile lorsque personne d'autre ne peut assurer la relève : imprévisibilité de l'autre parent, incompréhension de l'entourage, manque de relais, manque de solidarité.

Noémie : « **En fait, je n'ai pas de temps pour moi, jamais, sauf quand ma fille part chez son père. Mais c'est jamais au moment prévu donc je ne peux rien faire** ».

Eva : « Même si je demande à mes parents de prendre ma fille en charge, c'est toujours les reproches, les coups de fil « tu es où ? », « qu'est-ce que tu fais ? ». [...] **Pour le travail ils sont d'accord pour garder ma fille, mais ils ne comprennent pas, ils sont aussi un peu âgés, ils n'arrivent pas à concevoir qu'on fasse garder les enfants pour prendre un peu de temps pour nous** ».

Samuel : « **Je ne peux pas lâcher les enfants 2h comme on fait lorsque l'on est deux** ».

Apolline : « Ce qui est difficile je trouve, surtout les périodes où son papa est absent pendant 2 mois l'été, c'est de **ne pas avoir de relais à certains moments, par exemple à l'heure du coucher, en cas de fatigue, si ça prend 2 heures, de pas pouvoir dire à l'autre « tu t'en occupes 10 minutes », c'est se retrouver sans soutien à ce moment-là et ce qui est dur, c'est que ce soit tout le temps** ».

Agathe : « **Ce n'est pas évident d'être parent solo, car si on oublie quelque chose, comme la privation des portables le soir, il n'y a personne pour me rappeler.** Quand on est deux, l'autre prend souvent le relais, quand on en a marre et même envie d'aller se coucher à 19h « tu t'occupes des enfants moi je ne peux plus ». C'est vraiment ce soutien psychologique qui manque ».

Apolline : « Et ce qui manque dans l'absolu quand on a des enfants, pour moi, c'est plus global, **c'est qu'il n'y ait pas la solidarité qu'il peut y avoir dans certains pays, dans l'immeuble [où j'habite] il y a des personnes que je ne connais pas très bien mais avec qui a priori, j'accroche bien et je trouve que ce serait tellement simple qu'on puisse s'échanger des services** ».

1.5. ...Plus difficile par manque de soutien et de relais extérieur

Le quotidien des parents solos, tout comme celui des couples, peut être rendu plus compliqué du fait de l'absence d'entourage proche, du manque de disponibilité des amis ou des voisins. Toutefois, chez les parents solos, ce manque de liens de proximité renforce le sentiment d'isolement. Pour certains, l'image de la famille monoparentale n'aide pas à renouer des contacts à l'extérieur. Beaucoup souhaiteraient une meilleure compréhension de la part d'autrui, et expriment le besoin d'être reconnus, valorisés.

1.5.1. Les relations familiales

80 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté dans les relations familiales en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 46. Difficultés concernant les relations familiales

	Effectif	%
Eloignement géographique des membres de la famille	22	28%
Relations difficiles/tendues/pesantes/conflictuelles	12	15%
Pas/Peu de soutien de la famille	9	11%
Pas ou peu de contact avec la famille	9	11%
Pas de famille	6	8%
Forte dépendance aux parents/Recours trop fréquents	6	8%
Retour chez les parents	4	5%
Tensions/Incompréhension avec les parents liées à la séparation/aux choix de vie	4	5%
Prise en charge des parents âgés/malades	4	5%
Communication difficile	2	3%
Tension dans la fratrie	2	3%
La famille a aussi ses propres difficultés et ne peut pas tout gérer	2	3%
Demande d'aide à la famille	1	1%
Gestion des fêtes de famille	1	1%
Désaccord avec les parents quant à l'éducation des enfants	1	1%
Directives de la part de la famille	1	1%
Parents trop âgés	1	1%
Acceptation difficile de l'enfant par la famille	1	1%
Total répondants	80	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés dans les relations familiales en 2011

La toute première difficulté ne tient pas vraiment à un problème dans les relations familiales, mais à l'éloignement géographique entre les parents solos et leur famille qui peut être vraiment handicapant lorsque l'on sait que la famille est le premier recours en cas de besoin.

Aussi lorsqu'il y a peu ou pas de contact avec les membres de leur famille, des relations plus ou moins conflictuelles, parfois directement liées à la séparation, ce n'est pas toujours facile pour les parents solos.

A l'inverse, d'autres n'apprécient pas de devoir solliciter trop régulièrement leurs parents et d'être trop dépendants d'eux.

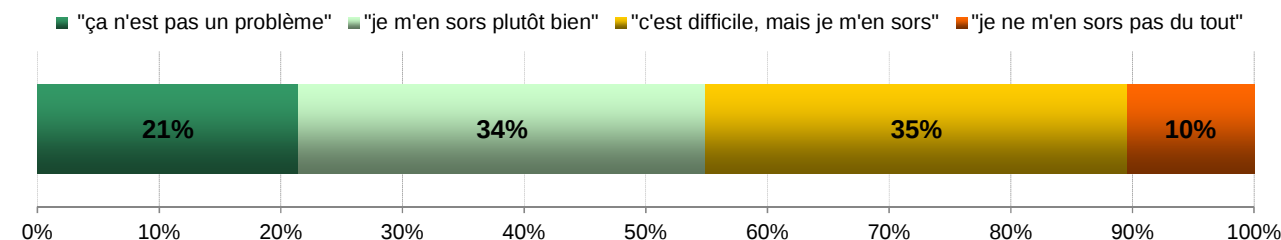
Lucie : « Il y avait mes parents qui pouvaient le garder mais ils le pouvaient sporadiquement. [...] **Je ne voulais pas être non plus trop dans la sollicitation** parce qu'il y avait déjà un minimum de sollicitation. Mes parents sont aujourd'hui très âgés, ils m'ont eue tard et j'ai eu mon fils « tard » ».

Amandine : « Beaucoup de gens pourraient m'aider mais **je n'ai pas forcément envie de leur demander de l'aide, de montrer que j'ai des problèmes**. Je n'aime pas me faire plaindre et cela pourrait donner une certaine image de mes enfants ».

1.5.2. Trouver un soutien moral

A propos du fait de trouver un soutien moral, les parents interrogés sont partagés : 21% déclarent « ça n'est pas un problème », 34% « je m'en sors plutôt bien » et 35% « c'est difficile, mais je m'en sors ». Un parent sur 10 dit ne pas s'en sortir pas du tout.

Graphique 35. Trouver un soutien moral



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Une fois encore, l'âge est discriminant sur cette question : les plus jeunes sont les parents pour qui « trouver un soutien moral » n'est pas une difficulté : 36% des moins de 25 ans et 32% des 25-29 ans déclarent « ça n'est pas un problème » contre 21% pour l'ensemble des parents et 20% pour les 30-39 ans et les plus de 40 ans.

Tableau 47. Trouver un soutien moral, selon l'âge

	"ça n'est pas un problème"	"je m'en sors plutôt bien"	"c'est difficile mais je m'en sors"	"je ne m'en sors pas du tout"
« Trouver un soutien moral...3	21%	34%	35%	10%
Moins de 25 ans	++ 36%	++ 49%	--- 15%	-- 0%
De 25 à 29 ans	+++ 32%	31%	- 26%	11%
De 30 à 39 ans	20%	+ 37%	33%	10%
40 ans et plus	- 20%	-- 31%	+++ 38%	11%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Les raisons des difficultés à trouver un soutien moral ont été particulièrement mises en avant dans les entretiens : isolement, manque de compréhension, manque de reconnaissance, souffrance...

Tableau 48. Raisons des difficultés à trouver un soutien moral

négatif	195	37%
isolement	70	13%
demande difficile/garder pour soi	27	5%
pas de compréhension/d'écoute/de reconnaissance	24	4%
manque de temps, de moyens, d'énergie	23	4%
souffrance/manque de confiance	17	3%
Total répondants	531	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

L'absence d'entourage à proximité rend difficile le fait d'être dépanné, soutenu, relayé au quotidien ou dans l'urgence. La question de la disponibilité de l'entourage, de la solidarité de voisinage au moment où les parents solos en ont besoin reste posée.

Edith : « *Ma famille est à Paris, donc je ne peux pas compter dessus, mais si j'ai un souci, mon père prend le TGV et il débarque, c'est sûr, je suis bien entourée* ».

Aminata : « *En famille je n'ai personne, ma maman vit sur le plateau du Trièves, elle n'est pas toute jeune. [...] Quand je suis en visite, je ne peux pas être au collège dans l'heure, ma mère même en roulant vite ne sera pas au collège dans l'heure. Le papa n'est pas joignable, les grands-parents sont invalides, au niveau familial c'est zéro. Dans l'urgence il n'y a aucune possibilité* ».

Inès : « *Je ne pensais pas être isolée mais je vois qu'il faut vraiment que ce soit familial ou très amical pour que la solidarité marche dans ces cas-là, tout le monde me dit « si tu as besoin tu nous demandes », sauf que quand je sous-entends que j'aurais besoin, c'est pas le moment, ça va pas, parce que moi si j'ai besoin c'est pour aller chez le kiné c'est une heure fixe, ben non ça va pas, ça va jamais, je fais toute seule et puis voilà. J'ai une copine qui vient, une fois tous les 15 jours, m'emmener faire des courses, je ne m'attendais pas à ce que ce soit aussi difficile... [...] C'est sûr que parfois on se sent seul... oui, on est seul forcément, mais je pense que c'est pareil pour des couples, j'imagine que la vie est plus facile quand on a ses parents à côté, moi j'ai ma mère qui a la maladie d'Alzheimer et mon père qui s'occupe de ma mère, je pense que les parents à côté, c'est quelque chose de facilitant* ».

Les parents solos expriment un sentiment de rejet, de ne pas appartenir au modèle « dominant », et de ce fait ils sembleraient s'exclure par « auto-ségrégation ».

Marina : « *Le problème c'est que j'ai des amis qui sont tous en couples. Même quand j'invite ici, l'homme se retrouve toujours tout seul. Moi ça ne me gêne pas mais si lui ne s'intègre pas à la conversation entre 2 femmes... [...] Moi ce qui m'embête beaucoup ce sont les week-ends, ils sont longs. Les amis sont tous en couple, ils ont une vie de famille et vous ne pouvez pas dire je vais les appeler... C'est la solitude, l'isolement* ».

Noémie : « *Moi je pense que l'on est une race à part. J'ai quand même le sentiment, de même que lorsque j'étais célibataire je fréquentais beaucoup de célibataires, quand j'ai eu des enfants je fréquentais des gens qui étaient avec des enfants, essentiellement la belle-famille et des copains de mon mari, mais je ne les vois plus. J'ai l'impression que l'on ne se mélange pas* ».

Samuel : « *Cela a tout explosé. Eloignement de tous les amis comme si j'avais une maladie contagieuse. Je ne dégage pas le bonheur, je ne dégage pas la joie ni l'enthousiasme parce que je suis dans un échec de couple, de modèle : on vient de se marier, on a des enfants, on a une maison, on travaille tous les 2... [...] Pas de visite, personne n'appelle pour venir manger le dimanche midi... [...] C'est violent (l'isolement). C'est plus dur que les problèmes de papiers. Parce que j'aime bien parler... [...] Moi j'ai besoin juste d'une vie sociale normale mais cela ne se décrète pas comme ça* ».

Marina : « *On ne parle pas de nous à la télé, les ¾ des gens interviewés se font 4000€/mois et se plaignent qu'ils n'arrivent pas au bout du mois alors vous vous dites, « s'ils savaient », si je pouvais parler à leur place, si je leur disais ce que je gagne par mois et que j'arrive à boucler mes fins de mois malgré tout parce que l'on fait attention à plein de choses, moi cela me fait râler quand j'entends ça. Je n'ai jamais vu des gens de ma situation* ».

Claire : « *Les politiques ne parlent pas de nous. J'ai lu le programme de tout le monde. J'ai vu les handicapés qui n'étaient pas contents parce que personne dans les programmes n'en parle. Et les familles monoparentales ?* ».

Charlotte : « *J'en parle avec les gens mais il n'y a pas de cas qui ressemble au mien. C'est pour cela que je me sens seule* ».

Les parents solos ressentent un isolement social qui semble accentué par l'image renvoyée, les jugements, les a priori...

Claire : « Aujourd'hui la société a changé. Pétain est mort et enterré, la sacro-famille, la Fête des Mères... Aujourd'hui quand on regarde, on commence à grandir, le monoparental est un autre point maintenant. [...] Le problème c'est que l'on est marginal dans notre façon de vivre solo. [...] On n'est pas dans le moule. On nous renvoie ça, la société tous les jours nous renvoie ça ».

Aminata : « C'est très culturel. Parmi les voisins, il y en a qui sont restés avec des images très moyenâgeuses de la fille-mère. Ils peuvent me traiter des noms qu'ils veulent tant que je ne les entends pas. J'ai eu des soucis de voisinage, des choses très personnelles, les gens dans ces cas-là ne sont plus comme d'habitude ».

Maï Li : « C'est toujours moi qui ai aidé sans rien attendre en retour et là c'est moi qui suis un peu dans la demande et là on s'aperçoit qu'on est tout seul. Et ça, je crois que c'est ce qui fait le plus mal. C'est le fait d'être tout seul, de voir les gens qui s'enfuient, qui vous lâchent parce que ça leur fait peur, c'est dur. »

Brigitte : « Tous les regards mauvais de la femme seule qui peut casser d'autres couples, donc je ne suis pas invitée. On a toujours le regard un peu coupable d'avoir cassé la famille, d'avoir écartelé les enfants. C'était plus flagrant dans le village qu'en ville et il y a 12 ans, je me suis séparée en l'an 2000. Je pense que déjà j'étais très isolée par rapport à ma situation familiale, maintenant à Grenoble je me rends bien compte qu'il y en a plein. Les enfants de divorcés sont peut-être la majorité des salles de classe maintenant. Je pense que les mentalités en ville sont bien différentes de la campagne ».

Juliette : « Ce n'est pas signe de réussite. Dans notre pays, il faut que les gens soient comme ça, le mari, la femme, la maison... Dès qu'il y a quelque chose de différent : « toi tu n'as pas réussi ». Si, on peut réussir quand même, c'est juste une étape de la vie qui est différente. [...] J'ai eu l'occasion d'aller au camping une fois toute seule avec mes enfants pendant une semaine, je n'ai pas recommencé. Vous arrivez, les gens vous regardent avec des grands yeux, je ne vois pas pourquoi, cela doit être marqué et les gens ne s'approchent pas. [...] C'est souvent la femme qui refuse d'approcher parce que vous êtes une ennemie potentielle. Donc en vacances, pendant une semaine, c'est très dur. Faire des activités toute seule, les enfants se font des copains mais ce n'est pas toujours facile : « pourquoi ton papa n'est pas là ? ». Les enfants n'aiment pas non plus ça. [...] Monoparentale ce n'est pas toujours facile, on vous regarde parfois bizarrement. Vous n'êtes pas toujours intégrée dans la société, à part si vous vous faites un cercle d'amis ».

L'isolement social ressenti par les parents solos peut aussi être lié à l'incompréhension d'autrui, au malaise créé par le fait de n'être plus accompagné.

Juliette : « On a pas mal de petites choses autour mais il faut prendre l'envie de le faire. Quand vous êtes seul avec 2 enfants ou 3 ou 4, ce n'est pas toujours évident de sortir car vous vous retrouvez avec vos gamins et vous vous trouvez seule sur le bord du lac et tout le monde est un peu en famille ou en couple et vous êtes toute seule. Il faut trouver des copines. Je ne faisais des trucs que lorsque j'avais une copine qui était disponible avec ses enfants sinon je n'y allais pas toute seule, je n'aimais pas trop. On est mal à l'aise, ce n'est pas toujours facile ».

Bernadette : « Des fois, on se sent un petit peu... il y a de l'incompréhension autour de vous, mais c'est normal, les gens, comme ils ne vivent pas votre peine, ils ne peuvent pas se rendre compte, alors des fois, ils sont très gaffeurs, ils comparent des choses qui ne sont pas comparables, il y a une dame qui m'a dit que comme elle avait perdu son fils, c'était beaucoup plus douloureux, mais c'est pas comparable, c'est des choses qui vous font encore plus mal parce que vous avez l'impression d'être pas courageuse, ou des choses comme ça, on vous renvoie des choses à la face qui sont pas toujours faciles, mais bon, c'est comme ça, il faut y passer. Il y a des choses qui sont très dures à vivre, de toute façon, on se sent quand même isolée d'une certaine manière malgré tout, parce que vous n'êtes plus accompagnée, par exemple dès que vous allez à des mariages ou à des fêtes, vous sentez encore plus la solitude, c'est un manque et puis voilà, c'est difficile à vivre ».

Certains parents solos évoquent un manque de reconnaissance vis-à-vis de leur situation, le fait de devoir se battre.

Léa : « Il y a quand même **une ou deux personnes qui reconnaissent que c'est difficile et qu'on arrive malgré tout à s'en sortir**, ça fait quand même plaisir d'entendre ce genre de choses. [...] Il faut travailler pour loger et nourrir sa famille, parce que la pension alimentaire ne suffit pas, il faut se battre, entre guillemets, au boulot pour être reconnue parce que c'est aussi important, et puis il faut essayer de vivre pour soi, il faut élever ses enfants, donc **c'est beaucoup de casquettes à la fois, et il y a des moments où c'est difficile, et on n'est pas reconnu pour tout ça** ».

Claire : « Je suis quelqu'un de très réactive dans ma façon de vivre, c'est-à-dire qu'à un moment les choses, on les fait. Je n'attends pas. [...] Je trouve des solutions par moi-même mais c'est très compliqué, [...] c'est tout le temps, jamais on ne se dit : « ça c'est fait, ça c'est réglé ». **Aujourd'hui je m'en sors... [...] Il y a beaucoup de gens qui m'admirent, qui me trouvent très courageuse, je leur dis que je ne suis pas courageuse, ce n'est pas vrai, on n'a pas le choix, ce n'est pas du courage.** Je ne veux pas minimiser mais on n'a pas le choix ».

Enfin, il est important pour un certain nombre de personnes interrogées de préserver leur dignité en étant considéré comme tout le monde : ni assisté, ni privilégié.

Brigitte : « Je suis descendue au RMI avec tout ce qui est humiliant, les Noëls du CCAS : c'est très gentil mais je n'ai pas été élevée comme ça. **J'avais envie que mes enfants soient fiers de moi, d'avoir une vie sociale, de gagner mon argent, je ne vais pas mendier et j'ai été forcée de mendier.** Je suis arrivée sur Grenoble pour des raisons essentiellement économiques et j'ai de la famille ici donc c'était plus facile ».

Aminata : « Il y a une usure, je me dis que **ce système n'est pas vraiment adapté à la monoparentalité.** Il n'y a aucune souplesse du système. **Ce n'est pas parce que l'on est seul avec des enfants que l'on doit tout excuser ou tout laisser faire, ou nous donner des aides mirobolantes non,** il y a des choses qui existent bonnes ou mauvaises, à nous de les faire évoluer aussi ».

Agathe : « A partir du moment où l'on a fait le choix d'avoir des enfants, surtout un nombre comme ça, il faut assumer et c'est ce que je fais. **J'ai pris la décision de partir, je savais à peu près ce qui m'attendait donc je n'ai pas forcément le droit de me plaindre,** et je ne suis pas à plaindre, il y a pire, je relativise comme cela, je relativise toujours sinon je déprime ».

Valérie : « Je suis quelqu'un qui veut ne rien devoir, ce n'est pas simple. [...] **Je ne dis jamais, où que je sois : « vous pourriez me faire un tarif parce que je n'ai qu'un salaire ? ».** Jamais je ne me permettrai de le faire ».

1.5.3. La question de l'accès à l'information

Le manque ou le difficile accès à l'information est aussi source d'isolement pour certains parents solos. 77 personnes ayant répondu au questionnaire ont déclaré avoir rencontré une difficulté à accéder à l'information en 2011 et en ont précisé la nature.

Tableau 49. Difficultés concernant l'information (administratif, juridique)

	Effectif	%
Manque d'information concernant les aspects de la séparation (divorce, vente bien, impôts...)	17	21%
Manque de réactivité des administrations/lenteur des procédures/manque d'écoute	11	12%
Manque de connaissance de certains droits	9	12%
Pas assez d'informations sur les différents aides	8	10%
Rechercher l'information par soi-même	8	10%
Complexité des procédures administratives/Papiers à remplir	7	9%
Ne pas savoir où chercher l'information	5	6%
Problème d'horaires des administrations	4	6%
Manque de lisibilité/complexité de l'information	4	5%
Coût élevé d'un avocat	3	4%
Accès à l'information plus difficile sans Internet	3	4%
Problème lié à la succession suite au décès du conjoint	2	3%
Communication avec l'avocat d'office	1	1%
Illettrisme	1	1%
Manque d'information sur l'emploi/formation	1	1%
Manque de disponibilité pour chercher l'information	1	1%
Eloignement des services/administrations	1	1%
Total répondants	77	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant rencontré des difficultés concernant l'information (administratif, juridique) en 2011

L'accès à l'information ne paraît pas toujours être chose facile. Les parents solos sont nombreux à déplorer un manque d'information en général et plus particulièrement sur les différents aspects de la séparation (divorce, droit de garde, pension alimentaire...), sur leurs droits ainsi que les différentes aides. Il faut alors aller chercher l'information par soi-même sans forcément bien savoir où s'adresser. La disponibilité, l'écoute et la réactivité des administrations sont également souvent remises en cause.

C'est en résumé ce que nous ont confié les parents en entretien : l'accès à l'information est un chemin souvent semé d'embûches. La plupart des familles ont su trouver l'information qui leur était nécessaire mais cela ne s'est pas fait sans mal. Il a souvent fallu multiplier les démarches, solliciter un grand nombre de services, se déplacer à plusieurs endroits... Plusieurs familles pensent ne pas être au courant de tout. Pour d'autres, avoir l'information n'a pas servi à résoudre leurs problèmes... Et plus encore que la recherche d'information, la demande d'aide n'est pas à la portée de tous. Quant à trouver l'aide dont on a besoin...

Agathe : « Je suis assez débrouillarde en général donc j'essaie de trouver des solutions par moi-même. Je pense que je passe à côté de pas mal de choses, je ne suis pas du genre à demander de l'aide. [...] Cela fait 5 ans que je suis ici, c'est la première année que je demande la carte de la ville pour l'accès aux loisirs car je ne savais pas que ça existait. Je pense aussi à mes enfants, ils aiment bien aller au cinéma, à la piscine ».

Inès : « Effectivement, je ne suis peut-être pas au courant de toutes les ressources que j'aurais pu trouver ».

Charlotte : « Il n'y a rien dans la région, quelqu'un qui regroupe les informations... la mairie a certaines informations mais elle n'a pas tout ce qui existe à l'extérieur, il faut aller chercher les informations par soi-même ».

Armelle : « La médiation familiale, il faudrait que ce soit quelque chose que l'on trouve très facilement quand on est en train de se séparer. **Je trouve que ce n'est pas facile de trouver les infos. Vers qui se tourner dans ce genre de cas ? J'ai trouvé quelques petites choses qui ne correspondaient pas forcément à ce que je cherchais.** Il y a des groupes de paroles enfant/parent à 14h le jeudi, je ne peux pas y aller. Pour les parents qui ne travaillent pas, c'est très bien, mais pour ceux qui travaillent... Il faudrait que ce puisse être en début de soirée quand on fait garder les enfants à la sortie de l'école... et aussi un peu plus généraliste, on a l'impression quand on lit des articles dans Isère Magazine, les nouvelles de Grenoble, que ça s'adresse aux gens qui sont en grande difficulté sociale alors qu'être parent c'est dur quel que soit le milieu et je pense que l'on pourrait faire des groupes de paroles sans qu'il y ait des situations qui sont bien plus dramatiques que la mienne et c'est très bien que ces gens-là trouvent de l'aide, mais aussi juste échanger sur le quotidien... »

Maï Li : « Quand j'essayais de dénoncer les violences envers mon fils, **on me disait « il y a une procédure judiciaire, c'est à votre avocat de faire le nécessaire », on a beaucoup de mal à trouver des professionnels qui nous aident dans nos démarches.** [...] Il a fait 3 ou 4 psychiatres avant d'en trouver un qui soit spécialisé dans ce genre de situation. Moi pareil, au bout d'un moment, **on se dit qu'un psychiatre ça ne sert à rien, mais au fond, si, ça sert, mais il faut trouver le bon,** on ne le trouve pas forcément par le biais des associations car ce sont souvent des jeunes qui commencent, ce n'est pas toujours très professionnel, au final c'est mon médecin traitant qui m'a orientée vers une psychiatre qui m'a orientée pour le petit. [...] Je suis soutenue maintenant par l'école qui met en place un soutien scolaire, mais j'ai rencontré **un manque de professionnalisme de la part des instituteurs, j'ai expliqué ma situation, j'ai été transparente, on ne m'a pas cru, ça s'est très mal passé,** Guillaume a subi de la violence de la part des autres élèves et j'ai été obligée de le changer de classe, les gens ne savent pas rester à leur place, je demandais juste qu'il apprenne à lire et que son cercle scolaire soit protégé, qu'il y ait au moins un lieu où l'altercation sur le divorce ne soit pas remise sur la table ».

Samuel : « Je suis allé à la CAF au mois d'août. Je suis resté 1h dans le bureau, on a balayé toutes les aides, j'avais droit à rien. Je gagne trop, je suis agent de maîtrise dans l'industrie. Je demande à l'assistante sociale de mon secteur, elle me dit « non j'ai tout vérifié vous n'avez droit à rien ». [...] Je suis allé sur internet, j'ai sorti des notices, j'ai compris que j'avais droit à une aide parce que je rentrais dans toutes les clauses. J'ai fait mon document, je l'ai envoyé à la CAF de Grenoble qui m'a dit que j'avais droit à l'aide. J'ai pris 1h à Voiron, j'ai demandé à l'assistante sociale de me donner son nom, comme c'était compliqué j'ai un document où je note tous les jours qui j'ai vu et ce que l'on m'a dit. 2 mois après je n'avais toujours pas l'aide, cela a encore mis 2 mois. 2 mois + 2 mois le temps que l'on comprenne qui l'avait et puis ensuite, pas de chance dysfonctionnement dans mon entreprise, cela a encore fait 2 mois pour qu'ils corrigent le logiciel, **ce n'était pas possible qu'un papa ait cette aide dans cette situation donc cela ne marchait pas.** J'ai mis 6 mois et à la fin, on m'a rattrapé les 4 ou 5 mois qui manquaient. 100/120€ mais c'est de l'énergie... »

Deuxième partie. Les solutions du quotidien et les réponses à apporter

La première partie a été largement consacrée aux difficultés vécues au quotidien par les parents solos : difficultés financières, difficultés dans les relations à l'autre parent, difficultés dans la conciliation des différents temps, difficultés à trouver du soutien, des relais. Face à ces obstacles, cette deuxième partie va s'attacher à décrire les solutions trouvées par les parents, celles mises en place, celles qu'ils ont imaginées et celles qui restent à mettre en œuvre.

2.1. Comment faire face aux difficultés financières ?

Pour la question financière, les parents solos mettent en place différentes stratégies afin d'améliorer le quotidien à moindre frais : recours au système D, « arrangements » peu onéreux pour les vacances. Quand la difficulté est aiguë et génère une insécurité financière, certains parents solos font appel à la famille, aux amis ou aux institutions.

2.1.1. Vigilance du budget, appel à l'entourage et aux services sociaux, trouver un emploi...

Parmi les 431 personnes ayant déclaré avoir rencontré une difficulté en 2011 en matière de situation financière, 339 ont évoqué une solution et 42 affirment qu'il n'existe aucune solution.

Tableau 50. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés financières

	Effectif	%
Restriction dans les dépenses/priorisation/vigilance des dépenses	91	21%
Aide financière de la famille	55	14%
Perception de prestations/augmentation du montant	44	12%
Aucune solution trouvée	42	11%
Recours au service social	31	8%
Trouver un emploi/travailler	30	8%
Souscription d'un prêt/crédit	27	7%
Augmentation du temps de travail/travail supplémentaire	25	7%
Déménagement dans un logement plus adapté	10	3%
Augmentation de salaire	10	3%
Achats/ventes d'occasion	8	2%
Négociation avec la banque/rachat de crédit/autorisation de découvert	8	2%
Echelonnement des dépenses/des paiements	8	2%
Prise d'argent dans l'épargne	8	2%
Application du versement de la pension alimentaire/révision du montant	7	2%
Constitution d'un dossier de surendettement/PRP	7	2%
Aide financière des amis	6	2%
Constitution d'une épargne	6	2%
Recours à des associations d'entraide	6	2%
Aide financière de l'autre parent/entente avec l'autre parent	5	1%
Limiter les frais de transport	3	1%
Total répondants	381	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé les solutions trouvées en matière financières en 2011

Face aux différentes difficultés d'ordre financier auxquelles sont confrontés les parents solos, l'une des premières mesures est une vigilance, voire des restrictions sur certaines dépenses qui sont alors priorisées. Les dépenses jugées plus superflues, telles que les loisirs et les vacances sont davantage laissées de côté. Mais parfois, mêmes les postes de l'alimentation, du logement (chauffage, électricité...) et de l'habillement sont touchés.

C'est aussi la solution mise en œuvre par les parents interrogés lors des entretiens : les parents ont à gérer un budget serré, qui les oblige à toujours tout calculer, à déterminer des priorités, à faire des choix contraints mais nécessaires. Ceci implique des limites, des privations et du stress.

Claire : *« **Moi je compte tout. J'ai une gestion. Même mes amis quand je fais mes courses me disent : « mais tu en es là ? ». Oui j'en suis là. Je vais retirer du liquide en début de mois quand la paye est tombée et par semaine je sais ce que je dois dépenser en nourriture. Et je ne peux pas aller au-delà sinon je suis dans le rouge. Je fais le choix que Lilian n'a pas tout ce qu'il veut ».***

Agathe : *« Au bout d'un moment il faut sortir la tête de l'eau, arrêter de faire l'autruche et **se dire « je regarde les choses en face, j'ai des difficultés mais je vais y arriver ».** Pour les enfants, un mois j'en habille un. Les 2 petits je les habille quasiment pareils, ils font la même taille. Pour les grands c'est autre chose, un mois chacun. Quand il y a du surplus, je m'achète pour moi. Je suis en train d'essayer de repeindre la cuisine, il y a des priorités. On ne part pas en vacances ».*

Edith : *« La gestion quotidienne avec un enfant, ça va, **c'est toujours le côté financier qui est contraignant, il faut faire des concessions, il faut toujours compter. Depuis des années, j'aimerais partir en voyage avec lui 15 jours/3 semaines, mais ce n'est pas possible, il faut mettre de l'argent pour la voiture, les dents [...] c'est stressant ».***

Maï Li : *« Je ne me plains pas car si les budgets sont bien serrés, je m'en sors, mais **il ne faut pas se rendre dans les pièges qu'on nous tend à l'extérieur. [...] Il y a des choses que l'on ne peut pas faire** « tu viens avec nous, ce midi on va tous ensemble boire un café ? », **on est un peu coupé du réseau social. [...] Ce n'est pas le fait de vivre modestement, les enfants, du moment qu'ils ont leurs bases, ça leur va, ils n'ont pas besoin d'avoir télé, DS, ordinateur. On arrive à combler ça, au contraire, ça peut resserrer les liens, mais c'est surtout au niveau social, par exemple Louise, son professeur lui a dit : « si tu n'as pas des lunettes, un équipement de ski, ta raquette de tennis, t'es privée de sport ! », on se dit que c'est injuste. [...] C'est lourd, parce que l'on se sent prisonnier, c'est une situation que l'on n'a pas souhaitée et à laquelle on n'y peut pas grand-chose non plus ».***

L'entourage, et particulièrement la famille, est fréquemment mobilisé pour des aides financières, de manière ponctuelle ou régulière, parfois sur des postes budgétaires bien précis (loisirs, logement, alimentation...).

Bernadette : *« **J'ai eu de l'aide de cousins qui m'ont prêté de l'argent ».***

Armelle : *« **Un soutien financier de la part de mes parents car sinon je n'aurais pas pu conserver l'appartement ».***

Pour d'autres la solution a été de se tourner vers les services sociaux, la Caisse d'Allocations Familiales, ou des associations d'entraide pour solliciter une aide financière.

Nathalie : *« **Oui une aide alimentaire, des fois je demande un colis en bas ».***

Edith : *« Les assistantes sociales qui s'occupent de nous ici, elles aident bien ou si elles ne peuvent pas directement, elles vous envoient vers d'autres antennes. **Elles ont pu me payer un loyer par exemple, il y en avait trois en retard, mais elles ont fait le geste d'en payer un ».***

La solution passe également par l'emploi qui permet d'augmenter les ressources. Ainsi, certains parents solos envisagent ou ont fait le choix de travailler davantage soit en réalisant des heures supplémentaires, soit en augmentant leur temps de travail pour ceux à temps partiel.

Contrairement aux répondants de l'enquête quantitative, les personnes interrogées en entretien ne nous ont pas fait part de ce besoin de travailler plus.

On constate également que quelques familles monoparentales voient une solution à leurs problèmes financiers en souscrivant un crédit.

Maï Li : « J'ai deux crédits sur le dos juste pour les frais juridiques ».

2.1.2. Des ressources plus importantes et des charges plus faibles...

Pour « faire face aux dépenses », tenir un budget serré, avoir une bonne situation, bénéficier de prestations sociales permet aux parents solos de s'en sortir.

Parmi les 458 personnes qui ont indiqué ce qui pourrait les aider, nombreuses sont celles qui évoquent le travail (augmentation du temps de travail pour les personnes à temps partiel, augmentation du salaire, trouver un emploi pour les personnes au chômage...), puis des aides financières plus importantes, dont des aides au logement, aux loisirs, aux vacances, pour les études. Les parents abordent également la question du plafond des ressources et du décalage des aides dans le temps...

Tableau 51. Faire face aux dépenses, les aides évoquées

augmentation temps de travail/meilleur salaire/emploi	149	32%
des aides financières (plus importantes)	132	29%
aide au logement	43	9%
plafonds/décalage/PA comme ressource	40	9%
charges moins importantes, dépenses abordables	34	8%
aide pour garde/loisirs/vacances	30	6%
allocation pour parent solo/avec 1 enfant/au-delà de 3 ans	30	6%
aide autre parent + PA	26	6%
aides pour études supérieures/ARS au-delà lycée	15	3%
bons cadeaux loisirs et repas/réductions/carte parent solo	15	3%
amélioration des procédures/démarches plus faciles/situation parent solo	13	3%
suivi/accompagnement CESF/AS	12	3%
accès aux prêts/frais bancaires moins élevés/banque	9	2%
famille/amis plus proches	5	1%
être informé de toutes aides possibles	5	1%
compensation handicap/santé/...	4	1%
Total répondants	458	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu « pourquoi » à la question Q13 « Faire face aux dépenses »

2.1.3. Des loisirs accessibles financièrement

On a vu la corrélation de la question financière et des difficultés à accéder aux loisirs. Les solutions se déclinent elles aussi en termes financiers.

Parmi les 309 personnes ayant déclaré avoir rencontré une difficulté en 2011 en matière de loisirs, 154 ont évoqué une solution et 33 affirment qu'il n'existe aucune solution (18%).

Tableau 52. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant les loisirs

	Effectif	%
Pratique de loisirs gratuits ou peu chers	52	28%
Aide financière pour les loisirs	34	18%
Pas de solution	33	18%
Recours à un logement gratuit pour les vacances	15	8%
Participation de l'employeur (CE, chèque-restaurant, chèques-vacances)	9	5%
Aides financière de la famille	8	4%
Avoir de meilleurs revenus	7	4%
Recours au service social	6	3%
Budgétisation et anticipation des dépenses de loisirs/vacances	6	3%
Ne sait pas	5	3%
Restriction sur d'autres postes et sur ses propres loisirs pour financer ceux des enfants	4	2%
Sollicitation des amis/connaissances pour garde/transport	4	2%
Participation financière de l'autre parent	3	2%
Achat de carte d'abonnement (prix réduit)	3	2%
Limitation des sorties/loisirs	2	1%
Echelonnement du paiement des dépenses de vacances/loisirs	2	1%
Intégration d'une association, d'un collectif	2	1%
Partir en vacances à plusieurs pour partager les frais	2	1%
Privilégier les sorties à la journée plutôt que les vacances	2	1%
Accès au permis de conduire	1	1%
Recours à la famille pour garder les enfants	1	1%
Offrir des "activités sportives" en cadeau	1	1%
Total répondants	187	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé les solutions trouvées en matière de loisirs en 2011

Les personnes, ayant décrit leur solution face au problème des loisirs, mettent en place toutes sortes d'astuces.

Il s'agit notamment de s'orienter plutôt vers des activités gratuites ou peu chères (vélo, ballade, pique-nique, baignade...), de recourir à des hébergements gratuits pour les vacances (hébergement par la famille, des amis).

Samuel : « Je ne suis pas parti en vacances depuis 2 ans 1/2, je ne suis pas parti une nuit en vacances. [...] Je préfère partir à la journée cela me fait moins de logistique. Entre les sièges auto, les poussettes... [...] Cela n'empêche pas que l'on bouge, on va en Chartreuse faire de la luge mais à 12h on revient manger ici, des trucs pas trop compliqués. Ils auront bien le temps de voyager ».

Noémie : « Pour l'instant je ne pars pas en vacances payantes, mes enfants oui. J'ai la chance d'avoir une amie qui me reçoit chez elle et je suis bien contente d'être auprès d'elle et aussi de ne pas avoir de frais de vacances ».

Parmi les autres solutions mises en place, on trouve le fait de bénéficier des différents avantages proposés par l'employeur (Comité d'entreprise, ticket restaurant, chèques vacances), achat de carte d'abonnement offrant des prix réduits ou encore profiter des anniversaires des enfants pour leur offrir des activités « loisirs ».

Certains cherchent à anticiper les frais de vacances en économisant tout au long de l'année, voire de réduire certains autres postes de dépenses et parfois même se priver au profit des loisirs des enfants.

Juliette : « Cela m'est arrivé de partir avec une copine qui avait 2 enfants. Ça se passe mieux, financièrement on partage, on avait prévu une année avant, on avait mis un peu d'argent de côté tant bien que mal et on avait loué une tente dans un camping pas très cher, cela nous avait fait une semaine à moindre frais ».

Pour une part non négligeable, la solution serait de pouvoir bénéficier de davantage d'aide financière pour financer les activités de loisirs et les vacances. A ce titre, certains parents ont sollicité une assistante sociale et/ou demandé une aide financière à leurs parents, ou encore ont fait appel à l'autre parent.

Maï Li : « Mes parents prennent plus ou moins les vacances en charges. Ils leur font faire des loisirs et quand je leur demande combien ça coûte, ils me répondent « ce sont nos petits-enfants, t'en fais pas ». C'est un soulagement et c'est un beau cadeau pour eux, le fait que mes parents habitent dans des conditions vraiment agréables pour les enfants, ça leur permet de s'échapper un peu du monde pas facile de la semaine ».

Lorsque c'est la garde des enfants qui constitue un frein à la pratique d'activités, ce sont alors les amis et la famille qui sont mis à contribution. De même quand il s'agit d'un problème de mobilité.

2.1.4. Un logement adapté et des factures échelonnées

On a vu l'imbrication des difficultés financières et des difficultés de logement. Les solutions sont elles aussi des solutions « financières ».

Parmi les 301 personnes ayant déclaré avoir rencontré une difficulté en 2011 en matière de logement, 253 ont évoqué une solution et 37 affirment qu'il n'existe aucune solution.

Tableau 53. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant le logement

	Effectif	%
Déménagement dans un logement plus adapté	62	21%
Recours au parc social	49	17%
Pas de solution	37	13%
Recours aux aides au logement (AL, FSL, prêt à l'amélioration de l'habitat)	32	11%
Sollicitation de la famille/amis (aide financière, hébergement, aide pour travaux)	26	9%
Echelonnement des travaux et aménagements	9	3%
Recours au secteur privé	8	3%
Sollicitation de l'employeur	7	2%
Aide de l'autre parent	7	2%
Concession sur la taille du logement	6	2%
Restriction sur les dépenses d'énergie	5	2%
Appui de la mairie	5	2%
Vente du logement	5	2%
Travailler ou travailler plus	5	2%
Recours au réseau associatif	3	1%
Encadrement des loyers pour les parents solos	3	1%
Arrangement avec la banque	3	1%
Restriction sur d'autres postes budgétaires	3	1%
Arrangement avec le propriétaire sur le loyer	2	1%
Sous-location/prêt d'un logement	2	1%
Total répondants	290	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé les solutions trouvées en matière de logement en 2011

Les principales sources de difficultés étant un logement inadapté aux finances du ménage, la première solution passe par la recherche d'un autre logement plus adéquat, pour lequel certains font le choix de s'adresser au parc public, d'autres au parc privé lorsqu'un logement social ne peut leur être proposé, voire à leur employeur dans le cadre du 1% logement.

Colette : « J'ai essayé dans le privé et cela ne menait à rien vu que j'étais en congé parental et que je n'avais pas de travail. Je suis allée voir une assistante sociale, je voulais rester sur la commune et il n'y avait pas de logement à l'époque, je me suis retrouvée sur une autre commune un an. Cela a été vite car il y a beaucoup d'appartements libres là-bas. J'avais déposé mon dossier un mardi, le mercredi avait lieu la commission et le soir je savais que j'avais l'appartement. J'ai dû changer mon fils d'école pendant 6 mois seulement car après j'ai pu revenir là ».

Lorsque les difficultés sont plus aigües, certains sollicitent également des arrangements soit avec le propriétaire, soit avec la banque pour le paiement du loyer ou échéance de prêt.

Bernadette : « J'ai eu de l'aide de cousins qui m'ont prêté de l'argent. [...] J'ai eu des mains tendues quand même, notamment la propriétaire, je suis locataire, qui m'a dit « si tu peux pas certains mois, tu laisses », j'ai eu de la chance de ce côté-là ».

Les diverses allocations logement auxquelles peuvent prétendre les parents solos sont également considérées comme un moyen de pallier aux difficultés financières engendrées par le coût du logement.

Claire : « J'ai été voir l'assistante sociale quand j'ai déménagé, je lui ai demandé si on pouvait m'aider pour la caution, je ne veux pas qu'on me la donne, je veux qu'on me prête l'argent et que je rembourse, elle m'a répondu que je gagnais ma vie et que je n'y avais pas droit ».

Mais parfois, notamment pour ceux n'ouvrant pas droit aux aides, ce sont la famille, les amis, voire parfois l'autre parent qui sont mis à contribution que ce soit pour apporter une aide financière ou pour donner un coup de main face aux différents travaux d'entretien du logement.

Marina : « Pour les travaux je me faisais aider par mon papa, par mon ami, on a tout fait de nos propres mains pour que cela nous coûte le moins cher possible ».

A ce titre, lorsque des travaux sont nécessaires, les parents solos cherchent à les échelonner de manière à échelonner les dépenses.

Le poids du logement dans le budget semble tel que pour s'en sortir, quelques parents solos ont été contraints de faire des concessions sur la taille du logement pour bénéficier d'un loyer plus faible, d'opérer des restrictions sur les dépenses d'énergie, voire sur d'autres postes budgétaires, notamment sur les loisirs et les vacances, pour pouvoir faire face à ces dépenses.

2.2. Comment améliorer les relations avec l'autre parent ?

En dehors du fait que pour certains parents il n'y a pas de difficultés dans la relation à l'autre parent, pour les autres, les solutions évoquées passent par le dialogue et si celui-ci n'est pas possible, par la justice.

2.2.1. Faire appel à la justice, renouer le dialogue et la communication

Parmi les 325 personnes ayant déclaré avoir rencontré une difficulté en 2011 en matière de relation à l'autre parent, 212 ont évoqué une solution et 79 affirment qu'il n'existe aucune solution.

Tableau 54. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés dans la relation à l'autre parent

	Effectif	%
Aucune solution	79	27%
Recours à la justice	55	19%
Maintenir/ouvrir le dialogue avec l'autre parent	39	13%
Faire preuve de calme/patience/prendre sur soi/faire des compromis	26	9%
Couper/éviter/limiter le contact avec l'autre parent	20	7%
Forcer à maintenir le contact avec les enfants	16	5%
Faire prendre conscience à l'autre parent de son rôle	12	4%
Recours à la médiation familiale	10	3%
Intervention d'un tiers sur les temps de rencontre	9	3%
Faire des efforts pour maintenir de bonnes relations avec l'autre parent	8	3%
Acceptation de la séparation	6	2%
Entente sur un planning	4	1%
Discussion avec l'entourage	3	1%
Prise de recul par rapport au conflit	3	1%
Ne rien raconter de personnel à l'autre parent	3	1%
Dialoguer avec les enfants	3	1%
Avoir un logement proche de l'autre parent	2	1%
Consultation d'un thérapeute/psychologue	2	1%
Total répondants	291	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé les solutions trouvées en matière de relations avec l'autre parent en 2011

Lorsque les relations semblent complètement détériorées voire rompues, certaines personnes n'imaginent pas que cela puisse s'améliorer d'une manière ou d'une autre et n'envisagent donc aucune solution.

Ensuite, lorsque le problème relève du non-paiement ou du retard de paiement de la pension alimentaire ou d'un désaccord sur la garde des enfants, c'est vers la justice que se tournent les parents solos.

*Anne : « Je l'ai envoyé devant le juge. Une décision de justice est sortie en décembre, il vient chercher sa fille 1 week-end sur 2, la moitié des vacances et me donne la pension le 1^{er} du mois, ça va mieux, **avant c'était trop compliqué, j'avais tout le boulot et il se permettait de venir chez moi quand il voulait, il faisait ce qu'il voulait, ma vie était devenue un enfer. J'ai préféré aller devant le juge pour que ce soit bien clair et pour la petite aussi, je me suis dit que ça ne servait à rien de parler avec quelqu'un qui est borné, il fallait que je l'envoie devant le juge qui décide comment cela va se passer** ».*

Aussi malgré les conflits et divergences pouvant exister entre les parents, nombre d'entre eux s'accordent à penser que la solution est dans l'ouverture du dialogue, tout en faisant preuve de calme et de patience afin de maintenir de bonnes relations et une bonne entente pour les enfants.

A l'inverse, pour d'autres les relations sont tellement conflictuelles qu'ils estiment que la meilleure chose à faire est encore de couper tout contact.

Valérie : « *S'il y a des choses importantes, il m'écoute, sinon il préfère le conflit, c'est un militaire en même temps. [...] C'est pas la peine d'essayer de lui nuire non plus, parce que c'est aussi à mes filles que je nuis au final, enfin c'est ce que j'essaie de lui faire comprendre depuis quelques années, c'est pas toujours évident. Peut-être oui dans certains cas il y aurait lieu à avoir une discussion, mais dans l'immédiat, non, elles sont petites il n'y a pas de grosses décisions, la vie suit son cours, l'école, les devoirs* ».

Certains ont exprimé le besoin de l'intervention d'un tiers (médiation familiale ou encore présence d'une autre personne lors des temps de rencontre) de manière à apaiser les relations. La médiation familiale utilisée par quelques parents interrogés en entretien, paraît une réelle solution.

Armelle : « *Ce qui a été formidable, un tout petit peu plus tard, c'est la médiation familiale auprès du CODASE. Ça nous a vraiment aidé à finaliser la séparation tant en ce qui concerne les enfants que les biens. Ça a été essentiel, d'une façon ou d'une autre **il faut absolument que ce type de structure perdure en cas de séparation car c'est ça qui nous a évité une bataille judiciaire.** Pour un coût modique, c'est exceptionnel* ».

Lorsque le problème relève d'un faible investissement de l'autre parent dans son rôle, les parents solos tentent tant bien que mal de maintenir le lien avec les enfants par des coups de fil et/ou visites régulières, et d'essayer de lui faire prendre conscience de ses devoirs envers les enfants.

Apolline : « *Globalement, dès le début, tous les deux, **on est conscients, on essaie de faire en sorte qu'Audrey soit épanouie, ce que j'apprécie c'est que lui aussi il fait des efforts pour que ça se passe le mieux possible pour elle**, on a vraiment cette priorité-là, donc là maintenant, c'est pas mal apaisé, globalement on a des relations correctes et ça se passe pas mal* ».

Maï Li : « *J'ai mis en place une procédure avec mon avocat pour essayer de trouver **des solutions pour sécuriser un peu les entretiens et pour pallier le manque que Guillaume a de son père car pour lui il reste son père et c'est quelque chose d'important, mais pour essayer de le protéger à la fois.** Guillaume connaît un peu l'histoire, son père ne s'est pas privé de lui raconter des choses qui ne lui appartiennent pas, moi j'essaie de maintenir une relation en lui disant « ça reste ton père, il faut faire la part des choses », mais ce n'est pas évident parce qu'il y a un peu de colère à l'intérieur, on fait tout pour, et puis derrière, c'est détruit* ».

2.2.2. Faire appel à l'entourage, trouver des conseils pour l'éducation des enfants

Parmi les 127 personnes ayant déclaré avoir rencontré une difficulté en 2011 en matière de relation à l'autre parent, 118 ont évoqué une solution et 6 affirment qu'il n'existe aucune solution.

Tableau 55. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant l'éducation des enfants

	Effectif	%
Suivi/aide psychologique	25	20%
Dialoguer avec les enfants/être à l'écoute	24	19%
Faire preuve d'autorité/imposer des règles	16	13%
Sollicitation/discussion avec l'autre parent	15	12%
Soutien/conseils d'amis/d'autres parents	13	10%
Conseil/soutien de professionnels	11	9%
Soutien de la famille	8	6%
Pas de solution	6	5%
Appui sur l'équipe scolaire	5	4%
Faire de son mieux/Etre fort	4	3%
Se renseigner/lire des livres	3	2%
Responsabilisation des enfants	3	2%
Recours au service social	3	2%
Aller vivre chez l'autre parent	3	2%
Accepter les divergences éducatives/prendre sur soi	3	2%
Prise de conscience de l'autre parent	2	2%
Comblant l'absence du père par d'autres présences masculines	1	1%
Total répondants	124	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé les solutions trouvées en matière d'éducation des enfants en 2011

Parmi les principales solutions trouvées ou imaginées par les parents solos pour faire face à leurs difficultés dans l'éducation de leurs enfants, on trouve principalement le fait d'orienter les enfants vers un soutien psychologique et de favoriser le dialogue.

*Agathe : « Pour ma fille, ça se passe très bien sauf que c'est au niveau de l'adolescence et notre relation ne va pas bien du tout. **J'ai pris la décision de l'amener voir un psychologue** au centre social, elle n'y a pas été la première fois car 2h avant elle m'a dit : « non je ne le sens pas ». Je vais reprendre rendez-vous car j'en ai bien discuté avec elle, on n'arrête pas de se prendre le bec. Elle ne comprenait pas trop ma démarche ».*

Parfois le recours extérieur passe par la sollicitation de l'autre parent, mais aussi par le soutien de l'entourage (parents, amis), voire de professionnels.

*Edith : « Là il y a l'adolescence, **quand je n'y arrive pas, j'appelle son père en lui disant : « Il y a un problème, moi je ne sais plus comment faire, tu n'as qu'à voir », il prend le relais, ce n'est pas très souvent, là, un peu plus avec l'adolescence, son père est quand même là ».***

*Marina : « J'essaie de me tourner vers les sites, voir les parents solos. [...] Je sais qu'une fois sur un forum, j'avais des problèmes avec ma fille qui était très agressive, qui me parlait très mal, **j'avais discuté avec des mamans qui avaient le même problème et on avait fini par se téléphoner. Quelquefois de ne pas se sentir seul, que d'autres personnes ont les mêmes soucis ça aide ».***

*Léa : « **Je discute beaucoup avec des amis, c'est intéressant aussi, partager ses expériences.** [...] Je suis allée voir une psychologue, une psychiatre donc j'ai pu discuter, échanger sur tout un tas de sujets aussi, ça permet de prendre le recul, de reposer les choses ».*

Monique : « *Pas les autres parents, pas spécialement. C'est plus les professionnels du secteur de l'enfance, c'est pour cela que je vois l'éducateur spécialisé, c'est un professionnel. Je vais chercher la meilleure information possible. Etre parent, on peut se tromper alors qu'un professionnel a déjà plus de maturité sur la question. C'est peut-être lié simplement à moi* ».

Aminata : « *En terme éducatif, je suis vigilante. J'en discute avec des collègues, des psychologues car je ne veux pas rester toute seule enfermée dans ma pensée solo car je pense que c'est très négatif. J'ai de la chance d'avoir des gens qui travaillent auprès des enfants pas loin de mon bureau, avec qui j'ai sympathisé car on a une salle-café commune, j'y trouve beaucoup de réponses. Il y a une pédo-psy, une éducatrice spé, je leur pose des questions. Chez les professionnels de santé, j'ai eu un bon retour et un sentiment de soutien du fait de la monoparentalité* ».

On a vu qu'assurer l'éducation des enfants et prendre des décisions ne constituent pas systématiquement une difficulté cruciale. Des éléments positifs sont mis en avant (dans un ordre un peu différent entre « assurer l'éducation des enfants » et « prendre des décisions ») : la force de caractère, le soutien des enfants (des enfants petits, compréhensifs, bons élèves...), la disponibilité des parents solos, l'habitude et dans une moindre mesure le soutien de l'autre parent, les professionnels, l'entourage.

Tableau 56. Assurer l'éducation des enfants et prendre des décisions : les éléments positifs

Assurer l'éducation des enfants			Prendre des décisions		
positif	288	61%			
caractère	68	14%	positif	287	67%
enfants	65	14%	je gère	71	16%
disponibilité	62	13%	habitude	68	16%
habitude	53	11%	enfants	46	11%
autre parent	22	5%	autre parent	38	9%
professionnels	15	3%	échanger	28	7%
entourage	17	4%	caractère	23	5%
Total répondant	472	100%	Total répondants	429	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu « pourquoi » à la question Q13 « Assurer l'éducation des enfants » et « Prendre des décisions »

Par rapport aux aides évoquées, l'appel aux professionnels est souligné, ainsi que le soutien de l'autre parent et l'entourage. On peut noter également l'importance du soutien scolaire.

Tableau 57. Assurer l'éducation des enfants et prendre des décisions : les aides évoquées

Assurer l'éducation des enfants			Prendre des décisions		
soutien professionnel (psy, orientation, emploi...)	44	25%	ressources financières/du temps/des congés/moins de fatigue	57	48%
autre parent	37	21%	aide-ménagère/pour les devoirs/moins de tâches	18	16%
entourage/relais	27	15%	aide financière	17	14%
soutien scolaire	24	13%	sorties, activités à moindre coût/tarifs spéciaux	12	10%
aides financières	15	9%	situation particulière	8	7%
soutien/parler/dialogue	10	6%	un soutien/un relais	4	3%
du temps	10	6%	structure de garde, d'accueil	4	3%
emploi/avenir	9	5%	un réseau	1	1%
structure accueil	8	5%	groupe de parole	1	1%
ressources financières	4	2%			
garde alternée/garde totale	3	2%			
Total répondants	175	100%	Total répondants	118	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé « qu'est-ce qui pourrait vous aider » à la question Q13 « Trouver un soutien moral » et « Prendre des décisions »

2.3. Comment faciliter la conciliation des temps ?

La conciliation des temps est la possibilité ou la difficulté à faire coïncider des horaires différents dans une journée : horaires de travail, horaires d'école, temps pour les tâches domestiques, temps pour les enfants, temps pour soi. Les témoignages révèlent un véritable casse-tête, auquel les parents font face en mobilisant leur énergie et leur entourage.

2.3.1. Concilier travail et famille

A la question « concilier travail et famille, pour vous c'est... », plus d'un parent sur deux a répondu que ça n'est pas une difficulté. Bien-sûr la question du travail, lorsqu'il est à temps partiel, lorsqu'il permet des aménagements, est un élément positif de la conciliation. L'organisation, le fait de prioriser certains aspects et le mode de garde sont également cités comme favorisant la conciliation des temps.

Tableau 58. Concilier travail et famille, les éléments positifs

positif	313	58%
travail	163	30%
entourage	40	7%
organisation	40	7%
enfants	27	5%
priorité	23	4%
caractère	19	4%
mode de garde	18	3%
autre parent	9	2%
Total répondants	540	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu « pourquoi » à la question Q13 « Concilier travail et famille »

Les parents nous ont fait part de ce qui pourrait les aider. On trouve des aspects qui ont trait au travail : l'aménagement du temps de travail, la réduction du temps de travail, mais aussi des modes de garde adaptés, des aides aux devoirs. La présence de relais à proximité d'une part, l'augmentation des ressources d'autre part sont également évoqués par les personnes ayant répondu au questionnaire.

Tableau 59. Concilier travail et famille, les aides évoquées

aménagement horaire travail/temps de travail réduit/changer d'emploi	81	39%
garde enfants (horaire/aides/coût)	46	22%
aide humaine aux devoirs/aide à domicile	19	9%
entourage-réseau famille/amis	18	9%
aide financière	17	8%
ressources financières plus importantes/salaire correct	16	7%
avoir du temps/repos	15	7%
sécurité/autonomie/aide des enfants	6	3%
être plus organisé/logement (déménagement)	6	3%
transport en commun	5	2%
être soutenu moralement	4	2%
Total répondants	210	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé « qu'est-ce qui pourrait vous aider ? » à la question Q13 « Concilier travail et famille »

Ces propos rejoignent à la fois ceux des parents interrogés en entretien et ceux des personnes ayant cité une solution face aux difficultés d'emploi et de mode de garde.

Parmi les 280 personnes ayant déclaré avoir rencontré une difficulté en 2011 en matière d'emploi, 215 ont évoqué une solution et 31 affirment qu'il n'y a pas de solution.

Tableau 60. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant l'emploi

Trouver/avoir un emploi/un emploi stable	52	21%
Trouver/avoir un emploi calé sur le rythme scolaires des enfants	37	15%
Pas de solution	31	12%
Réalisation d'une formation/concours	18	7%
Heures/travail supplémentaires/augmentation du temps de travail	17	7%
Recours à Pôle emploi	12	5%
Mobilisation de la famille pour garder les enfants	11	4%
Favoriser la garde des jeunes enfants	10	4%
Trouver un moyen de transport/favoriser la mobilité	8	3%
Augmentation du revenu	5	2%
Mobilisation des amis/voisins pour la garde des enfants	4	2%
Création d'entreprise	4	2%
Changement de travail	4	2%
Mutation géographique	4	1%
Télétravail	3	1%
Garde des enfants par les frères et sœurs	2	1%
Travailler plus quand les enfants ne sont pas là	2	1%
Diminution du temps de travail	2	1%
Rapprochement de la famille pour la garde des enfants	2	1%
Total répondants	246	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé des solutions pour l'emploi

173 personnes ont déclaré avoir rencontré une difficulté en 2011 en matière de mode de garde et 198 ont évoqué une solution, pour 13 personnes aucune solution n'existe.

Tableau 61. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant le mode de garde

Garde par la famille	74	35%
Mobilisation des amis/voisins/autre parent	43	20%
Recours à une assistante maternelle	15	7%
Pas de solution	13	6%
Responsabilisation et autonomisation des enfants/les enfants restent seuls	13	6%
Recours aux structures collectives	11	5%
Recours à une garde à domicile	9	4%
Arrêt de l'activité professionnelle	8	4%
Arrangement avec l'autre parent pour les vacances scolaires/week-end/dépannage	7	3%
Recours au centre de loisirs/MJC	7	3%
Arrangement avec l'employeur/aménagement du temps de travail	6	3%
Trouver une assistante maternelle travaillant le week-end et le soir	6	3%
Recours aux services périscolaires	6	3%
Recours à une baby-sitter	4	2%
Combinaison de plusieurs modes de garde	4	2%
Diminution du temps de travail	4	2%
Mobilisation des aînés	4	2%
Poser des jours de congé pour garder les enfants	3	1%
Recours à des associations d'entraide	3	1%
Augmentation du montant des prestations	3	1%
Recours aux places d'urgence	2	1%
Emmener les enfants sur le lieu de travail	2	1%
Total répondants	211	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé des solutions pour le mode de garde

2.3.2. Les choix (et le manque de choix) vis-à-vis de l'emploi...

Pour pallier aux difficultés de la conciliation des temps, les parents solos ont (ou souhaiteraient) aménagé leurs horaires de travail de manière à les rendre compatibles avec les horaires des structures et de l'école. Ils sont quelques-uns à évoquer travailler plus lorsqu'ils n'ont pas les enfants, dans le cadre d'une garde alternée, de manière à être davantage disponibles pour eux le reste du temps.

Charlotte : « **Ce qui est pratique c'est les 15 jours où ils ne sont pas là car je travaille davantage. Et les 15 jours où ils sont là, je travaille moins** ».

Edith : « **Je fais 6h30-14h30 ou 12h30-20h et je travaille un week-end sur deux, c'est-à-dire quand Clément est chez son père, quand je suis au repos, je l'ai avec moi, j'ai fait mon planning comme ça, je me suis arrangée pour avoir tous mes mercredis : en bossant le week-end ou en faisant des heures comme on fait, je fais des récués. J'y arrive mais il faut toujours tout faire en fonction** ».

Pour d'autres, la négociation (pour un aménagement des horaires) s'est faite plus ou moins facilement avec l'employeur selon les contextes. Certains employeurs sont attentifs à ces questions et font des efforts, ce qui améliore le quotidien, ôte un souci aux parents solos.

Léa : « **Je me suis battue avec mon entreprise à une époque qui n'acceptait pas les temps partiels parce qu'on était en période de crise. J'ai fait intervenir le médecin du travail et tout un tas d'organismes pour essayer d'obtenir ce temps partiel, qui était nécessaire à l'époque, parce que mes enfants, notamment la plus grande était en difficulté, enfin en fragilité psychologique, elle avait besoin d'un soutien, il fallait que je sois présente donc j'ai obtenu quand même ce temps partiel, j'étais la seule dans l'entreprise, mais qui était sous le coup d'un mi-temps thérapeutique, c'était la solution qui avait été retenue à l'époque. [...]** Au collège, elles vont travailler le mercredi matin, je pense quand même continuer à prendre mon temps partiel parce que la matinée, elle va être pour moi maintenant, c'est un juste retour des choses ».

Agathe : « **J'ai parlé avec ma chef de modifier mes horaires pour que je puisse commencer à 8h. Je mets 20 min pour y aller, je les amène à 7h30. La garderie n'est pas ouverte avant et même si elle était ouverte avant je ne les emmènerais pas avant, c'est trop tôt. Elle me l'avait proposé au début car je voulais y aller en train mais le train ne passe qu'une fois à 12h37 et je finis à 11h ou 10h30, donc je ne vais pas attendre plus de 2h à la gare. Elle m'avait parlé elle-même de modifier mes horaires. Là ce serait commencer ¾ d'heure plus tard. Elle l'avait fait pour une collègue, j'attendais de savoir si j'étais reconduite pour pouvoir mettre cela en place** ».

Enfin, pour certains une diminution du temps de travail, voire un arrêt de l'activité s'impose, essentiellement suite à des arbitrages financiers.

Edith : « **Avant je gagnais plus, mais j'étais seule, lorsque Clément avait trois ans, j'étais encore dans la restauration en statut indépendante et je faisais énormément d'heures. Je ne voyais jamais le petit et sa maîtresse en fin d'année m'a dit : « il ne va pas bien, il est triste ». Je savais que c'était moi qui lui manquais car je lui avais trouvé une nounou. J'ai décidé de gagner moins bien ma vie mais d'être avec lui, c'est un choix** ».

Valérie : « **Ça nous coûtait trop cher en nounou, c'est une horreur, alors moi ça me diminuait mes aides d'un côté, et de l'autre, entre la nounou, le train, parce qu'on n'a pas de voiture, la nourriture, les factures, le loyer, au final ça me revenait plus cher de travailler que de ne pas travailler** ».

Soulignons que pour les parents solos qui ne travaillent pas, la solution qui apparaît d'abord est le fait de trouver un emploi, voire de décrocher un CDI. Pour cela, certains ont fait appel à Pôle Emploi. Pour les parents qui travaillent à temps partiel, mais qui estiment leurs revenus insuffisants, la solution est d'augmenter leur temps de travail (pour celles à temps partiel), ou d'effectuer des heures supplémentaires (pour celles à temps plein).

2.3.3. ...et les arbitrages nécessaires en termes de modes de garde...

La question de la garde des enfants est un enjeu primordial pour l'articulation des temps professionnels et familiaux chez les parents solos, mais aussi pour le retour ou maintien à l'emploi.

Lorsque les parents ne peuvent pas assurer eux-mêmes la garde, ils se tournent vers un mode de garde payant, adapté à leurs besoins : assistante maternelle, garde à domicile ou crèche pour les plus petits, garderie périscolaire, centre de loisirs pour les plus grands. Des modes d'accueil plus souples ou moins onéreux constituent des solutions pour les parents solos. Rappelons toutefois que le choix pour les parents de faire garder leurs enfants par une assistante maternelle semble être limité par le peu d'assistantes maternelles qui acceptent de travailler en horaires décalés.

Samuel : *« Je ne sais pas comment je vais faire en septembre parce que l'on m'a dit qu'il n'y aurait personne qui viendrait travailler à 6h45 à mon domicile. L'association qui recherche ne trouve pas. Employer quelqu'un, déjà il faut trouver ».*

Marina : *« L'année dernière j'avais fait appel à une nounou, cela m'avait coûté en trajet et une nounou à payer. Cela m'a posé des difficultés [...] Financièrement être obligé de prendre une nounou, c'est dur ».*

D'ailleurs lorsque les horaires de travail débordent sur les horaires scolaires et de garderie, ou en cas de déplacements professionnels, les parents solos font appel à leur entourage (famille, amis, voisins), voire mobilisent les aînés. Certains déménagent dans le seul but de se rapprocher de leur famille afin de pouvoir compter davantage sur elle.

Léa : *« J'ai la chance d'avoir mes parents qui sont maintenant à 2 minutes de chez moi, c'est quand même appréciable, l'aide des parents est quelque chose de très très important, pour pouvoir s'organiser en fonction des réunions, des contraintes de boulot, je m'estime bien lotie dans tout ça ».*

Agathe : *« S'il y a une hospitalisation, j'ai de la chance d'avoir le grand qui a 16 ans, je les forge à se débrouiller un peu tout seul ».*

Claire : *« On se fait un réseau d'amis. Je rends beaucoup de services et du coup on me rend beaucoup de services. Tant qu'il y a des copains du village qui sont dans la même classe et bien ça va. 6^{ème}, 5^{ème} on a trouvé des solutions parce qu'il y a une maman avec qui on s'entend, je fais le matin et elle l'après-midi. [...] Il a grandi dans un village avec de la solidarité, des gens qui sont autour de lui. Dès qu'il a un problème il peut aller taper à des portes, nous ne sommes pas isolés. Et je pense qu'en ville c'est plus compliqué ».*

Pour d'autres, la solution passe par une autonomisation et responsabilisation des enfants afin qu'ils puissent rester seuls au domicile en l'absence de leur parent, et pour que les plus grands gardent les plus petits.

Maï Li : *« Louise est assez grande donc elle se gère relativement toute seule, le matin elle va au collège, le soir, elle revient ».*

Agathe : *« Ce sont des ados, ils font leur vie. Ils vont au collège puis reviennent le soir. J'ai de la chance qu'ils soient grands aussi, j'en aurais quatre en bas âge cela aurait été différent ».*

Aminata : *« Ils grandissent donc il y a des moments où je peux les laisser une heure histoire d'aller voir ma gynéco et je reviens, c'est faisable. Quand ils étaient plus jeunes, c'était impensable ».*

Léa : *« Après c'est vrai que les enfants grandissant, on est un peu plus tranquille, y a d'autres soucis comme on dit « petits enfants, petits soucis, mais grands enfants, grands soucis », en termes d'organisation, on peut les laisser seuls un moment, on peut se libérer et ça c'est autre chose ».*

Monique : « **Mon fils grandit, les problèmes d'horaires décalés ne vont plus trop se poser et d'ici un an, mon but est de faire un stage de découverte métiers pour être responsable de caisses et après valider mes acquis sur un poste de seconde responsable pour commencer** ».

Lorsque les parents rencontrent des difficultés pour organiser la garde de leurs enfants, ils font généralement appel à leur famille (essentiellement aux grands-parents), voire à des amis, des voisins ou d'autres parents. Pour d'autres, c'est l'occasion de mobiliser l'autre parent, afin de se partager les vacances scolaires mais aussi pour du dépannage.

Aminata : « **J'essaie de m'organiser un mois à l'avance, maman vient et dort là car ça m'arrive d'avoir des interventions de nuit au boulot** ».

Agathe : « *S'il y a un imprévu, je me débrouille. Pour l'instant il n'y a rien qui m'est arrivé de catastrophique sinon il y a mon ex-mari qui revient du travail. Au pire il y a mon ex-belle-mère ou les beaux-frères. Un mercredi matin j'avais oublié de les inscrire à la garderie, je suis descendue chez ma belle-sœur, je les ai emmenés pour dormir. Il y a aussi mon ex-mari qui est juste derrière. Je peux compter encore sur lui* ».

Colette : « **Le matin je commence à 8h30, je ne peux pas les emmener à l'école, je les dépose chez une copine qui les emmène à l'école le matin** ».

Brigitte : « *Au moment de la séparation, ça n'allait pas du tout. [...] Je me suis servie des commerces autour de moi : c'est-à-dire que le petit a été hospitalisé pour des otites, c'est la boulangère qui gardait le grand qui n'avait pas le droit de rentrer dans l'unité des soins enfant* ».

Au-delà des arbitrages du quotidien, la question de l'urgence et de l'imprévu se pose aux parents solos. Pour cela, la famille, les grands-parents d'abord, les amis et/ou les structures ensuite, constituent des ressources pour certains parents solos sur lesquelles ils peuvent compter ponctuellement ou non, en urgence ou au quotidien.

Pascal : « **J'ai mes parents qui sont assez proches aussi donc si j'avais besoin de me libérer je pouvais avoir mes parents qui la gardaient** ».

Judith : « **Mon fils a été hospitalisé en urgence pendant 15 jours, ma mère et son mari ont géré les 2 autres, j'ai eu de la chance d'avoir ma maman qui soit en vie, ils étaient à St-Egrève et nous à Varcès** ».

Charlotte : « **Quand ma maman a pris sa retraite, ils ont déménagé dans la région ce qui a permis que les mercredis mes parents gardent les enfants, encore à moindre frais. Quand je devais aller chercher un enfant à l'école parce qu'il était malade ou les vacances scolaires, et que je n'avais pas toujours mes vacances à ce moment-là [...] heureusement qu'il y avait mes parents dans le secteur** ».

Apolline : « *Je me suis inscrite au S.E.L (système d'échange local) en février, je n'ai pas exploré encore la piste de garde d'enfants, il y a plusieurs personnes qui proposent, je vais essayer avec ça aussi mais c'est vrai que la proximité est vraiment importante [...] Le jour où ma fille s'est blessée, j'avais un autre enfant qu'était là et les parents n'étaient pas joignables, alors qu'ils étaient censés l'être, j'ai demandé à la voisine d'en face de venir faire le relais, ce n'était pas trop long. Je n'ai jamais eu d'urgence, mais je n'hésiterais pas à aller toquer chez les voisins ou chez des amis pas trop loin* ».

2.3.4. ...et de mobilité...

La mobilité semble également être un point d'entrée pertinent pour favoriser l'accès à l'emploi. Afin d'être davantage mobile et trouver plus facilement un emploi, certains préparent le permis de conduire et s'organisent pour l'achat d'un véhicule.

256 personnes ont déclaré avoir rencontré une difficulté en 2011 en matière de déplacements, et 179 ont évoqué une solution, pour 24 personnes aucune solution n'existe.

Tableau 62. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant les déplacements

	Effectif	%
Recours aux transports en commun	25	12%
Pas de solution	24	12%
Demande d'aide à l'entourage pour le transport	18	9%
Prêt d'une voiture par la famille/ami	17	8%
Aide financière pour les transports	15	7%
Limiter/optimiser les déplacements	18	9%
Achat/changement de véhicule	16	8%
Déplacements à vélo/à pied	15	7%
Passage du permis de conduire	9	4%
Covoiturage	8	4%
Habiter à proximité du lieu de travail/des services	7	3%
Aide financière pour le permis de conduire	7	3%
Souscription d'un crédit	6	3%
Prêt d'argent de l'entourage pour l'achat d'un véhicule	4	2%
Baisse du prix de l'essence	3	1%
Travailler/travailler pour financer les dépenses de transports	2	1%
Puier dans l'épargne	2	1%
Souscription d'une assurance	2	1%
Recours à des associations d'entraide	2	1%
Aide de l'entourage pour les réparations	2	1%
Faire du stop	2	1%
Total répondants	203	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé les solutions trouvées en matière de déplacements en 2011

Quant aux autres, ils cherchent à diminuer leurs frais de déplacement en développant diverses stratégies : recourir aux transports en commun, moins onéreux, limiter et optimiser les déplacements, favoriser, lorsque cela est possible, les déplacements à vélo ou à pied, faire du covoiturage, opter pour un logement plus proche du lieu de travail et de toutes les commodités (écoles, commerces...).

Lorsque le problème tient à une mobilité limitée (pas de permis de conduire, pas de voiture...), là aussi, l'entourage et particulièrement la famille sont mis à contribution pour « faire le chauffeur » ou pour leur prêter un véhicule. Alors que d'autres envisagent de passer leur permis de conduire et souhaiteraient davantage de soutien financier pour favoriser la mobilité.

Les parents interrogés en entretien ont eux aussi évoqué le « plus » de la voiture : pour les déplacements familiaux, en cas d'urgence et pour gagner du temps.

Amandine : « J'ai une petite voiture heureusement sinon je pense que je n'aurais pas assez d'énergie pour le faire à pied. Le tram, c'est pratique aussi, tant que je peux, je le prends. Quand il y a mes enfants, je suis obligée de me déplacer avec eux en voiture. Le dernier n'a que 4 ans il est encore petit, le second aussi, en général ils ont toujours des activités à droite à gauche, on est limité au niveau des horaires pour les entrées, ils ont des cartables lourds ou des sacs, donc difficile de se déplacer quand ils sont petits ».

Juliette : « En cas de problème, quand ma fille s'est cassée la main à l'école heureusement que je n'étais pas en bus. C'est beaucoup de choses qui retombent sur le parent seul il faut être rapide. Donc en voiture c'est plus pratique, transport en commun non, pas pour ça. Je ne trouve pas cela excessif en kilomètres, j'ai de la chance de travailler à côté de chez moi ».

2.3.5. Trouver du temps : à partager avec les, enfants, pour la maison et aussi pour soi

Entre la difficulté cruciale de faire face aux dépenses et celle moins lourde de prendre des décisions et d'assurer l'éducation des enfants, il y a la difficulté à trouver du temps : du temps à partager avec les enfants, du temps pour assumer les tâches domestiques, du temps pour soi.

70% des parents interrogés déclarent « ça n'est pas un problème » ou « je m'en sors plutôt bien » pour trouver du temps à partager avec les enfants. Le fait d'avoir un travail favorisant la vie de famille ou de ne pas travailler permet de libérer du temps pour les enfants, le fait d'être disponible et présent aussi. Le choix de certains parents est, on l'a déjà évoqué, de donner la priorité aux enfants sur d'autres temps (personnel, tâches domestiques, etc.). Enfin, et cela semble la clé des parents solos, l'organisation permet de dégager du temps pour le passer avec ses enfants.

Tableau 63. Trouver du temps à partager avec les enfants, les éléments positifs

positif	318	69%
chômage/sans emploi/à domicile/conciliant	83	18%
repas/week-end/vacances	67	15%
présence/disponibilité	64	14%
priorité	35	8%
organisation	17	4%
Total répondants	459	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu « pourquoi » à la question Q13 « Trouver du temps à partager avec les enfants »

Dans les aides évoquées pour « trouver du temps à partager avec les enfants », on retrouve ce qui a déjà été évoqué dans les solutions pour accéder aux loisirs, c'est-à-dire des tarifs abordables et aussi des aides financières. Et puis du temps et moins de fatigue, des éléments essentiels mais compliqués à mettre en œuvre. Il s'agit bien de la question de la conciliation des temps.

Tableau 64. Trouver du temps à partager avec les enfants, les aides évoquées

ressources financières/du temps/des congés/moins de fatigue	57	48%
aide-ménagère/pour les devoirs/moins de tâches	18	16%
aide financière	17	14%
sorties, activités à moindre coût/tarifs spéciaux	12	10%
situation particulière	8	7%
un soutien/un relais	4	3%
structure de garde, d'accueil	4	3%
Total répondants	118	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé « qu'est-ce qui pourrait vous aider ? » à la question Q13 « Trouver du temps à partager avec le enfants »

Les tâches quotidiennes ne constituent pas une difficulté pour 2 parents sur 3, notamment s'ils reçoivent l'aide des enfants et si du temps est dégagé par une organisation optimale, une certaine habitude et un volume de travail limité.

Tableau 65. Assurer les tâches quotidiennes, les éléments positifs

positif	337	60%
organisation	121	22%
enfant	67	12%
habitude	66	12%
j'arrive à gérer	50	9%
travail	44	8%
force de caractère	39	7%
Total répondants	561	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu « pourquoi » à la question Q13 « Assurer les tâches quotidiennes »

Une organisation planifiée au millimètre permet à un certain nombre de parents interrogés en entretien de s'en sortir.

Lucie : « *Je suis aguerrie. L'organisation matérielle va super bien* ».

Juliette : « *Le timing est très organisé* ».

Lydie : « *Je fais beaucoup de courses les week-ends quand je ne les ai pas pour être tranquille la semaine et ne pas courir partout parce que mon temps est vraiment compté. J'essaye d'anticiper et de préparer par avance pour passer le moins de temps possible à cuisiner le soir* ».

Aminata : « *J'ai fait un tableau sur Excel où il y a les agendas qui se croisent. Sinon après on stresse, des trucs à se rendre malade, je suis à la base quelqu'un de sensible, je pense que si je n'avais pas une organisation comme ça, cela me rendrait malade. [...] A un moment donné ça oblige à être quasi militaire dans l'organisation et ça laisse peu de place à l'humanité* ».

« Assurer les tâches quotidiennes » prend une partie du temps quotidien des parents solos. Aussi, tout ce qui leur permettraient de réduire ce temps consacré à des tâches sans valeur ajoutée est cité en premier : l'appel à une aide-ménagère et une aide pour le bricolage, accéder à des aménagements horaires en matière d'emploi, bénéficier de davantage de temps... Mais aussi des « trucs et astuces », des démarches facilitées, des relais...

Tableau 66. Assurer les tâches quotidiennes, les aides évoquées

aide-ménagère/bricolage	115	46%
un emploi/changer d'horaires/horaires plus régulières/travailler moins/rentrer plus tôt	29	12%
aide financière	23	9%
avoir du temps/du repos	20	8%
garde/accueil/loisirs	12	5%
des revenus convenables/supplémentaires	12	5%
aide pour devoirs	10	4%
un nouveau conjoint/un adulte	10	4%
autre parent	9	4%
un "coup de main"	9	4%
organisation	8	3%
tarifs préférentiels/abordables/gratuits	8	3%
participation des enfants/enfants qui s'assument	7	3%
Aide morale/soutien psychologique	5	2%
des trucs : covoiturage/achats internet/livraison de courses...	4	2%
entourage	4	2%
passer le relais/déléguer	4	2%
démarches facilitées	3	1%
Total répondants	248	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé « qu'est-ce qui pourrait vous aider ? » à la question Q13 « Assurer les tâches quotidiennes »

Trouver du temps pour soi est une difficulté que connaissent les parents solos, qui bien souvent passent après le travail, après les enfants, après les tâches domestiques. La garde alternée et des enfants grands sont des éléments positifs.

Tableau 67. Trouver du temps pour soi, les éléments positifs

positif	238	46%
garde alternée/DVH/pendant école/absence enfants	93	18%
temps pour soi/travail conciliant/pas de travail	43	8%
moral	32	6%
enfant grand	24	5%
aide famille/amis	20	4%
Activités	20	4%
Total répondants	517	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu « pourquoi » à la question Q13 « Trouver du temps pour soi »

Finalement les aides évoquées par les parents pour « trouver du temps pour eux » sont les mêmes que celles évoquées pour « concilier travail et famille ».

Tableau 68. Trouver du temps pour soi, les aides évoquées

structure accueil/activités loisirs/garde/baby-sitting/solutions peu onéreuses	35	23%
aide extérieure/relais/entourage	33	22%
garde alternée/autre parent	16	10%
s'autoriser à/des occasions	15	10%
travailler moins/horaires fixes	14	9%
aide financière	12	8%
ressources financières	11	7%
moins de stress	7	5%
du temps	7	5%
autonomie des enfants	6	4%
Total répondants	150	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé « qu'est-ce qui pourrait vous aider ? » à la question Q13 « Trouver du temps pour soi »

2.4. Où trouver les relais ?

Les parents solos mobilisent des ressources personnelles et externes pour faire face à la situation et arriver à gérer au mieux le quotidien. Leurs ressources et qualités ne sont pas nécessairement différentes de parents en couple : s'appuyer sur ses forces physiques et morales, se battre, s'impliquer... Toutefois, les parents solos n'ont pas toujours l'appui, le relais, le soutien au quotidien. Néanmoins, ils semblent pouvoir compter sur l'autre parent, sur la famille, sur le réseau amical, de connaissances et aussi sur les structures associatives ou publiques.

2.4.1. Mobiliser l'entourage et les professionnels

Face à la difficulté de « trouver un soutien moral », les parents mobilisent leur entourage familial et amical ou encore les professionnels si besoin. Certains évoquent les enfants comme soutien moral. C'est aussi ce qui est mis en avant dans les entretiens.

Tableau 69. Trouver un soutien moral, les éléments positifs

positif	374	72%
amis	179	35%
famille	174	34%
professionnel	50	10%
entourage	44	9%
force de caractère/relativise	28	5%
enfants	20	4%
Total répondants	519	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant répondu « pourquoi » à la question Q13 « Trouver un soutien moral »

Etre au contact d'autres parents solos et pouvoir s'exprimer, sont des moyens importants qui peuvent aider les parents à rebondir en cas de baisse de moral. Avoir du temps et accéder à l'information sont également évoqués ici.

Tableau 70. Trouver un soutien moral, les aides évoquées

professionnels/aide psychologique/abordable voire gratuit	29	24%
être au contact de parents solos	22	18%
famille/amis/nouveau conjoint/sortir	22	19%
information/conseils/écoute téléphone/pouvoir parler	15	13%
avoir du temps/emploi/moyens financiers	12	10%
situations particulières	11	9%
activité/emploi	6	5%
association	5	4%
aide financière	5	4%
structures de garde/d'accueil/d'informations adaptées	5	4%
meilleure reconnaissance société	4	3%
internet	2	2%
Total répondants	118	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé « qu'est-ce qui pourrait vous aider ? » à la question Q13 « Trouver un soutien moral »

Il est important pour certains parents solos de verbaliser, d'être écouté et soutenu en famille et entre pairs.

Lucie : « *J'arrive à exprimer mes ressentiments auprès de mes proches, c'est la soupape la parole. [...] Quand je les saoule, ils vont dire que je me plains, mais je me dis au moins qu'il me reste ça aussi, me plaindre. La parole est libératrice aussi.* »

Lydie : « *Je n'aurais sans doute pas sombré parce que j'ai une famille autour et qui s'est mobilisée et m'a soutenue mais il y en a beaucoup qui n'en ont pas.* »

Armelle : « **Ma famille principalement pour m'aider à y voir un peu plus clair, savoir ce qu'il fallait faire de l'appartement acheté en commun. C'était surtout du soutien moral d'abord.** [...] Plus tard la CAF m'a proposé un entretien justement destiné aux parents solo, je pense que le père des enfants a eu la même chose, je n'y suis pas allée parce que je me sentais déjà entourée familialement ».

Charlotte : « **Le fait de parler avec mes amis.** [...] Avec 8 copines qui habitaient une commune proche, on se réunit quelquefois tous les 3 mois, il y en a 2 qui ont divorcé. Le tableau était je dirais apparemment similaire ».

Marina : « Oui j'ai des copines qui ont plus ou moins vécu cela ».

Colette : « Je pense que lorsque l'on est parent isolé, seul, il **faut avoir un bon entourage. C'est à ce moment-là que l'on compte ses amis.** J'ai de la chance d'avoir quelques amis sur qui compter qui ont toujours été là et qui ont été là dans les moments difficiles... ».

Claire : « Mais on ne peut pas, ce n'est pas vrai, **c'est une utopie complète. Celui qui pense qu'il n'a pas besoin des autres, c'est faux, on a besoin des autres et surtout avec un enfant** ».

Qu'elle soit subie ou choisie, préparée ou brutale, la séparation (qui peut être consécutive à un décès) n'en est pas moins un changement de vie vécu plus ou moins difficilement par les parents solos et par les enfants. Face à cette nouvelle situation, chacun réagit à sa manière : certains parents ont cherché une solution en matière de soutien moral et psychologique, un accompagnement par un professionnel.

Camille : « Aide trouvée chez mes voisins et après c'est une assistante sociale de la Caf qui est venue 2 fois/mois m'aider, pour beaucoup de choses. [...] Parent solo il y en a plusieurs sortes, mon mari est parti très vite, en deux mois il est mort, divorcer c'est autre chose puisque les parents sont quand même en vie, **parent solo à cause de décès, nous avons plus besoin au niveau psychologique.** [...] On m'a présenté un médecin mais ce n'était pas possible, il était complet, il n'y a pas de créneau et j'ai passé difficilement le cap, parce que j'ai préparé ma mort moi aussi, cela a fait peur à mes amis, cela cause beaucoup de problèmes ».

Apolline : « Ce qui était difficile, c'est quand je suis venue ici après avoir habité un an à la campagne chez le papa de ma fille, je n'avais plus le même réseau d'amis sur Grenoble, j'existais plus trop parce que j'avais un enfant, il y avait aussi pas mal d'amis qui étaient partis, plusieurs deuils à faire la même année, des amis qui m'ont plantée pour les vacances, des choses assez difficiles, mais bon, c'était aussi un cap à passer et là je sens que j'ai vraiment reconstitué un réseau. [...] **Les lieux d'accueil en tant qu'assistante maternelle aussi, ça permet de rencontrer d'autres parents et retrouver mes repères, enfin en trouver de nouveaux, puisque maintenant c'est avec un enfant, découvrir tous ces lieux d'accueil mais j'ai des amis qui m'ont fait découvrir plein de choses, qui étaient très présents, au début du moins** ».

2.4.2. Des informations centralisées

77 personnes ont déclaré avoir rencontré une difficulté en 2011 en matière d'information et 65 ont évoqué une solution, pour 12 personnes aucune solution n'existe.

Tableau 71. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant l'information

	Effectif	%
Recours avocat/notaires	26	34%
Recours assistante sociale/services sociaux	19	25%
Pas de solution	12	16%
Recherches sur Internet	9	12%
Recours à des associations	9	12%
Contact des services (Caf, CG...)	6	8%
Conseils/soutien de la famille et amis	5	6%
Augmenter le suivi des parents solos	5	6%
Simplifier les démarches	3	4%
Mise en place d'un livret regroupant les informations nécessaires	2	3%
Davantage de communication sur les droits	2	3%
Informations par le biais du travail	1	1%
Donner des informations plus claires	1	1%
Horaires d'ouverture des services plus larges	1	1%
Avoir un service d'administration d'urgence	1	1%
Davantage de professionnalisme	1	1%
Total répondants	77	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé les solutions trouvées en matière d'information (administratif, juridique) en 2011

Face à ces difficultés, le premier recours des parents solos pour connaître leurs droits vis-à-vis de la séparation est l'avocat ou le notaire. Ensuite, pour avoir des informations sur les différentes aides, les parents solos font appel aux services sociaux ou directement aux organismes CAF ou Conseil Général.

Ils effectuent parfois les recherches eux-mêmes via Internet ou se tournent vers l'entourage pour demander conseil.

Certains émettent le souhait d'un meilleur suivi des parents solos dans l'ensemble de leurs démarches, d'autres plébiscitent justement la simplification des démarches jugées parfois compliquées, voire la mise en place d'un livret ou guichet unique rassemblant l'ensemble des informations dont pourraient avoir besoin les parents solos.

Parmi les ressources mobilisées par les parents interrogés dans l'enquête qualitative pour dépasser leurs difficultés, certains ont fait appel à des associations, des structures d'accueil, d'information et d'aide.

*Eva : « Ma décision c'est d'aller voir directement l'assistante sociale, **je passe toujours par l'assistante sociale pour qu'elle m'aide à prendre une décision**, parce que si un jour il vient contre moi au Tribunal pour prendre la garde de la petite, j'ai l'assistante sociale qui est là pour m'aider et me protéger ».*

*Monique : « Je sais que sur la commune j'ai eu tous les soutiens... [...] Je n'hésite pas. **La commune est très investie et tend la main, il faut la prendre et avancer** ».*

*Maï Li : « **J'ai beaucoup été aidée par des relais, des assistantes sociales, des associations, des structures, j'ai fait une quantité de structures différentes mais qui à chaque fois vous disent « on est impuissant sur votre cas** », des choses qui sont gratuites, qui sont mises à disposition. [...] La police, c'est par eux que j'ai trouvé le plus de conseils et c'est par eux que j'ai trouvé mon avocate. La gendarmerie vous envoie balader, j'ai été très déçue. Les médecins aussi, mon médecin traitant, ma psychologue, l'école. Petit à petit, on arrive à avoir un réseau qui nous donne des numéros de téléphone qui nous permettent de réagir quand on est en difficulté mais ça prend beaucoup de temps... »*

2.5. L'aide recherchée au moment de l'évènement

L'enquête qualitative a souligné l'importance pour les parents solos d'être soutenus, que ce soit au moment de l'évènement ou après. Ce soutien s'est décliné sous différentes formes : soutien moral face à une nouvelle situation, face à un évènement subi ou choisi, préparé ou brutal, soutien matériel et plus précisément, recherche d'information, aide dans certaines démarches (administratives, logement, budget), d'un accompagnement vis-à-vis des enfants pour d'autres. La question de l'aide financière a été peu abordée, alors que dans les questionnaires elle est au cœur des préoccupations des personnes.

2.5.1. Plus de 9 personnes sur 10 ont eu besoin d'une aide au moment de l'évènement

92% des personnes interrogées affirment avoir eu besoin d'aide au moment de l'évènement.

Tableau 72. Le besoin d'aide au moment de l'évènement

Q14 Au moment où vous vous êtes retrouvé(e) seul(e) avec vos enfants, avez-vous eu besoin d'aide pour faire face à cette situation ?		
Non-Répondants	28	
Oui	1 130	92%
Non	91	8%
Total répondants	1 222	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Le besoin d'aide varie significativement selon les caractéristiques des familles monoparentales. Il est davantage présent chez les femmes (93% contre 86%), chez les personnes séparées (93% contre 88% pour les personnes ayant connu le décès de leur conjoint ou pour les personnes célibataires) et chez les personnes ayant déclaré un « reste à vivre » compris entre 250€ et 450€ (97% contre 93% pour les personnes déclarant moins de 250€ et 88% pour les personnes déclarant plus de 450€).

Tableau 73. Le besoin d'aide au moment de l'évènement selon le sexe, l'évènement, les ressources financières

	Besoin d'aide	Pas besoin d'aide
un homme	-- 86%	++ 14%
une femme	++ 93%	-- 7%
décès de votre conjoint	88%	12%
séparation / divorce avec votre conjoint	++ 93%	-- 7%
votre enfant est né alors que vous ne viviez pas en couple	-- 88%	++ 12%
moins de 0€	93%	7%
0€ à 150€	93%	7%
150€ à 250€	93%	7%
250€ à 350€	95%	5%
350€ à 450€	++ 97%	-- 3%
450€ à 550€	89%	11%
plus de 550€	-- 88%	++ 12%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

➤ **Remarque : Pour des raisons « techniques », il n'est pas possible d'analyser de façon pertinente la question qui était sous-entendue : « Si vous avez eu besoin d'aide, de quelle aide s'agissait-il ? Et auprès de qui l'avez trouvée ? ».**

L'enquête qualitative nous a fourni quelques renseignements. En effet, plusieurs parents solos ont évoqué la nécessité d'être soutenu moralement et psychologiquement, d'être accompagné par un professionnel.

La survenue de la séparation nécessite, au moment de l'évènement, de mener des démarches notamment administratives. Certains parents solos évoquent la difficulté d'être seul(e) et le bénéfice à ce moment-là d'être accompagné en termes logistique, juridique dans les papiers et démarches, par un professionnel.

Agathe : « *Il a fallu trouver cette organisation car je ne savais pas du tout comment faire. Au niveau de la Caf, j'ai eu un travailleur social avec qui j'ai pu discuter pour essayer de trouver une solution pour le matin car moi je n'ai pas eu l'idée qu'ils aillent dormir là-bas* ».

Juliette : « *Pour l'aide juridique, on voulait savoir comment il fallait faire les papiers officiels vu que nous n'étions pas mariés, il y avait sur la commune une permanence d'accès aux droits. C'est super bien pour tous les conseils juridiques. J'avais cherché sur le bottin et j'étais allée à la mairie pour leur demander ce qui existait dans la commune, il y a avait le CCAS, le CLAE, la Maison de quartier pour garder les enfants, au Tribunal de Vienne pour les papiers afin qu'ils statuent légalement sur les choses. Nous avons été convoqués, on a signé et c'était terminé, il n'y avait pas d'avocat* ».

Pour certains parents, l'évènement entraîne un changement de logement, nécessitant un soutien matériel et en termes d'information.

Valérie : « *Pour le logement oui, se retrouver toute seule c'était pas prévu, en plus moi j'étais du Sud, j'arrive ici avec mes deux gosses... [...] J'ai d'abord été hébergée chez une amie dans un premier temps et après on s'est dépatouillé, on fait les petites annonces pour voir ce qu'on va trouver, en discutant avec l'entourage, on apprend qu'avec les revenus il faudrait mieux se diriger vers des logements sociaux, mais « logements sociaux, c'est quoi ? », « tu vas à la Caf ou voir l'AS ils vont t'expliquer », donc on prend rdv avec l'AS qui donne la démarche à suivre, on remplit le dossier et puis voilà prochaine commission, voilà c'est comme ça que j'ai trouvé mon logement* ».

L'évènement à l'origine de la séparation a souvent des conséquences lourdes en termes financiers. Certains parents ont exprimé le souhait d'être accompagnés dans la gestion budgétaire.

Pascal : « *Sinon, j'avais vu des assistantes sociales pour m'aider à mieux gérer le budget, ça m'avait fait du bien aussi, car quand on se retrouve seul avec un salaire, c'est un peu difficile parfois de s'organiser. Il y a des périodes où l'on ne peut pas tout gérer, c'est ce qui se produit en ce moment, car je ne fais pas attention je ne veux pas gérer et dès que l'on se relâche on perd pied tout de suite, je me souviens d'avoir rencontré des personnes assez compétentes pour s'organiser, gérer son budget* ».

Certains parents ont pu bénéficier d'un soutien dans les tâches éducatives et domestiques.

Lucie : « *Avec la CAF, nous avons mis en place avec l'ADF 38, une aide-ménagère est venue une fois/semaine. Une travailleuse familiale aussi une fois/semaine* ».

2.5.2. Les raisons évoquées par les parents n'ayant pas eu besoin d'aide

Parmi les 8% de personnes qui ont répondu ne pas avoir eu besoin d'aide, les principales raisons sont :

- la volonté d'être seul(e) et de se débrouiller seul(e),
- la situation plutôt favorable,
- la volonté de s'en sortir,
- le fait d'être entouré,
- l'adaptation,
- l'habitude.

Tableau 74. Raison évoquées par les personnes qui n'ont pas eu besoin d'aide au moment de l'évènement

être seul(e) et se débrouiller seul(e)	27	29%
bonne situation	18	19%
force de caractère/volonté de s'en sortir	17	18%
entourage	11	12%
rien fait/adaptation	9	10%
« habitude »	9	10%
assumer le choix	6	6%
soulagement	3	3%
pour les enfants	2	2%
« occupation »	1	1%
séparation à l'amiable/bonne entente entre parents	1	1%
enfants petits/ »faciles »	1	1%
gestion/organisation	1	1%
rencontre d'un professionnel (aide ? pas aide ?)	1	1%
absence d'entourage	3	3%
besoin quand même	3	3%
pas droit aux aides	1	1%
quelques difficultés	1	1%
Total répondants	91	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé « pourquoi elles n'ont pas eu besoin d'aide »

2.6. Le soutien au quotidien

La situation des parents solos demande des réponses plus ou moins particulières au moment de l'évènement, mais aussi des réponses globales pour les parents, une fois l'évènement passé et l'organisation mise en place : besoin d'aide financière essentiellement, mais aussi soutien matériel et moral.

2.6.1. Plus de 2 personnes sur 3 souhaiteraient bénéficier d'une aide

La majorité des parents solos dit avoir besoin d'une aide actuellement (69%).

Cette affirmation varie significativement selon les caractéristiques des familles monoparentales.

Les personnes déclarant « avoir besoin d'aide » sont plus nombreuses parmi les femmes : 70% des femmes contre 58% des hommes.

Les personnes ayant au moins deux enfants à charge sont aussi plus nombreuses à déclarer « avoir besoin d'aide » : entre 72% et 73% lorsqu'il y a au moins deux enfants au domicile, contre 66% pour les familles ne comptant qu'un seul enfant.

L'adolescence est une période particulièrement compliquée pour certains parents : les parents d'enfants âgés de 12 à 18 ans sont aussi plus nombreux à déclarer avoir besoin d'aide.

Enfin, les personnes qui ne travaillent pas actuellement, le besoin d'aide est aussi plus fortement exprimé : 76% des parents sans activité contre 68% de ceux travaillant.

Tableau 75. Le besoin d'aide selon le sexe, le nombre d'enfants et la situation professionnelle

	Besoin d'une aide	Pas besoin d'une aide	Ensemble
Homme	-- 58%	++ 42%	100%
Femme	++ 70%	-- 30%	100%
1 enfant	-- 66%	++ 34%	100%
2 enfants	72%	28%	100%
3 enfants ou plus	73%	27%	100%
A une activité professionnelle	-- 68%	++ 32%	100%
N'a pas d'activité professionnelle	++ 76%	-- 24%	100%

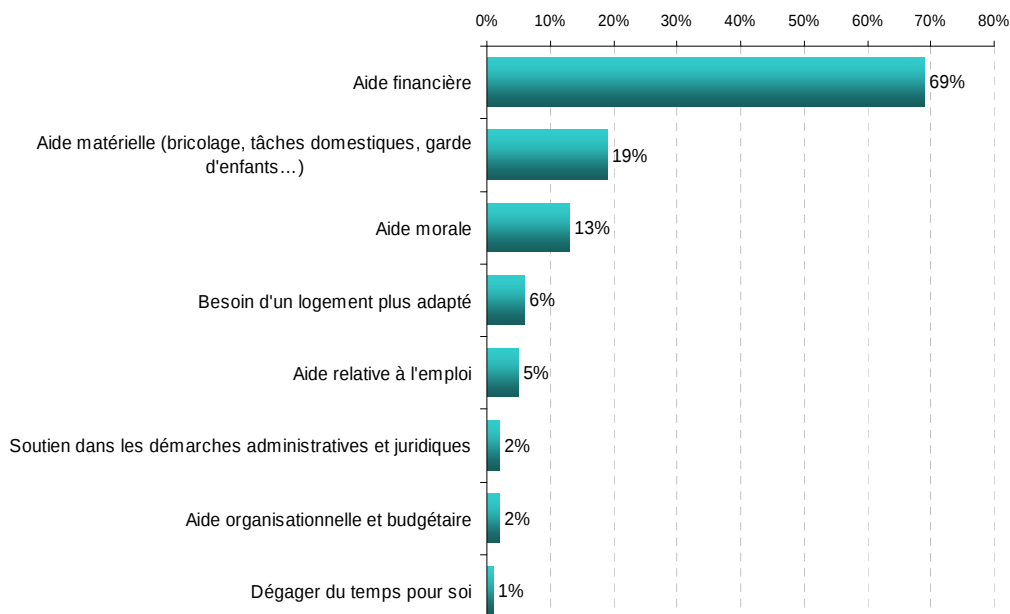
Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF

Lecture du tableau : 58% des hommes parents solos ont exprimé le besoin d'une aide

2.6.2. Nature de l'aide

Parmi les 69% de parents solos ayant exprimé le souhait d'une aide, plus de huit personnes sur dix ont précisé, de manière pertinente, la nature de l'aide requise, s'agissant d'une question ouverte (soit 689 familles sur les 823 souhaitant une aide).

Graphique 36. Nature de l'aide



Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé avoir actuellement besoin d'une aide

En premier lieu, l'aide envisagée est d'ordre financier pour 69%, qu'il s'agisse d'un soutien global afin d'être financièrement plus à l'aise ou du souhait d'une aide plus spécifique ou ponctuelle pour faire face à des dépenses bien précises :

- dépenses liées au logement (loyer, traite, assurance, électricité, travaux, achat de nouveaux meubles...),
- frais scolaires (cantine, garderie périscolaire, fourniture scolaire, internat, études supérieures...),
- frais de transports et dépenses en faveur d'un accroissement de la mobilité (achat ou remplacement d'un véhicule, financement du permis de conduire, frais d'essence...),
- financement des loisirs et vacances,
- frais de garde (particulièrement lorsque les parents font appel à une assistante maternelle agréée),
- dépenses d'alimentation et d'habillement.

Certains parents solos ont également exprimé le besoin d'un coup de pouce financier leur permettant de solder leurs dettes.

Les personnes sans emploi, et celles de moins de 25 ans ont davantage exprimé le besoin d'une aide financière (respectivement 77% et 85% contre 67% des parents en activité et de 40 ans ou plus).

Tableau 76. Le besoin d'aide financière selon l'âge et la situation professionnelle

	Besoin d'aide financière
Moins de 25 ans	+ 85%
De 25 à 29 ans	78%
De 30 à 39 ans	69%
40 ans et plus	67%
A un emploi	--- 67%
N'a pas d'emploi	+++ 77%
Ensemble	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé avoir actuellement besoin d'une aide financière

Lecture du tableau : 85% des parents solos de moins de 25 ans ont besoin d'une aide financière

En dehors de la nature financière de l'aide envisagée, 19% des parents solos ont précisé la nature « matérielle » de cette aide, recouvrant la garde des enfants, les tâches domestiques (ménage, cuisine...), l'aide aux devoirs, et les travaux d'entretien de la maison/ou appartement (bricolage, jardinage, petit travaux).

L'enquête qualitative soulignait également l'importance du soutien matériel. Ainsi, même si certains parents solos trouvent une solution, leur permettre de bénéficier d'un accueil ponctuel, c'est aussi leur permettre d'effectuer certaines démarches ou de souffler.

*Aminata : « J'ai fait le choix d'être disponible pour eux, ça ne veut pas dire qu'il faut s'oublier, que l'on n'existe pas mais après **tout est plus compliqué, faire une activité devient plus compliqué.** On fait une croix là-dessus ce qui n'est pas normal, je suis une maman mais je suis aussi une femme ».*

En cas d'immobilisation, la prise en charge des enfants peut s'avérer une vraie difficulté, pour laquelle les parents solos ont besoin de solutions.

*Inès : « **L'assurance, ça marche pour rien d'intéressant, ils disent « on prend en charge votre enfant, patati patata », ils le prennent en charge je ne sais pas comment, mais en tout cas ils ne l'emmènent nulle part,** et même moi ils ne m'emmènent nulle part, sauf pour les trucs qui ont rapport avec mon bras parce que je ne peux plus conduire donc ils prennent en charge le taxi pour aller au kiné ou chez le médecin mais... le cirque à 10 km c'est fini, le basket à 5 km de l'autre côté fini, le centre aéré le mercredi on y va à pied 45 mn, je reviens à pied toute seule, je retourne le chercher et on revient tous les 2, j'ai eu une aide-ménagère un petit peu, mais bon, c'était... un peu catastrophique ».*

L'aide aux devoirs est un temps pour lequel certains parents ne pensent ou ne peuvent pas consacrer suffisamment de leur temps : pour cela ils expriment l'importance d'un soutien, d'être relayé.

*Camille : « **Quand on est parent solo, surtout je suis étrangère, je ne suis pas née ici, j'ai besoin du soutien scolaire,** s'il rencontre des difficultés dans les études, j'ai besoin que quelqu'un vienne aider à réviser mais ça coûte cher et je ne peux pas payer pour ça ».*

Quant à l'entretien intérieur ou extérieur de la maison, plusieurs parents estiment ne pas avoir de temps à y consacrer ou même la capacité à le faire, ce qui nécessiterait un soutien matériel.

*Lydie : « **Ce serait d'être soulagée sur des tâches récurrentes sur lesquelles je n'ai aucune plus-value.** Ma prochaine étape c'est d'avoir les moyens d'avoir quelqu'un qui s'occupe des repas et des courses au-delà du ménage, repassage ».*

13% des parents solos ayant exprimé le besoin d'être aidés souhaitent bénéficier d'un soutien moral, que ce soit simplement pour parler, être écoutés et soutenus, mais aussi pour être épaulés dans l'éducation des enfants (particulièrement à la période de l'adolescence) et pour l'ensemble des décisions relatives aux enfants (choix d'un mode de garde, choix d'une orientation scolaire...).

Cela fait écho aux témoignages recueillis au cours des entretiens : de nombreux parents solos expriment l'importance du soutien moral, l'importance d'être rassurés dans leur rôle de parent.

Juliette : « J'avais peur de ne pas amener quelque chose de bien aux enfants. **On a besoin d'un soutien parce que l'on se sent différent des autres, est-ce que l'on a fait le bon choix** de se séparer car les enfants ne sont plus avec le père, ils vont avoir 2 vies, cela les perturbe un petit peu, ils changent de maison. Est-ce que je vais être assez forte pour tout assumer ? Est-ce que financièrement je pourrai toujours leur acheter à manger ? Ma préoccupation première : le toit sur la tête et à manger dans l'assiette. Je me disais *pourvu que j'y arrive* ».

Certains aimeraient trouver un relais, être soutenu dans l'éducation.

Marina : « J'aimerais bien refaire ma vie mais cela n'est pas évident car je me suis bien habituée à ma vie avec mes enfants et nous avons nos habitudes et ré-incruster quelqu'un, je crois que cela va être dur. Plus un soutien moral. C'est dur par moment. Elle a fait sa crise d'ado quand même qui n'est sûrement pas finie et c'est dur quand il n'y a pas d'homme. [...] **Je cherche vraiment l'appui de quelqu'un qui pourrait avoir le rôle d'un homme. Quand il faut les remettre en place, qu'il puisse le faire** ».

Par contre, « sortir de l'isolement » qui est un aspect fortement souligné par les personnes interrogées dans les entretiens, ne semble pas être partagé.

Apolline : « J'ai pas mal d'amis avec qui je peux dialoguer mais ce qui manque c'est le soutien, l'échange. **Ce qui m'intéresserait, ce serait de mettre en contact, d'arriver à mettre en lien plus facilement des familles qui sont dans cette situation-là**, mais par rapport à la proximité géographique aussi pour s'échanger des services, on peut aller plus facilement demander ».

Bernadette : « **On aimerait parfois aussi partager avec d'autres personnes, des mamans qui vivent ça aussi**, des rencontres, ce serait pas mal aussi ».

Marina : « **J'aimerais beaucoup faire d'autres connaissances, être en contact avec des parents solos pour qu'ils aient plus de contacts**, surtout lui (le fils), ma fille a beaucoup d'amis, mais lui ne fait qu'un avec moi. Sans moi il est incapable de faire quoi que ce soit, et j'aimerais rencontrer d'autres parents solos quitte à faire des balades ensemble le week-end. Hommes ou femmes, même des femmes avec des enfants, se faire des amis. [...] Par rapport aux autres oui, **il faudrait vraiment que je rencontre des gens comme moi. Que l'on ait pas de mal à s'inviter le week-end car l'autre est seul aussi** ».

Aminata : « Des lieux où les parents qui sont seuls et se posent des questions, peuvent juste se poser [et discuter]. **Il y a peut-être des gens qui inventent des trucs auxquels je n'ai pas pensé ou inversement, j'ai des solutions ou des choses que je connais, ne serait-ce qu'en termes de droit**. Je pense que de fait on est vite isolé, j'ai le sentiment de manquer d'ouverture sur certaines choses aussi car j'ai une vie sociale qui vaut zéro et je ne suis pas la seule dans ce cas. [...] **Un lieu où l'on peut se rencontrer, se poser, essayer de faire du lien, simplement se dire je ne suis pas toute seule il y en a d'autres**. [...] Dans le besoin que j'ai exprimé, ce n'est pas spécifique à la famille monoparentale, au contraire je pense que ça peut être une ouverture justement, il y a d'autres modèles de fonctionnement de famille qui existent dans le monde qui ont beaucoup à nous apprendre aussi ».

Anne : « *Le groupe de travail du Grésivaudan, c'était pouvoir discuter, sortir, voir d'autres personnes que l'on ne connaît pas, partager des trucs qu'on ne sait pas, tu réfléchis beaucoup à ta vie, comment tu vas gérer ton avenir, c'est beaucoup de « si » pour ne rien dire, tu parles et en même temps ça t'aide pour l'avenir, dans quelle direction aller. On discutait de nos droits car il y avait beaucoup de femmes qui ne connaissaient pas leurs droits, elles étaient à la maison, subissaient mais ne bougeaient jamais. L'aide il faut aller la chercher chez l'assistante sociale qui est censée vous faire connaître vos droits et il y a plein d'autres endroits mais il y a des gens qui n'osent pas, même pas sortir de chez eux pour dire « je vais aller poser la question à quelqu'un pour savoir quels sont mes droits ». [...] C'était bien, on sortait, on parlait. Il n'y a pas des endroits comme cela où tu peux aller parler avec les gens. Ça fait du bien de sortir, de parler avec d'autres personnes qui sont dans la même situation que vous. La plupart avait le même souci, on n'avait pas la pension alimentaire du papa ».*

Certains (6%) ont manifesté la nécessité d'accéder à un logement plus adapté : obtention d'un logement social à moindre coût, déménagement dans un logement plus petit ou plus grand, plus près du lieu de travail pour faciliter la conciliation des temps ou plus près des membres de la famille pour les mobiliser en cas de besoin.

Pour d'autres (5%), il s'agit de pouvoir être épaulés dans leurs démarches de recherche d'un emploi, d'un emploi stable, d'un temps plein ou encore d'un emploi adapté aux horaires scolaires.

Enfin, plus marginalement, la demande d'aide se traduit par un soutien dans l'ensemble des démarches administratives et juridiques relatives à la séparation (2%) (recherche d'informations sur les droits, et garde des enfants, application du paiement de la pension alimentaire et du jugement de garde...), des conseils dans la gestion du quotidien et du budget (2%), et enfin la possibilité de disposer de davantage de temps libre (1%), pour soi et ses propres loisirs.

2.6.3. Lieux ou personnes ressources

Parmi les 689 familles ayant précisé la nature de l'aide dont elles souhaiteraient bénéficier, 84% ont indiqué de manière pertinente où elles seraient susceptibles de trouver cette aide. Les 16% de non réponses peuvent s'apparenter à de réelles non-réponses (personnes ne souhaitant pas répondre), mais aussi potentiellement à des familles qui ne savent pas où s'adresser, ni qui pourraient les aider, voire pensant qu'il n'existe aucune solution, commentaires d'ailleurs parfois laissés par certaines familles et intégrés dans les réponses.

Tableau 77. Lieux ou personnes ressources mobilisables

Je ne sais pas	%
Services sociaux/Assistante sociale	34%
Caisse d'allocations familiales	20%
Personne	13%
Famille	6%
Associations d'entraide	5%
Amis	4%
Conseil général/Conseil régional	3%
Médecins/psychiatres/psychologues	3%
Employeur	2%
Mairie	2%
Avocat/huissiers/Juge	1%
Banque	1%
Bailleurs sociaux	1%
Etat	1%
Pôle emploi/mission locale	1%
Autres parents solos	1%
Education nationale/établissement scolaire	1%
OVF 38	1%
CPAM/Mutuelle	1%
CROUS	1%
Service d'aide à domicile/ADMR	1%
Total répondants	100%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé avoir actuellement besoin d'une aide

Le tiers des parents solos ayant exprimé le besoin d'une aide en précisant la nature de ce besoin a déclaré ne pas savoir où la trouver (34%)

13% déclarent que personne ne peut les aider lorsque les démarches réalisées n'ont pas abouti.

Ensuite, les principaux recours seraient l'assistante sociale et la Caisse d'Allocations Familiales (respectivement 20% et 14%).

On retrouve également, mais de manière plus marginale, la famille et les amis, les associations, les médecins (médecins généralistes, psychiatres...), le Conseil Général ou Régional, l'employeur, et la mairie.

Tableau 78. Lieu ou personne ressources mobilisables selon la nature du besoin d'aide

Aide financière		Aide matérielle		Soutien moral	
❶ Ne sait pas	33%	❶ Ne sait pas	37%	❶ Ne sait pas	44%
❷ Assistante sociale/services sociaux	23%	❷ Entourage	25%	❷ Médecins/psychologues/psychiatres	21%
❸ Caisse d'allocations familiales	20%	❸ Associations	15%	❸ Entourage	18%
				❹ Assistante sociale/services sociaux	14%

Population étudiée : ensemble des familles de l'échantillon OVF ayant précisé avoir actuellement besoin d'une aide

Lecture du tableau : 33% des parents solos ayant besoin d'un soutien financier ne savent pas où trouver cette aide

Le lieu ou la personne ressource en cas de besoin dépend significativement de l'aide recherchée.

Lorsqu'il s'agit d'une aide financière, les parents solos pensent pouvoir faire essentiellement appel à une assistante sociale (23%) ou à la Caf (20%).

Pour un besoin matériel (garde d'enfants, bricolage...), les familles semblent compter sur l'entourage (25%) et le milieu associatif (15%).

Quant à l'aide morale, elle est essentiellement recherchée auprès des médecins, psychiatres et psychologues (21%), auprès de l'entourage (18%), mais aussi auprès des services sociaux (14%).

L'accès à l'information est plus ou moins possible pour les parents solos au moment de l'évènement, mais cet accès peut rester une difficulté par la suite. Il semblerait qu'il manque un lieu ressource, un guichet unique pour répondre en cas d'urgence. Il semblerait qu'il manque également de la réactivité dans certaines situations.

*Aminata : « Un pôle référent peut-être, cela peut-être le SFMI, que je ne connaissais pas, qui peut être **pôle référent en termes de documentation dans le cadre de la recherche d'information**. [...] Idéalement, **en cas de gros pépins, tu as un numéro, tu téléphones et on trouvera une solution**. [...] Des moyens de garde accessibles mais de garde dans l'urgence. Si j'ai les jambes cassées, j'ai quelqu'un qui va venir chez moi dans les 24 heures. Des structures qui répondent vraiment à l'urgence. Du style à 17h je suis au collège car il s'est explosé le bras et 17h30 il faudrait que je sois à l'école, « comment je fais ? ». [...] Ma crainte est vraiment celle de l'urgence ».*

Aminata : « Que l'on puisse avoir rapidement des leviers en cas d'urgence. Cela peut être une urgence dans le financier. J'ai eu des problèmes fin 2010. C'était chaud si ma mère ne m'avait pas fait des courses avec 2 paquets de pâtes alors qu'elle a une retraite de misère et 3 bocal du jardin, je ne sais pas comment on aurait mangé en novembre et décembre 2010. J'ai eu un problème de voiture, ça m'a « foutu dedans », est-ce qu'il y a des choses qui existent ? Vous prenez RDV avec une AS, c'est minimum 15 jours, le temps qu'elle fasse votre dossier, faut que l'urgence soit dans les 3 mois, pas avant. Je connais un peu le système social, je ne pense pas « que le tout de suite existe ». Ça doit exister mais je pense que je vais arriver en disant que je suis salariée, « vous n'y avez pas droit Madame ». J'ai fait des démarches et on m'a dit que je n'y avais pas droit. Il y a des choses qui existent mais il faudrait que je sois dehors avec mes mômes en plein hiver ou toxicomane... ».

Conclusion

La vie des parents solos, c'est un parcours semé d'embûches. En effet, être parent c'est assumer un cumul de tâches, c'est concilier le temps des enfants, le temps du professionnel (pour ceux qui travaillent), le temps de l'adulte, la vie sociale, avec des ressources financières limitées parfois, avec le sentiment d'être isolé(e), de ne pouvoir compter sur personne, qu'il s'agisse d'une urgence ou de prendre une décision importante. Il faut souligner ici le poids des difficultés financières, mais aussi la place de l'emploi comme prévention de la précarité.

Pour parer aux difficultés, les personnes interrogées ont inventé et mis en place des solutions d'un point de vue organisationnel et financier. Avec l'appui de leur entourage familial et amical et l'utilisation des dispositifs existants, ils mobilisent des ressources essentielles. Mais quelles sont les solutions pour ceux qui n'ont pas ces ressources ? L'entourage est une ressource essentielle pour les parents solos.

L'évènement à l'origine de la situation de monoparentalité amène les parents solos à réagir : ils ont exprimé des besoins en termes d'accompagnement aux démarches. Plus tard, ils évoquent le besoin d'échanger et de sortir de l'isolement, mais surtout des besoins matériels : modes de garde, aide aux devoirs, tâches domestiques. Notons que l'accès à l'information est plus ou moins difficile, il mériterait d'être travaillé autour des différents aspects de la vie quotidienne. Le poids des images et des représentations accentuent l'isolement social ressenti par les parents solos. Un autre regard est à développer.

Etre parent et être seul(e) au quotidien peut être très compliqué avec des difficultés qui se cumulent, comme cela peut être inchangé avec la possibilité de compter sur l'autre parent... Les parents solos vivent des situations très diverses qui nécessitent à la fois des réponses pour tous, et même pour les parents en couple, et des réponses très spécifiques.

L'analyse du contenu des 28 témoignages et des 1250 questionnaires permettent à ce stade d'évoquer des problématiques communes aux parents solos. Toutefois, des problématiques plus spécifiques émergent et mériteraient un approfondissement, telles :

- la fragilité des jeunes familles monoparentales
- les parents solos sans emploi
- la résidence alternée

Par ailleurs, le Comité technique a été l'occasion d'échanger et de réfléchir à des thématiques à approfondir : certaines peuvent être couvertes par les réponses de cette enquête

- la question du droit des femmes et la question du droit des pères
- le couple conjugal et le couple parental
- les familles avec enfants placés (reconnaissance de la parentalité chez ces familles)
- la connaissance de l'allocation de soutien familial, le recouvrement de la pension alimentaire
- les bénéficiaires du RSA
- l'accompagnement de l'évènement, l'écoute, les besoins
- l'isolement
- l'image et les représentations
- la conciliation vie familiale/vie professionnelle et les modes de garde : la question de la souplesse des dispositifs et de la réversibilité des choix.

A l'instar des conclusions du travail mené dans le Grésivaudan, l'Observatoire de la vie familiale pour son enquête « Parents solos aujourd'hui », révèle trois priorités :

- ⇒ **Agir sur les modes de garde pour favoriser la conciliation vie professionnelle/vie familiale : la question de la souplesse des modes de garde est posée ici**
- ⇒ **Favoriser le vivre ensemble, encourager la création de lieux de convivialité, supports d'échanges de services, de lutte contre l'isolement : la programmation de temps d'échanges permettrait d'apporter un autre regard**
- ⇒ **Repenser la diffusion des informations, mutualiser les moyens et les sources d'information**

Questionnaire



Grâce à ses enquêtes auprès des ménages, l'Observatoire de la vie familiale recueille le vécu, les préoccupations et les attentes des familles iséroises. Ses données apportent une connaissance précise des réalités familiales et permettent de débattre des dispositifs et outils existants.



ENQUETE 2012

« ETRE PARENT SOLO AUJOURD'HUI »

Ce questionnaire est strictement anonyme, et seul l'Observatoire de la Vie Familiale sera destinataire et responsable du traitement statistique des réponses, dans le respect des principes régis par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), en référence à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Important : une fois le questionnaire rempli, renvoyez-le à l'aide de l'enveloppe ci-jointe **sans timbre**

Nous vous remercions vivement d'avoir pris sur votre temps pour répondre à ce questionnaire.

1. Votre situation familiale

Q1. Etes-vous ? ☐ Un homme ☐ Une femme

Q2. Quel âge avez-vous ? ☐ Moins de 20 ans ☐ De 20 à 24 ans ☐ De 25 à 29 ans ☐ De 30 à 39 ans ☐ De 40 à 59 ans ☐ 60 ans ou +

Q3. Actuellement vous vivez seul(e), pouvez-vous préciser quel évènement est à l'origine de cette situation ?

☐ Décès de votre conjoint ☐ Séparation/ divorce avec votre conjoint ☐ Votre enfant est né alors que vous ne viviez pas en couple

☐ Autre (préciser)

Q4. En quelle année cet évènement a-t-il eu lieu ?

Q5. Combien d'enfants de moins de 21 ans avez-vous à charge ?

Q6. Combien d'enfants de moins de 21 ans vivent à votre domicile ?

Q7. Pouvez-vous préciser l'âge de chacun de vos enfants ?

Age du premier enfant ans Age du deuxième enfant ans Age du troisième enfant ans
 Age du quatrième enfant ans Age du cinquième enfant ans Age du sixième enfant ans

Q8. Vos enfants vivent-ils en permanence dans votre foyer ? ☐ Oui ☐ Non

Q8a. Si non, pourquoi ? ☐ Garde alternée ☐ Internat ☐ Autre (préciser)

Q9. A quelle fréquence vos enfants ont-ils des contacts (rencontres, échanges téléphoniques, mail...) avec l'autre parent ?

☐ Au moins une fois par jour ☐ Au moins une fois par semaine ☐ Au moins une fois par mois ☐ Au moins une fois par an ☐ Jamais

Q10. Est-ce que l'autre parent...

☐ ...vous apporte une aide financière ? ☐ ...vous apporte une aide morale (soutien, accompagnement) ? ☐ ...participe à l'éducation des enfants ?

☐ ...est présent dans l'organisation du quotidien ? ☐ ...vous aide ponctuellement en cas de besoin ? ☐ autre (préciser)

Q11. En tenant compte des différents aspects de votre vie quotidienne (tâches domestiques, éducation des enfants, finances de la famille, travail, loisirs...), diriez-vous que vous vivez cette situation ? ☐ Très bien ☐ Plutôt bien ☐ Plutôt mal ☐ Très mal

Q12. Pouvez-vous préciser pourquoi ?

Nous vous remercions vivement d'avoir pris sur votre temps pour répondre à ce questionnaire.

2

Q13. Parmi les propositions suivantes, diriez-vous que :

« ça n'est pas un problème », « je m'en sors plutôt bien », « c'est difficile, mais je m'en sors », « je ne m'en sors pas du tout » ?
 Puis précisez ce qui pourrait vous aider.

	"Ca n'est pas un problème"	"Je m'en sors plutôt bien"	"C'est difficile, mais je m'en sors"	"Je ne m'en sors pas du tout"	Pourquoi ?	Qu'est-ce qui pourrait vous aider ?
Assumer les tâches quotidiennes	☐	☐	☐	☐		
Prendre les décisions (concernant vos enfants, concernant le quotidien)	☐	☐	☐	☐		
Faire face aux dépenses	☐	☐	☐	☐		
Concilier travail et famille	☐	☐	☐	☐		

Nous vous remercions vivement d'avoir pris sur votre temps pour répondre à ce questionnaire.

3

(SUITE) Q13. Parmi les propositions suivantes, diriez-vous que :

« ça n'est pas un problème », « je m'en sors plutôt bien », « c'est difficile, mais je m'en sors », « je ne m'en sors pas du tout » ?
Puis précisez ce qui pourrait vous aider.

	"Ça n'est pas un problème"	"Je m'en sors plutôt bien"	"C'est difficile, mais je m'en sors"	"Je ne m'en sors pas du tout"	Pourquoi ?	Qu'est-ce qui pourrait vous aider ?
Assurer l'éducation de vos enfants	☐	☐	☐	☐		
Trouver du temps à partager avec vos enfants	☐	☐	☐	☐		
Trouver du temps pour vous	☐	☐	☐	☐		
Trouver un soutien moral	☐	☐	☐	☐		

Nous vous remercions vivement d'avoir pris sur votre temps pour répondre à ce questionnaire.

2. Votre entourage et votre réseau

Q14. Au moment où vous vous êtes retrouvé(e) seul(e) avec vos enfants, avez-vous eu besoin d'aide pour faire face à cette situation ? ☐ Oui ☐ Non

Q15. Si vous n'avez pas eu besoin d'aide, pourquoi ?

.....

.....

.....

Q16. Si vous avez eu besoin d'aide, de quelle aide s'agissait-il ? Et auprès de qui l'avez-vous trouvée ?

	Famille	L'autre parent	Amis, relations	Services sociaux	Associations	Autre (préciser)
Aide pratique (bricolage, jardinage...)	☐	☐	☐	☐	☐	
Aide matérielle (prêt voiture, hébergement...)	☐	☐	☐	☐	☐	
Aide financière (paiement facture, alimentation...)	☐	☐	☐	☐	☐	
Aide à la garde des enfants	☐	☐	☐	☐	☐	
Aide pour trouver de l'information, dans les démarches	☐	☐	☐	☐	☐	
Autre (préciser).....	☐	☐	☐	☐	☐	

Q17. Pouvez-vous préciser où se situent les personnes ou les services auxquels vous pouvez faire appel ?

	Famille	L'autre parent	Amis, relations	Services sociaux	Associations	Autre (préciser)
Dans la même commune	☐	☐	☐	☐	☐	
Dans une autre commune du département	☐	☐	☐	☐	☐	
Dans un autre département	☐	☐	☐	☐	☐	
Dans une autre région	☐	☐	☐	☐	☐	
Dans un autre pays	☐	☐	☐	☐	☐	

Q18. Actuellement, auriez-vous besoin d'aide ? ☐ Oui ☐ Non

Q19. Si oui, de quoi auriez-vous besoin ?

.....

.....

Q20. Si oui, auprès de qui pourriez-vous trouver cette aide ?

.....

.....

Nous vous remercions vivement d'avoir pris sur votre temps pour répondre à ce questionnaire.

Q21. Du fait de votre situation de parent seul, citez une difficulté éventuellement rencontrée en 2011 dans les domaines suivants et la solution trouvée ou imaginée.

Relations familiales	
☞ Solution	
Relations avec l'autre parent	
☞ Solution	
Mode de garde	
☞ Solution	
Ecole	
☞ Solution	
Education	
☞ Solution	
Emploi	
☞ Solution	

Nous vous remercions vivement d'avoir pris sur votre temps pour répondre à ce questionnaire.

(SUITE) Q21. Du fait de votre situation de parent seul, citez une difficulté éventuellement rencontrée en 2011 dans les domaines suivants et la solution trouvée ou imaginée.

Déplacements	
☛ Solution	
Logement	
☛ Solution	
Situation financière	
☛ Solution	
Information (juridique, administratif)	
☛ Solution	
Loisirs	
☛ Solution	
Autre (préciser)	
☛ Solution	

Nous vous remercions vivement d'avoir pris sur votre temps pour répondre à ce questionnaire.

3. Autres renseignements

Q22. Quelle est votre commune d'habitation ?.

Q23. Etes-vous titulaire du permis de conduire ? ☐ Oui ☐ Non

Q24. Disposez-vous d'une voiture ? ☐ Oui ☐ Non

Q25. Quel est votre principal moyen de transport ? ☐ La voiture ☐ Le cyclomoteur ☐ Le vélo ☐ A pied ☐ Les transports en commun (train, bus)

Q26. Exercez-vous une activité professionnelle ? ☐ Oui ☐ Non

Q26a. Si oui, c'est : ☐ à temps plein ☐ à temps partiel, par choix personnel ☐ à temps partiel, mais vous aimeriez travailler plus

Q26b. Si oui, vous êtes : ☐ en contrat à durée indéterminée (CDI) ☐ en contrat à durée déterminée (CDD) ☐ en contrat aidé ☐ en mission intérimaire ☐ indépendant

Q26c. Si oui, il vous arrive de travailler : ☐ le matin avant 7h ☐ le soir après 19h ☐ la nuit ☐ le week-end

Q27. Quelle est votre catégorie socio professionnelle ? ☐ Agriculteurs, exploitants ☐ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise

☐ Cadres et professions intellectuelles supérieures ☐ Professions intermédiaires ☐ Ouvriers ☐ Employés ☐ Autres, sans activité

Q28. Quel est le dernier diplôme que vous ayez obtenu ?

☐ Vous n'avez pas de diplôme ☐ Brevet d'Etudes de 1^{er} Cycle (3ème) ☐ CAP/BEP ☐ Bac général ou professionnel ☐ Bac+2 ☐ Diplôme supérieur

Q29. A l'heure actuelle, quelle est la nature de vos ressources ?

☐ Revenus du travail ☐ Indemnités chômage ☐ Revenu de Solidarité Active (RSA) ☐ Allocation Adulte Handicapé (AAH), pension d'invalidité

☐ Allocations familiales ☐ Pension de réversion ☐ Pension alimentaire ☐ Autre (préciser)...

Q30. Chaque mois, une fois toutes les charges fixes payées (loyer, crédit, électricité, eau...), quel montant reste-t-il pour régler les autres dépenses de la famille (alimentation, sorties, vêtements...) ? ☐ Moins de 0€ ☐ 0 à 150€ ☐ 150 à 250€ ☐ 250 à 350€ ☐ 350 à 450€ ☐ 450 à 550€ ☐ Plus de 550€

Pour vous, être parent solo, c'est...

Nous vous remercions vivement d'avoir pris sur votre temps pour répondre à ce questionnaire.

Bibliographie

ALGAVA E., LE MINEZ S., avril 2005. *Les familles monoparentales et leurs conditions de vie*. DREES, Etudes et Résultats, 12 p. N°389

NEYRAND G., 2005, *Monoparentalité et précarité*, Revue Empan, 186 p. N°60

CHAUSSEBOURG L., février 2007, *La contribution à l'entretien et l'éducation des enfants mineurs dans les jugements de divorce*, Infostat Justice, 4 p. N°93

EYDOUX A., LETABLIER M-T., juin 2007, *Les familles monoparentales en France*. Centre d'Etudes de l'Emploi, 112 p. N°36

CHARDON O., DAGUET F., VIVAS E., juin 2008. *Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger*, Insee Première, 4 p. N°1195

BRUNET F., KERTUDO P., MALSAN S., octobre 2008, *La résidence alternée. Organisation des familles et partage des allocations familiales*, 4 p. N°78

ANGOTTI M., DENIZEAU M., OLM C., décembre 2008, *Les conséquences de la crise auprès des ménages et plus particulièrement des plus pauvres*, Département Évaluation des Politiques Sociales du Crédoc

Mai 2009. *Horaires atypiques et contraintes dans le travail : une typologie en six catégories*, DARES, Premières Synthèses, 7 p. N°22.2

CHAUSSEBOURG L., CARRASCO V., LERMENIER A., juin 2009. *Le divorce*. Ministère de la Justice, 100 p.

2010, *Les ménages isérois face à la crise*, Observatoire de la vie familiale, 120 p.

Fondation K d'urgences, Avril 2011. *Les difficultés des familles monoparentales*. Sondage de l'Institut CSA, 9 p.

CHRIQUI V., octobre 2012, *Désunion et paternité*, Centre d'Analyse Stratégique, 16 p. N°294

KELLY C., 2012. *Familles monoparentales. Le scandale du silence*. Editions Léo Scheer, 216 p.

Projet de participation citoyenne sur le territoire de la communauté de communes du Grésivaudan : répondre aux situations de pauvreté à partir des propositions des citoyens concernés, bilan de l'action et propositions d'actions validées en CORTI du 6/12/2012

Table des graphiques et des tableaux

Graphique 1. Répartition par sexe : comparaison échantillon et données iséroises (monoparents allocataires Caf et ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)	9
Graphique 2. Répartition par âge : comparaison échantillon et données iséroises (monoparents allocataires Caf et ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)	10
Graphique 3. Répartition par situation matrimoniale : comparaison échantillon et données iséroises (monoparents allocataires Caf)	11
Graphique 4. Répartition par ancienneté de l'évènement.....	11
Graphique 5. Répartition par nombre d'enfant(s) : comparaison échantillon et données iséroises (monoparents allocataires Caf et ensemble des familles monoparentales iséroises Insee).....	12
Graphique 6. Répartition par âge des enfants des familles : comparaison échantillon et données iséroises (ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)	13
Graphique 7. Répartition par catégorie socio-professionnelle : comparaison échantillon et données iséroises (ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)	15
Graphique 8. Répartition par niveau de diplôme	16
Graphique 9. Répartition selon l'exercice d'une activité professionnelle : comparaison échantillon et données iséroises (allocataires Caf)	17
Graphique 10. Répartition des personnes exerçant une activité professionnelle selon le temps de travail	18
Graphique 11. Répartition des personnes exerçant une activité professionnelle selon la nature du contrat de travail	18
Graphique 12. Répartition selon le temps de travail selon le sexe des familles monoparentales	19
Graphique 13. Répartition selon l'exercice d'une activité professionnelle en horaire décalé	21
Graphique 14. Répartition par lieu de résidence par unité urbaine/espace rural : comparaison échantillon et données iséroises (ensemble des familles monoparentales iséroises Insee)	22
Graphique 15. Répartition du lieu de résidence par territoire du Conseil général de l'Isère.....	22
Graphique 16. Répartition des familles titulaires du permis et possédant une voiture.....	24
Graphique 17. Répartition des familles selon les principaux moyens de transport utilisés (plusieurs réponses possibles)	24
Graphique 18. Activité professionnelle selon la mobilité	25
Graphique 19. Répartition selon la nature des ressources.....	27
Graphique 20. Répartition selon la nature des ressources.....	28
Graphique 21. Répartition selon le montant restant pour régler les dépenses autres que les charges fixes	29
Graphique 22. Répartition des familles selon le vécu de la situation.....	34
Graphique 23. Nombre de difficultés rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011.....	38
Graphique 24. Répartition selon les difficultés rencontrées en 2011	38
Graphique 25. Faire face aux dépenses	42
Graphique 26. La fréquence des contacts entre les enfants et l'autre parent	49
Graphique 27. La fréquence des contacts entre les enfants et l'autre parent	51
Graphique 28. La fréquence des contacts entre les enfants et l'autre parent	52
Graphique 29. Assurer l'éducation des enfants.....	53
Graphique 30. Prendre des décisions... ..	53
Graphique 31. Concilier travail et famille... ..	60
Graphique 32. Trouver du temps pour soi.....	69
Graphique 33. Assumer les tâches quotidiennes.....	70
Graphique 34. Trouver du temps à partager avec les enfants.....	70
Graphique 35. Trouver un soutien moral	75
Graphique 36. Nature de l'aide	107
Tableau 1. Lieu de résidence des enfants selon leur âge	15
Tableau 2. Catégorie socio-professionnelle selon le sexe	16
Tableau 3. Niveau d'études selon le sexe, l'âge et le nombre d'enfants.....	17
Tableau 4. Activité professionnelle, temps de travail et nature du contrat selon l'âge des familles monoparentales ...	20
Tableau 5. Activité professionnelle et temps de travail selon le nombre d'enfants et l'âge des enfants	20
Tableau 6. Activité professionnelle et temps de travail selon le niveau de qualification.....	21
Tableau 7. La mobilité des familles selon l'âge et le lieu d'habitation	25

Tableau 8. Répartition des monoparents allocataires selon les prestations Caf.....	26
Tableau 9. Montant restant pour finir le mois, une fois les dépenses fixes payées : comparaison des ménages français en général et ménages en situation de pauvreté ; éclairage sur les ménages isérois, dont les parents solos	30
Tableau 10. Répartition des monoparents allocataires selon le niveau de vie	30
Tableau 11. Reste à vivre selon l'âge et le nombre d'enfants	31
Tableau 12. Reste à vivre selon l'activité professionnelle et le temps de travail	31
Tableau 13. Répartition des familles selon le vécu de la situation et selon l'âge et l'évènement	35
Tableau 14. Répartition des familles selon l'emploi, le temps de travail, le statut d'emploi, la mobilité.....	35
Tableau 15. Répartition des familles selon la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme	36
Tableau 16. Répartition des familles selon le vécu de la situation et selon les ressources financières	36
Tableau 17. Raisons du vécu positif ou négatif de la situation de parent solo.....	37
Tableau 18. Raisons du vécu positif ou négatif de la situation de parent solo.....	37
Tableau 19. Nombre de difficultés selon le sexe et l'ancienneté de la situation de monoparentalité	39
Tableau 20. Difficultés financières rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011	40
Tableau 21. Difficultés financières selon le sexe et l'âge des enfants	40
Tableau 22. Faire face aux dépenses	42
Tableau 23. Faire face aux dépenses	43
Tableau 24. Faire face aux dépenses... ..	43
Tableau 25. Difficultés concernant les loisirs rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011	45
Tableau 26. Difficultés concernant le logement rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011	46
Tableau 27. Difficultés quant au logement selon l'âge, le type de garde et l'ancienneté de la situation de monoparentalité	46
Tableau 28. La fréquence des contacts entre les enfants et l'autre parent et le lieu de résidence des enfants	49
Tableau 29. Assurer l'éducation des enfants selon l'âge, le nombre d'enfants, l'âge des enfants	53
Tableau 30. Prendre des décisions selon l'âge, l'ancienneté de l'évènement, le nombre et l'âge des enfants.....	54
Tableau 31. Prendre des décisions selon le niveau d'étude et les ressources financières.....	54
Tableau 32. Difficultés dans la relation avec l'autre parent rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011	56
Tableau 33. Difficultés relationnelles avec l'autre parent selon le nombre d'enfant et l'ancienneté de la situation de monoparentalité	57
Tableau 34. Difficultés concernant l'éducation des enfants.....	58
Tableau 35. Concilier travail et famille selon le sexe, l'âge des parents, l'âge des enfants.....	60
Tableau 36. Concilier travail et famille selon l'activité professionnelle, la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, les ressources financières, les contacts entre les enfants et l'autre parent, le soutien de l'autre parent	61
Tableau 37. Difficultés concernant l'emploi rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011.....	62
Tableau 38. Difficultés concernant les déplacements rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011	64
Tableau 39. Difficultés concernant le mode de garde rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011	65
Tableau 40. Difficultés concernant la garde selon l'âge des enfants et la situation professionnelle	66
Tableau 41. Difficultés concernant l'école rencontrées par les parents solos au cours de l'année 2011	68
Tableau 42. Difficultés concernant l'école selon l'âge et le nombre d'enfants.....	68
Tableau 43. Trouver du temps pour soi, selon l'activité professionnelle, la résidence des enfants	70
Tableau 44. Assumer les tâches quotidiennes, selon l'âge, le nombre d'enfants, la mobilité	71
Tableau 45. Trouver du temps à partager avec les enfants, selon l'âge, le nombre et l'âge des enfants, l'activité professionnelle	72
Tableau 46. Difficultés concernant les relations familiales	74
Tableau 47. Trouver un soutien moral, selon l'âge	75
Tableau 48. Raisons des difficultés à trouver un soutien moral.....	75
Tableau 49. Difficultés concernant l'information (administratif, juridique).....	79
Tableau 50. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés financières.....	81
Tableau 51. Faire face aux dépenses, les aides évoquées	83
Tableau 52. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant les loisirs	84
Tableau 53. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant le logement	85
Tableau 54. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés dans la relation à l'autre parent.....	87
Tableau 55. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant l'éducation des enfants	89
Tableau 56. Assurer l'éducation des enfants et prendre des décisions : les éléments positifs.....	90
Tableau 57. Assurer l'éducation des enfants et prendre des décisions : les aides évoquées	90
Tableau 58. Concilier travail et famille, les éléments positifs.....	91

Tableau 59. Concilier travail et famille, les aides évoquées	91
Tableau 60. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant l'emploi	92
Tableau 61. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant le mode de garde.....	92
Tableau 62. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant les déplacements	96
Tableau 63. Trouver du temps à partager avec les enfants, les éléments positifs.....	97
Tableau 64. Trouver du temps à partager avec les enfants, les aides évoquées	97
Tableau 65. Assurer les tâches quotidiennes, les éléments positifs.....	97
Tableau 66. Assurer les tâches quotidiennes, les aides évoquées	98
Tableau 67. Trouver du temps pour soi, les éléments positifs	99
Tableau 68. Trouver du temps pour soi, les aides évoquées.....	99
Tableau 69. Trouver un soutien moral, les éléments positifs.....	100
Tableau 70. Trouver un soutien moral, les aides évoquées	100
Tableau 71. Solutions trouvées ou imaginées face aux difficultés concernant l'information	102
Tableau 72. Le besoin d'aide au moment de l'évènement.....	103
Tableau 73. Le besoin d'aide au moment de l'évènement selon le sexe, l'évènement, les ressources financières	103
Tableau 74. Raison évoquées par les personnes qui n'ont pas eu besoin d'aide au moment de l'évènement	105
Tableau 75. Le besoin d'aide selon le sexe, le nombre d'enfants et la situation professionnelle.....	106
Tableau 76. Le besoin d'aide financière selon l'âge et la situation professionnelle.....	108
Tableau 77. Lieux ou personnes ressources mobilisables	111
Tableau 78. Lieu ou personne ressources mobilisables selon la nature du besoin d'aide	111
 Carte 1. Répartition du lieu de résidence par territoire du Conseil général de l'Isère	 23



Observatoire de la vie familiale de l'Isère

2 rue de Belgrade 38000 Grenoble

04.76.85.13.24

ovf38@udaf38.fr



Décembre 2012